

COMMENTAIRE

PHILOSOPHIQUE

Sur ces paroles de

JESUS-CHRIST

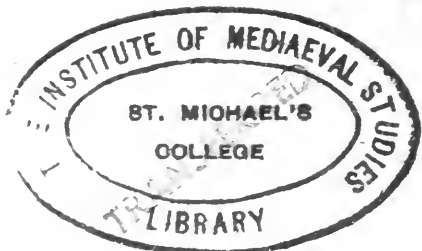
Contrain-les d'entrer;

Où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus-abominable que de faire des conversions par la contrainte, & l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des persécutions

*Traduit de l'Anglois du Sieur Jean
Fox de Bruggs par M. J. F.*



A CANTOBERY
Chez THOMAS LITWEL.
1686.



JUN 4 1937

9771



LE LIBRAIRE

A U

LECTEUR.

CEt Ouvrage devant
contenir 3. parties on
vous donne ici les
deux premières qui contien-
nent 1. les preuves directes
de la tolérance & la refuta-
tion du sens literal de ces
paroles *Contrain-les d'entrer.*
2. La réponse à quantité
d'objections. La 3. partie,
qui contient la refutation
* 2 des

des raisons particulieres dont
S. Augustin s'est servi pour
justifier les persécutions ,
vous sera donnée incessan-
ment. Ce sera un *Commentai-
re Philosophique* sur 2 lettres
de S. Augustin.

D I S-

DISCOURS

Préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire.

VN François que j'avois vû assez souvent pendant un voiage que je fis en France il y a 7. ou 8. années, s'étant réfugié en Angleterre après l'expédition des Dragons, me disoit toutes les fois que nous parlions ensemble que de toutes les cavillations dont les Missionnaires (& par ce mot il entendoit Prêtres, Moines, Procureurs du Roi, Juges, Intendants, Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, & autres personnes de toute condition & sexe) l'avoient fatigué il n'y en avoit point qui lui eût paru plus-fote & en même tems plus-litigieuse & perplexe que celle qu'ils fondoient sur ces paroles de J'esus-Christ Contrain-les d'entrer pour apuier la persécution, ou comme ils disoient, la charitable & salutaire violence

lence qu'ils faisoient aux Hérétiques pour les retirer de leurs égaremens. Il me témoignoit souhaiter passionnement que l'on refutât cette chimere des persécuteurs, & comme il croioit avoir remarqué en moi non seulement une alienation extrême des persécutions, mais aussi quelque coûtume de chercher les bonnes raisons des choses, il me dit qu'il me croioit propre à cette entreprise, & il me représenta qu'y réussissant, comme il l'espéroit, je pourrois rendre un grand service à la bonne cause, & même à tout le monde. Il ajoûtoit qu'il avoit un Traducteur tout prêt qui mettroit si non en beau François, au moins en stile bien intelligible ce que je composerois en ma langue.

Je lui répondis que je ne présuמוis pas assez de ma suffisance pour croire que je pussé rien produire de ce qu'il me disoit-là; & que j'avois encore moins bonne opinion des Convertisseurs que je croiois incapables de se corriger jamais, au point où étoit venue leur bizarre préoccupation, & qu'en général les livres ne faisoient qu'a-

qu'amuser le monde après avoir donné bien de la peine aux Auteurs, d'où il leur arrivoit nouvelle matiere de chagrin en voiant que ce dont ils s'étoient promis de grands éfets ne produisoit aucun changement. Comme c'est un homme d'un esprit ardent comme il l'a témoigné dans un petit livre qu'il a nommé *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le règne de Louis le Grand*, il me pressoit à outrance toutes les fois qu'il me voioit sans faire aucun conte de mes excuses. Enfin tant pour me délivrer de son importunité, que pour voir de quoi je serois capable sur un sujet qui me paroïssoit fort-évident d'un côté mais de l'autre entraînant à des conséquences un peu bien dures si on ne les éclaircit pas bien, je lui promis de faire un *Commentaire Philosophique sur les paroles de la parabole nuptiale dont les Convertisseurs c'est-à-dire les persécuteurs abusent, car desormais ce sera la même chose que convertisseurs, & mal honnête homme, & persécuteur, & tout ce qu'on peut dire d'in-*

jures, ainsi je me servirai indifferenment de ces termes, ce qu'il étoit à propos de marquer des l'entrée.

Il est arrivé au mot de Convertisseur la même chose qu'à celui de Tiran & de Sophiste. Au commencement le mot de Tiran ne vouloit dire autre chose que Roi, & celui de Sophiste que philosophe, mais parce que plusieurs de ceux qui exercoient l'autorité Souveraine en abusèrent vilainement & cruèlement, & que plusieurs de ceux qui professoient la philosophie tomberent dans de fausses & ridicules subtilitez propres à obscurcir la vérité, leurs noms devinrent odieux & ne signifient plus que de mal honnêtes gens, & respectivement que des cruels, des opresseurs, des chicaneurs & des fourbes. Voila l'image naïve de la destinée du mot de Convertisseur : il devoit originaiement signifier une ame véritablement zélée pour la vérité & pour détromper les errans, mais il ne signifiera plus qu'un Charlatan, qu'un fourbe qu'un voleur, qu'un succageur de maisons, qu'une ame sans

P R E F A C E. ix

pitie, sans humanité, sans équité, qu'un homme qui cherche à expier en faisant souffrir les autres, ses impudicitez passées & à venir & tous ses dérèglemens, ou si l'on trouve que tous ces attributs ne conviennent pas précisément à chaque Convertisseur disons en moins de mots quel sera le sens juste & légitime desormais de ce terme. Il signifiera un monstre moitié Prêtre & moitié Dragon, & qui comme le Centaure de la fable réunissoit en une même personne l'homme & le cheval, confond en un seul supôt les personnages differents de Missionnaire qui dispute, & de Soldat qui bourrele un pauvre corps, & qui pille une maison. On dit qu'il y a déjà quelques Cabarets en Allemagne qui ont pour Enseigne le Convertisseur habillé sur le modèle de quelques tailles-douces qui ont couru à ce qu'on dit de l'Evêque de Munster Bernard de Galen, où on lui voioit sur la tête une moitié de mitre & une moitié de Casque; une crosse d'une main & un sabre de l'autre; une moitié de rochet & une moitié de cuirasse sur le

X P R E F A C E.

corps & ainsi du reste à proportion, faisant sonner le monte à cheval à la moitié de sa messe, & la charge à l'endroit où il auroit falu donner la bénédiction, & l'Ite missa est. C'est dit-on sur ce modèle mutatis mutandis, les choses à changer étant changées qu'on a fabriqué l'enseigne du Convertisseur fameuse Auberge déjà ou Cabaret dans quelques villes Imperiales. Voiez si M Arnaud mérite qu'on lui réponde sur ce qu'il a tant relevé ce qu'avoit dit l'agréable Auteur de la politique du Clergé comme un éloge des Protestans, qu'ils ne se mettent pas dans le monde sur le pié de Convertisseurs. Il y a dequoi s'étonner que les Imagers de Hollande se soient laissez primer par les Allemans.

M'étant donc résolu de travailler à un Commentaire de nouveau genre sur les fameuses paroles, Contrain-les d'entrer, je crus qu'il faloit dépaïser un peu M^{rs} les Convertisseurs, je veux dire les tirer de leurs lieux communs, & leur proposer des difficultez sur lesquelles ils n'aient pas eu

en-

encore le tems d'inventer des échapatoires, car voila le grand but des Ecrivains de ce parti là. ils s'attachent bien moins à prouver leur Tése, qu'à éluder les raisons dont on les acable semblables à ces faux témoins, Grecs de nation desquels Ciceron a si bien dépeint le caractère, nunquam laborant quemadmodum probent quod dicunt, sed quemadmodum se explicent dicendo. Ainsi je prévois que s'ils me répondent, ils laisseront mes principales difficultés, & chercheront si je me suis contredit en quelque lieu, si j'ai fait quelque remarque qui soit un faux raisonnement, si mes principes ont des conséquences absurdes. S'ils ne font que cela je leur déclare de bonne heure que je ne me tiendrai pas pour refuté, ni ma cause moins victorieuse dans le fond, car la victoire d'une cause ne se perd pas parce qu'il sera arrivé à un Avocat de ne raisonner pas toujours juste, d'avoir des pensées en un lieu qui ne sont pas tout à fait la suite de celles qu'il a eues en un autre, de pousser trop loin en cer-

tains endroits sa pointe, de s'égarer quelquefois. Tout cela m'est arrivé peut-être, mais comme nonobstant ces défauts qui ne sont que ceux de la personne du Défenseur, & non pas ceux de la cause, je croi avoir dit des choses qui établissent incontestablement ce que j'ai voulu soutenir, je déclare encore un coup que si les Convertisseurs veulent se justifier il faut qu'ils répondent à ce que je dis de fort & de raisonnable, & qu'ils n'imitent pas cette méthode des Controversistes qui fait qu'il n'y a point de livre si terrassant contre lequel on ne publie de réponses, & qui consiste en ce qu'on cherche les endroits où un Auteur aura mal cité un passage, employé une raison tantôt d'une manière tantôt d'une autre, & que l'on peut retorque, & commis tels autres défauts presque inévitables. Un homme qui sait ramasser tous ces endroits, & détacher quelque raison de ce qui en fait l'appui dans les pages précédentes, & la véritable fin ou allusion auquel l'Auteur l'avoit destinée fait une grosse réponse au meilleur livre,

la.

laquelle paroît triompher à ceux qui ne comparent pas exactement & sans préoccupation les deux pièces. Voila d'où vient qu'on répond à tout, mais à proprement parler ce n'est pas refuter un livre, c'est laisser sa cause dans les fers, c'est seulement faire l'Errata de son Adversaire, & pour moi si on ne fait autre chose contre ce livre je me tiendrai pour Vainqueur.

Comme je l'ai fait à la priere d'un François Refugié, & pour être traduit en François, & à l'occasion des persécutions qui ont été faites en France aux Protestans, je n'ai point cité d'autres livres que ceux qui sont tres-connus aux Convertisseurs François. Sans cela j'aurois pû renvoyer souvent mon Lecteur à de tres-excellens Ouvrages qui ont été écrits en langue Angloise sur la question de la tolérance. Il n'y a point de nation qui produise autant d'Ecrits sur cela que la nôtre parce qu'il y a bien des Sectes qui depuis long-tems y sont traversées par la Dominante. Les Papistes eux mêmes sont les

premiers en ce Pais-ci à crier qu'il n'y a rien de plus - injuste que de véxer la conscience. Pensée ridicule en leur bouche, & non seulement ridicule, mais traîtresse & de cette mauvaise foi qui est leur compagne inséparable depuis tant de siècles, car ils n'atendroient pas trois ans à brûler & égorger tous ceux qui ne voudroient pas aller à la messe s'ils aqueroient des forces bastantes pour cela, & si l'on avoit la lâcheté de tant de parasites de Cour & d'armes Vénales, & indignes de la Religion Protestante dont ils ont du moins l'extérieur, qui travaillent au renversement de la barriere fondamentale qui balance si salutairement la puissance monarchique. Mais j'espère qu'il restera d'assez bonnes ames & d'assez bons Patriotes & bons Protestans pour corriger les mauvais éfets de la complaisance de ces faux frères, & qu'ainsi Dieu nous conservera le calme dont nous jouissons quoique sous un Souverain Catholique. Les malheurs qui sont arrivez à nos frères de France tourneront comme il y a aparence à nôtre profit. Ils

nous ont remis dans la nécessaire défiance du Papisme, ils nous ont fait voir que cette fausse Religion ne s'amende pas par le long' âge, qu'elle est toujours comme au tems jadis animée de l'Esprit de fourbe & de cruauté, & que malgré la politesse l'honnêteté la civilité qui régne dans les manieres de ce siècle plus qu'en aucun autre, elle est toujours brutale & farouche. Chose étrange tout ce qu'il y avoit de grossier dans les mœurs de nos ancêtres s'est évanoüi; à cet air rustique & sauvage des vieux tems à succédé par toute l'Europe Chrétienne une douceur & une civilité extrême. Il n'y a que le Papisme qui ne se sent point du changement, & qui retient toujours son ancienne & habituelle ferocité. Nous nous imaginions nous autres Anglois que c'étoit une bête aprivoisée, un Loup & un Tigre qui avoit oublié son naturel sauvage, mais Dieu merci aux Convertisseurs de France nous nous sommes desabusés, & nous savons à qui nous aurions à faire si nôtre sort étoit entre leurs mains. C'est principalement des vices de

*Réligion que l'on peut dire qu'ils ne s'ap-
privoisent jamais de bonne foi, nun-
quam bona fide vitia mansuescunt.
Dieu veuille que de plus en plus nous pro-
fitions de la calamité de nos frères pour
nous tenir dans une juste précaution.*

*Cette ferocité du Papisme ne doit pas
être suputée comme on faisoit il y a un
an par un parallele entre l'augmentation de
politesse de ce siècle, & la diminution des
peines dont il s'est servi pour les conver-
sions. Nous disions il y a autant de bar-
barie à Draguonner encachoter, encloî-
trer, &c. les gens de contraire Réligion
dans un siècle poli, éclairé, honnête com-
me le nôtre, qu'il y en avoit à les supli-
cier par la main des bourreaux dans des
Siècles d'ignorance grossiers, sauvages,
où l'on n'avoit pas bien quitté les mœurs
Scithes, Gothiques, Vandaliques, & Sar-
matiques des peuples qui inonderent autre-
fois l'Empire Romain, & qui y fonde-
rent les Roiaumes & Etats qui sont au-
jourd'hui dans l'Europe Occidentale. C'est
moins à des gens qui n'ont pas encore dé-
pouillé*

poüillé cette barbarie de leurs Ancêtres, & qui n'ont pas eu le tems de s'habituer avec de nouvelles opinions, de faire mourir ceux qui les professent, qu'il ne l'est à des gens qui ont dépoüillé tout à fait la rouille de leur première origine qui se sont civilisez par la culture des sciences & des beaux arts, qui ont vécu toute leur vie dans les mêmes villes, mêmes conversations, mêmes parties de divertissement bien souvent avec ceux de la Religion, porté les armes pour les même interêts, & de la même affection avec eux, de les chicaner, inquiéter, tourmenter, vèxer en leurs biens, & en leurs personnes comme on l'a fait en France. Voila comment nous trouvons l'égalité, & quelquefois même la longueur des peines nous sembloit emporter la balance, mais néanmoins ce dernier suplice, cette mort par la main du Bourreau qui ne se trouvoit pas dans la dernière persécution empêchoit la plûpart des gens de la trouver égale avec celle des siècles passéz, à moins qu'on ne fit compensation de ce qu'il y avoit de moins de rigueur

gueur dans ce siècle-ci avec ce qu'il y a-voit de plus-d'ignorance, & de ferocité grossiere dans les autres tems, mais sans toutes ces compensations, voici l'égalité toute nette entre persécution & persécution: qu'on les compare but à but & par abstraction aux circonstances du plus ou du moins de politesse des siècles, on les trouvera égales depuis la déclaration du mois de Juillet dernier qui défend à peine de la mort par tout le Roiaume de France tout exercice d'autre Religion que de la Romaine, & qui s'exécute sans remission par tout où l'on a le courage de faire le moindre exercice. Suposons les Réformez de France aussi courageux que l'étoient leurs Ancêtres sous François I. & Henri II. ou que l'étoient les Anglois sous le règne de Marie, vous ne verriez pas moins de potences aujourd'hui qu'autrefois. Pesons bien cela & considérons quel malheur nous perdroit sur la tête si nous laissions croître le Papisme dans ces bien-heureux Climats. Je ne veux pas que cela nous porte à faire aucunes représailles sur les Papistes; non

je déteste ces imitations ; je souhaite seulement qu'ils n'acquiescent pas la force d'exécuter sur nous ce qu'ils savent faire.

Quand je dis que les Protestans ne se doivent pas servir de représailles lors qu'ils le peuvent , ce n'est pas pour la pitoiable raison qu'en donne un Auteur François dans un ¹ livre qu'on m'a prêté depuis que mon Commentaire est imprimé. Cette raison est si bourruë que je n'aurois jamais deviné qu'on s'en serviroit , & c'est pour cela que je ne m'en suis pas fait une objection. Mais j'avois tort de croire qu'il y ait quelque chose de trop absurde pour ces Messieurs là , il semble qu'ils prennent pour leur Caractère de se rendre aussi ridicules dans leurs Apologies , que terribles dans leurs exploits , & on ne sauroit assez admirer que dans une nation où il y a tant de bonnes plumes on laisse imprimer tant de méchantes justifications de ce qu'on a fait. Il vaudroit mieux se taire que se défendre si pitoiablement. Voici la plaisante

1 Conformité de la conduite de l'Eglise de Fr. avec celle d'Afrique.

sante pensée de cét Auteur. Il introduit quelques personnes craignant que les violences faites à ceux de la Réligion en France ne nuisent aux Catholiques en d'autres Pais.

Toujours est il à craindre, disent quelques-uns, que les Protestans voiant la maniere dont on les traite présentement en France ne se croient en droit de traiter ainsi les Catholiques dans les lieux où ils sont les maîtres. Mais en vérité il faudroit avoir perdu toute honte pour prétendre que des gens sortis de l'Eglise depuis moins de deux cens ans & de la maniere que tout le monde fait, des gens qui n'ont d'autorité que celle qu'ils se sont donnée à eux-mêmes, & que quiconque voudra se séparer pourra se donner avec tout autant de couleur fussent dans les mêmes droits que l'Eglise Catholique qui aiant été fondée par Jesus-Christ & par les Apôtres s'est maintenüe sans interrup-
tion

tion dans la succession de tous les siècles & se maintiendra jusques à la fin du monde sans que la malice & les artifices de toutes les Sectes qui s'en séparent puisse jamais la faire méconnoître Il faut donc avoir perdu toute honte encore une fois pour prétendre que des enfans revoltez eussent autant de droit sur leur mère qu'elle en a sur eux & que pour faire entrer dans leur Communion ceux qui n'en ont jamais été ils pussent prendre les mêmes voies que l'Eglise est en droit de prendre pour faire rentrer dans la sienne ceux qui ne sauroient discouvenir d'en être sortis. Ainsi il ne faut pas craindre que ce qui se passe présentement en France puisse être tiré à conséquence en faveur des Protestans. Ils peuvent faire la même chose dans les lieux où ils sont les plus-forts mais ce qui est à l'égard de l'Eglise une conduite sainte & régulière parce qu'elle est fondée sur une autorité légitime.

légitime ne seroit à leur égard qu'une opression tyrannique parce que l'autorité leur manque. Comme les Rois punissent du dernier supplice ceux qu'ils trouvent les armes à la main contre eux, des revoltez ont quelquefois fait le même traitement à des prisonniers qu'ils avoient fait sur les troupes du Roi. D'où vient donc que la même chose est une action de justice à l'égard du Souverain & un attentat à l'égard des autres ? C'est que d'une part elle se fait avec une autorité légitime, & que de l'autre elle se fait sans autorité. Il en sera de même quand ceux qui se sont revoltez contre l'Eglise voudront faire entrer les Catholiques dans leur Communion par les même voies par où l'Eglise tâche de les faire entrer dans la sienne.

Je demande pardon à mon Lecteur de lui mettre ici devant les yeux la copie d'un si long tissu d'impertinences. Est-

P R E F A C E. xxiiij

ce que ces gens là seront toujours des enfans, & raisonneront toujours en enfans, avec toute l'habileté qu'ils peuvent avoir d'ailleurs? Est-ce que jamais on ne leur fera comprendre ce qui saute aux yeux de tout le monde, qu'il n'y a rien de plus-ridicule que de raisonner en supposant toujours ce qui est en question? Il s'agit entre eux & nous si l'Eglise Romaine est la véritable Eglise; le bon sens veut que nous prouvions qu'elle ne l'est pas par des Principes communs, & non pas par nôtre prétention même qu'elle ne l'est pas, & qu'eux de leur côté prouvent qu'elle l'est non pas par leur prétention (cela n'est pas pardonnable à un écolier à Despautere,) mais par des maximes qui nous soient communes à eux & à nous. On leur a représenté cela mille & mille fois, on l'a fait sérieusement, on l'a fait en les tournant en ridicules, mais rien ne les sauroit guerir, ils réviennent toujours à leur vieux jargon, nous sommes l'Eglise, & vous êtes des rebelles, donc nous pouvons vous châtier, sans que vous nous puissiez rendre

de

de droit la pareille. Quel fond de patience est suffisant pour ces choses.

Il y a des gens qui nous disent avec le même sang froid, & le même air d'extrava-guer gravement, que pour bien juger si les Huguenots ont droit de se plaindre il faut se représenter le jugement que l'Eglise Gallicane fait d'eux, c'est qu'elle les considère comme des enfans rebelles sur lesquels elle a retenu l'autorité du châtement pour les faire rentrer dans leur devoir. Il faut que j'avouë que je ne comprends plus où ces gens là puisent tant de misérables pagnoteries (qu'il me soit permis de me servir de ce mot-là pour représenter des fadaïses dont on ne peut assez exprimer la bassesse & le ridicule) ne voient ils pas que la prétention des Protestans une fois posée leur donne un prétexte plus-plausible de persécuter le Papisme, que ne l'est celui que le Papisme emprunte de sa prétention.

La prétention des Protestans est que l'Eglise Romaine bien loin d'être cette épouse de Jesus-Christ, qui est la mère des
vrais

vrais Chrétiens , n'est qu'une infame prostituée qui s'est saisie de la maison , assistée d'une troupe de Rufiens , de coupe-jarets , & de gens de sac & de corde , qui en a chassé le père , la mère & les enfans , qui a égorgé de ces enfans le plus qu'elle a pu , qui a forcé les autres à la reconnoître pour la maîtresse légitime , ou les a contraints de vivre exilés. Ces enfans exilés , ces enfans qui ne peuvent plus vivre dans la honte de faire semblant de reconnoître pour leur mère une putain qui a chassé leur mère , & qui a tué une partie de leurs frères , ce sont les Protestans ; ou du moins ils le prétendent. Voila donc d'un côté une Eglise qui prétend être la mère de famille , & que ceux qui ne la reconnoissent pas pour telle sont des enfans desobéissans , & voila de l'autre des enfans qui prétendent que ce n'est qu'une abominable paillardes qui s'est saisie par force de la maison & en a chassé la véritable maîtresse . & les véritables héritiers pour y introduire ses satellites , & les complices de sa débauche. A ne considérer

que les prétentions respectives des parties la rigueur est plus-naturelle & plus-raisonnable dans les Protestans que dans l'Eglise Romaine. Car l'Eglise Romaine en supposant ses prétentions doit conserver une tendresse de mère pour les Protestans, & ne doit se servir que d'une correction modérée pour le ramener à l'obéissance. On sait comment David donna ordre que l'on épargnât son fils Absalon qui avoit armé contre lui, & poussé la rébellion aussi loin qu'il avoit pu, & il y a bien peu de mères qui n'aiment mieux souffrir les insolences de leurs enfans, que de les en accuser devant les Juges lors qu'elles croient qu'ils en seroient punis de mort. Ainsi les supplices éfroyables que l'Eglise Romaine a fait souffrir aux Hérétiques pendant tant de siècles sont une rigueur d'autant plus dénaturée & monstrueuse que plus on supposera ses prétentions.

Mais en supposant les prétentions des Protestans leurs rigueurs les plus-sévères seroient dans l'ordre des choses humaines. Car lors qu'il s'agit de venger une mère indigne.

P R E F A C E. xxvij

indignement chassée de sa maison par une putain, & de la rétablir chez elle, la nature souffre que des enfans aient toute la vigueur & toute la véhémence imaginable, & on ne trouve point mauvais qu'ils n'aient ni pour cette vilaine femme qui avoit usurpé leur bien, ni pour ses fauteurs & adberans aucune indulgence.

Sans que j'épluche periode par periode le passage ci-dessus cité, le lecteur intelligent connoît déjà quel en est le ridicule, & que jamais rien n'a été plus raisonnable que le seroit la crainte de ces quelques uns, si les Protestans vuloient imiter l'Eglise Romaine. Car qu'on se représente un peu l'état où les 2. Religions vivoient il y a 20. ans; en suposant leurs prétentions respectives. L'Eglise Romaine se croiant la mère de tous les Chrétiens avoit trouvé à propos pour le bien des enfans qui la reconnoissoient de ne pas poursuivre ses droits sur ceux qui perséveroient dans leur desobéissance. L'Eglise Protestante croiant la Romaine une adulteresse qui au préjudice de ses droits faisoit la

maîtresse dans la maison soufroit pour le bien de la paix qu'elle en ocupât les plus-beaux apartemens, & suspendoit le droit qu'elle avoit de poursuivre la punition des fauteurs & des adberans de cette impudique usurpatrice. C'étoit donc un état de Trêve; l'Eglise Romaine vient à violer la Trêve, & se met à poursuivre ses prétentions, contraignant tout ce qui étoit en France dans le parti de sa Rivale à se ranger dans son parti. Qui ne voit que la Protestante a tous les droits du monde sur le pié où nous concevons la chose, de poursuivre la punition des complices de l'usurpatrice. De sorte que l'Eglise Anglicane pourroit dire aujourd'hui à tous les Papistes Anglois. Je vous ai remis la peine qui vous étoit deuë pour avoir persévéré dans le parti d'une putain qui m'avoit chassée de la maison moi qui étois la véritable mère de famille, mais puis qu'elle maltraite mes fidèles enfans, je ne veux plus diferer la peine qui vous est deuë.

Qu'on voie le jugement de cet Auteur qui dit par deux fois, qu'il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que des enfans revoltez eussent autant de droit sur leur mère qu'elle en a sur eux. Mais qui lui a dit que les Protestans sont des enfans revoltez, sinon sa propre marotte, de supposer toujours ce qui est en question? Il falloit pour être un peu exact proposer ainsi l'état de la question; il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que des enfans qui ne veulent pas reconnoître pour leur mère celle qu'ils croient n'être qu'une brigande adultèreise prostituée à tout venant, eussent autant de droit de la châtier, qu'une mère en a sur ceux qu'elle prétend être ses enfans. La chose étant ainsi proposée bien loin qu'il faille avoir perdu toute honte pour prétendre cela, qu'il faut avoir perdu le sens commun pour ne le prétendre pas, car quel droit peut-être plus-légitime que celui des enfans pour chasser de leur maison une

vilaine femme qui deshonore leur famille, & la mémoire de leur père, qui exclut leur mère de son douaire & de de tous ses droits de viduité, & gaspille leurs biens avec un parti de Débauchez, valets & servantes qu'elle a séduits. Demurer dans son parti après même que la mère exilée a été retablie dans sa maison comme elle l'a été Dieu merci en Angleterre par ses fidèles enfans, c'est comme ci après le rappel du Sérénissime Roi Charles II. & son rétablissement au trône de ses Ancêtres, on avoit voulu persévérer dans le parti de Cromwel. Et qu'on ne dise pas qu'il y a bien de la différence puis que l'usurpation de Cromwel n'avoit duré que 9. ou 10. ans, car nous convenons tous de ce principe commun, qu'il n'y a point de prescription contre la vérité, & ainsi encore que ce seroit à présent une entreprise injuste aux descendans de Charlemagne s'il y en avoit, de vouloir détroner les descendans de Hugues Capet, la longue possession aiant rectifié l'injustice qui fût faite à la famille de Charlemagne par ce Hugues,

P R E F A C E. xxxj

ce n'est jamais une injustice de vouloir au bout de mille, de deux-mille ans & plus de possession du mensonge rapeler la vérité de son exil & la remettre dans tous ses droits. Et par là on fait tomber, & on les a fait tomber si souvent qu'on a honte de le redire, tous les lieux communs des Papistes, sur la succession non interrompue &c. tout ce qu'ils peuvent dire n'empêchant pas que le mensonge n'ait pu chasser la vérité, il faut voir si la chose est effectivement arrivée comme le prétendent les Protestans. Il faut voir qui a droit ou qui a tort dans le fond, car s'il ne s'agit que de prétendre & si cela suffit pour persécuter, tout le monde persécutera, chacun dira qu'il est persécuté injustement & qu'il persécute justement, & en attendant que Dieu vuide ce grand proces à la fin du monde les plus-forts opprimeront toujours les plus-foibles à bon contè. Ne sont-ce pas là de beaux principes?

Il est donc clair que le droit de persécuter ne sauroit être contesté aux Protestans par la raison ridicule dont s'est servi

xxxij P R E F A C E.

cét Auteur, mais seulement par celles que j'ai établies dans cet Ouvrage, qui l'ôient unversellement à toutes les Religions.

Je ne dirai rien en particulier sur l'exemple dont il se sert d'un Roi qui châtie ses sujets revoltex & de ceux-ci qui usent quelquefois de représailles sur les prisonniers qu'ils font sur les troupes du Roi, car l'aplication qu'il en fait n'est que la marotte ordinaire de son parti. Il faut qu'il sache que les Protestans se regardent comme ceux qui combattent pour la Reine légitime, & les Papisstes comme les sujets rebelles de cette Reine qui l'avoient dépouillée de presque tous ses Etats, & qui lui en retiennent encore la plus-considérable partie, demeurant opiniâtement dans l'obéissance d'une adulteresse tres-légitimement repudiée, & qui continuë ses prostitutions.

Présentement il faut que je dise quelque chose sur une objection qu'on me peut faire sur ce que les loix de ce Roiaume exclüent de toutes charges les Papisstes, & exigent d'eux le serment de suprematie.

N'est

N'est ce pas tenter les gens dira-t-on, un ambitieux ne se portera t-il pas à trahir ce que sa conscience lui dicte lors qu'il verra une belle charge pour récompense de son hypocrisie. Je répons selon mes principes qu'il y a sans doute quelque défaut dans ces loix en ce qu'elles n'excluent pas aussi tous les nouveaux convertis, car si elles les excluient pour toute leur vie & leurs enfans qui n'auroient abjuré le Papisme qu'après y avoir été amplement instruits je ne trouverois rien de plus-raisonnable & de plus-nécessaire que ces loix: non pas que je croie que la fausse Religion des Papistes considérée simplement comme telle soit une juste raison de faire des loix contre ceux qui la professent. Non ce n'est point cela. Je crois que la justice de ces loix n'est fondée que sur ce qu'ils ont des dogmes incompatibles avec le repos public d'un Roiaume où ils ne dominent pas; comme qu'il faut contraindre d'entrer les hérétiques; qu'un Roi hérétique ne doit pas être obéi &c. car je veux qu'il y ait des particuliers qui ne croient pas que l'obéis-

sance à un Roi hérétique soit mauvaise, il suffit que chaque particulier le puisse croire comme un dogme véritable, & plus-goûté à Rome, & plus-conforme à l'Esprit de plusieurs Conciles, que le sentiment opposé, cela dis-je, suffit pour qu'on ne se fie jamais à des su ets Catholiques, qu'à bonnes enseignes d'autant plus qu'ils introduisent clandestinement dans le pais des moines, & des Emissaires de la Cour de Rome qui cherchent toutes les occasions de brouiller, & de faire tomber la Souveraincté sur des têtes de leur Religion, après qu'ils ne parlent que d'abatre les têtes de l'Idole infernale de l'Héresie. & de sacrifier à cela toutes promesses faites au contraire Le règne d'Elisabeth & celui de son successeur (pour ne rien dire des 2. suivans ont fait voir jusqu'où ils pussent l'horreur & l'énormité de leurs entreprises contre les Souverains de contraire Religion de sorte qu'il y auroit eu une imprudence tres-criminelle dans cette nation si elle ne se fût pas precautionnée contre ce parti en lui fermant l'entrée des char-

charges, dont il auroit abusé pour se mettre en état d'exécuter les noires & infames maximes de persécution qui sont sa doctrine favorite. Et quant au serment de suprématie je trouve qu'on a été bien simple & qu'on a bien fait de l'honneur aux Papistes de croire que cela servit de quelque chose contre eux, car tout homme qui croit que l'on peut contraindre d'entrer, comme on le croit dans la Communion Romaine, cù ce seroit une hérésie que d'assurer que la contrainte est mauvaise, puis qu'elle a été si souvent commandée par les Conciles & par les Papes, peut croire que le décalogue n'est pas fait pour ceux qui travaillent à l'augmentation de la Religion, de sorte que comme ils sont dispensés de la défense de dérober & de tuer, ils sont nécessairement dispensés de celle de se parjurer, & ainsi il n'y a aucun fonds à faire sur tous leurs sermens: on a beau dire que le Concile de Constance n'a point défini qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques: n'est-ce pas assez qu'on croie qu'il les faut faire mou-

xxxvj P R E F A C E.

rir, car par là on se croit dispensé à leur égard de l'obligation de ne point tuer, or cette obligation n'est pas moindre que celle de tenir ce qu'on a promis. Mais je n'insiste pas sur ceci; on le verra traité plus au long dans ce Commentaire.

C'est une doctrine si abominable que celle qui autorise de forcer d'entrer dans la Religion qu'on croit bonne, qu'avec toute l'averfion que j'ai pour l'intolérance, je ne croi pas qu'on puisse souffrir sans crime que le Papisme aquire les forces nécessaires de contraindre, ainsi une prudence indispensable oblige de le bannir des lieux où il peut être suspect, & d'y ex auctorer tous les Grands, tous les Magistrats, & toutes personnes constituées en dignité dès qu'il apert de leur Catholicité. J'excepte la personne des Rois, car l'éminence de la Roiauté & l'onction sacrée de leur personne doit faire en leur faveur une exception aux loix les plus-générales, & ainsi il leur doit être permis sans courir nul risque de ce qui leur appartient par le droit de leur naissance, d'être Papisles,
s'ils

P R E F A C E. xxxvij

s'ils veulent, Juifs, Turcs & Païens. Mais pour tous les autres, ou il faut les faire décamper, ou leur ôter tout moien de troubler le repos public.

Par les seuls motifs d'une sage politique, d'une politique qui travaille au bien général de tous les hommes, il seroit à souhaiter que tout ce qu'il y a de Princes Chrétiens non Papistes s'unissent ensemble pour ôter de dessus le Christianisme l'opprobre dont il est couvert à cause des horribles persécutions qu'il a pratiquées de tems immémorial : si cette Ligue ne suffisoit pas souhaitons lui l'adjonction de tous les peuples Infidèles de l'un & de l'autre continent jusques à la concurrence d'un corps capable de mettre à la raison le Papisme, le deshonneur de la Chrétienté & même du genre humain. Ce ne seroit pas une ligue moins honnête que celle qu'on feroit contre les Corsaires de Barbarie, & comme on pourroit exiger de ceux-ci justement qu'ils ne voleroient plus, qu'ils ne troubleroient plus le commerce par leurs infames Pirateries, de même on pourroit re-

xxxviij P R E F A C E.

duire fort-justement la Papauté à promettre de ne persécuter plus, & à casser tous les Décrets des Conciles, toutes les Bulles des Papes, & toutes les Décisions des Casuïstes qui autorisent la persécution; mais parce qu'il seroit juste de craindre qu'elle ne se relevât de sa promesse dès que le péril seroit passé, pour obvier à ce mal il faudroit lui demander des ôtages, & mettre des conditions si onereuses à son dédit, qu'elle n'osât jamais violer le Traité que l'on feroit avec elle. Voila des projets qui seroient fort-propres à épargner au monde de grandes désolations, mais ils ne laissent pas d'être chimériques, & comme l'a fort bien dit l'Auteur qui est cause qu'on a fait ce Commentaire, le Papisme est trop nécessaire à la providence qui doit vouloir, pour punir le genre humain, qu'il soit ridicule & malheureux, pour espérer que rien soit capable d'en délivrer le monde, & je connois un fort-bon esprit qui aiant mis en question, s'il y auroit une Eglise Romaine dans les Enfers c'est-à-dire un Corps de gens qui se gouvernât par les fu-

furieuses & abominables maximes de cette Religion, répondit qu'oui & que sans cela il manqueroit quelque chose au malheur de ceux qui doivent demeurer dans ces noirs abîmes

Ce n'est pas sans raison que dans mon projet imaginaire j'y ai fait entrer les Infidèles de l'un & de l'autre continent, car quoi qu'ils n'aient pas un intérêt aussi prochain que nous à l'abolition du dogme impie de la persécution, ils y en ont tous un plus ou moins éloigné selon qu'ils sont plus ou moins reculez des lieux où les Missionnaires se fourrent & sur tout cette forte & noire machine qui étend ses bras jusques à la Chine. Il ne faut point douter que le but du Pape & de ses supots ne soit de subjuguer tout le monde. Ils y sont portez par l'intérêt de dominer & d'amasser des richesses, & par la confusion où les jettent les Protestans toutes les fois qu'ils leur montrent combien il est ridicule de s'attribuer le titre d'Eglise Universelle, pendant qu'il y a tant de peuples qui n'en ont pas seulement oui parler. Or pour sa-

tis-

XI. P R E F A C E.

tisfaire leur ambition , & leur avarice ,
 & n'avoir plus la honte de ne répondre
 rien qui vaille à cette objection des Pro-
 testans , il ne faut point douter qu'ils
 n'emploient aussi-tôt qu'ils le pourront chez
 les Infidèles leur chere & aimable Compa-
 gne la contrainte des signatures. Les Je-
 suites ont avoué eux-mêmes du vivant de
 leur fondateur qu'ils l'avoient employée
 dans les Indes. On trouve dans leurs let-
 tres écrites de ce pais-là que les Brachma-
 nes ne sachant que répondre se retranchoient
 dans cette seule raison , qu'ils vouloient
 vivre comme leurs ancêtres , & qu'ils s'y
 opiniâtroient tellement qu'ils ne vouloient
 se rendre à aucune preuve qu'on leur a-
 léguât pour si forte qu'elle fût , qu'alors le
 Vice-Roi pour abrégér cette affaire apliqua
 un coin dur à ce neud dur , faisant pu-
 blier une loi que tous ceux qui ne se con-
 vertiroient pas dans 40. jours seroient é-
 xilez , & que ceux qui ne voudroient
 pas sortir perdroient tous leurs biens &
 seroient menez aux Galères. C'est Sciop-
 pins qui reproche cela aux Jesuites dans

sa Critique de *Famianus Strada*, où il remarque plusieurs choses à ce propos qui sont tres-bonnes, mais les plus-mal-placées du monde dans cet Auteur puis qu'il avoit déjà été un boute-feu par ses Ecrits, & que son *Classicum belli* facti imprimé l'an 1619. est rempli des plus-éxécrables maximes qui se puissent voir par raport à la destruction de ceux qu'on croit hérétiques. Il a néanmoins raison de reprocher aux Jésuites l'instabilité de leurs dogmes sur ce qu'ils avoient fait imprimer en Allemagne depuis 7. ans un écrit intitulé *Justa defensio* où ils se moquoient de quelques Moines qui soutenoient qu'il ne falloit employer que les armes Apostoliques pour la conversion des errans, cela est bon, disoient ils, à l'égard des infidèles, mais non pas à l'égard des hérétiques, le véritable moien pour ceux-ci sont les menaces & les châtimens. Pourquoi donc emploient-ils aussi le même moien contre les Païens dans les Indes?

La vérité est que ceux qui ont à faire l'apologie des persécutions ne savent comme s'y prendre. S'ils n'ont persécuté que
les

XLij P R E F A C E.

les Hérétiques, & qu'on leur alégué l'exemple des Apôtres, ils répondent que cet exemple seroit à suivre si on avoit à faire à des Infidèles comme avoit les Apôtres; mais que les Hérétiques étant des enfans rebelles, l'Eglise retient plus de droit sur eux que sur les Païens. Ils ne voient pas que c'est fournir des armes aux Juifs & aux Païens contre ceux d'entre eux qui se convertissoient à l'Evangile, & les leur fournir de telle sorte que si les convertis avoient voulu contraindre ceux qui persisteroient dans la Religion de leurs pères, on auroit pu leur dire qu'il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que le droit des enfans rebelles sur leur mère soit le même que celui de leur mère sur eux. Que si on contraint les infidèles, comme on l'a fait dans les 2. Indes d'une manière qui fait dresser les cheveux, alors il faut qu'on se serve nécessairement d'une nouvelle tablatüre, aléguer les Empereurs Chrétiens, qui sont ignorans de la distinction qu'on fait aujourd'hui entre les hérétiques & les infidèles,

P R E F A C E. XLiiij

les, condamnoient à la mort les Païens, & citer la parabole à pur & à plein & sans nulle restriction. Ainsi on a tels ou tels principes selon le besoin, rien d'arrêté, partout des contradictions comme on le verra si on prend la peine de lire avec soin ce que le Pape Gregoire le Grand & son nouvel Historien ¹ Maimbourg ont dit sur la maniere de convertir les Juifs & autres. Pour faire voir que ces Messieurs ont des principes à tems il ne faut que considérer que le Sr. Maimbourg écrivant dans un tems où l'on ne forçoit pas encore les gens à communier en France, desapprouve hautement cette contrainte car il dit qu'en contraignant les Juifs de recevoir le S. Batême malgré qu'ils en eussent on causoit autant de profanations, d'une chose si Sainte & de Sacriléges qu'il y avoit de Batiſez parmi les Juifs. En condamnant la contrainte du Batême on condamne nécessairement celle de communier. Il approuvoit en ce tems-là tous les moyens dont on s'étoit

1 Histoire de Greg. p. 241. & suiv. edit. de Boil.

s'étoit servi contre les Réformez ; mais parce que celui de contraindre à communier n'avoit pas besoin d'Apologie & qu'il ne prévoioit pas qu'il en auroit, il le condamna hardiment ; aujourd'hui il faudra qu'il trouve une autre défaite.

Mr. Diroys ¹ que j'ai cité dans le corps de mon Commentaire se doit trouver bien embarrassé de sa contenance car il s'ensuit de ce qu'il a dit que sa Religion ne vait rien. Écoutons le, taillant en pièces le Mahométisme sans prendre garde qu'il perce de part en part des mêmes coups le Catholicisme.

Le 4. Caractère de fausseté, dit-il, dans cette Religion de Mahomet, c'est qu'au lieu que les véritables Religions comme celles des Juifs & des Chrétiens ne reçoivent personne à en faire profession, s'il ne paroît qu'il est persuadé de leur vérité parce que l'Hipocrisie ne fait qu'augmenter l'impiété, celle de Mahomet exige en plusieurs ren-
con-

contres une confession forcée des personnes qui la détestent. Si un homme a donné quoi que sans y penser ou étant ivre quelque marque extérieure qu'on l'approuve, s'il en a parlé avec mépris, s'il a frappé un Mahométan même en se défendant s'il a abusé d'une femme de cette Religion, ou s'il l'a épousée, il n'y a point d'autre moien d'expier ces crimes ou véritables ou prétendus que de faire profession extérieure de cette Religion quoi que la repugnance que l'on témoigne fasse voir qu'on n'en est nullement persuadé.

On a fait voir *continûë t'il*, en parlant de la Religion des Gentils que cette éxaction d'une profession forcée d'une Religion dont on n'est pas persuadé est une preuve évidente que l'esprit qui l'a conduit est un esprit ennemi de la vérité & de la piété puisque rien n'est plus opposé à la vérité, à la vertu,
& à

& à la piété véritable que la profession extérieure d'une Religion qu'on ne croit pas. Les Juifs avant Jesus-Christ & quelquefois les Chrétiens depuis son avènement ont à la vérité puni de mort les crimes que l'on commettoit contre leur Religion, mais on ne se délieroit point de cette peine en la recevant. Ainsi ce n'étoit que la crainte de Dieu & la persuasion de la vérité qui pouvoit porter ces criminels à reconnoître leur faute, & la Religion qu'ils avoient blasphémée. A tant *Monsieur Diroys.*

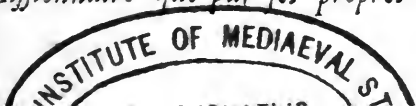
O le beau Commentaire qu'on pourroit faire sur ce passage, mais il n'en est pas besoin, chaque Lecteur le fera, & appliquera à la conduite de France chaque coup de foudre qui lui convient dans ce discours. Je remarquerai seulement que ce savant Docteur de Sorbonne est du même avis que j'ai posé dans mon livre savoir que ceux qui condamnent à mort les Hérétiques à telle condition qu'ils peuvent racheter.

P R E F A C E. XLVIj

acheter leur vie en disant qu'ils abjurent leur hérésie font beaucoup plus-mal que s'ils les condamnoient sans remission. Les Espagnols & les Portugais qui font fremir tous les ans les vrais Chrétiens avec leurs détestables autos de fe, dont les Gazetes nous parlent. font fort-bien, leur premier crime une fois posé, je veux dire le suplice d'un pauvre Juif, de ne lui point donner la vie en cas qu'il dise qu'il se fait Chrétien, & ils feroient encore mieux de n'adoucir point sa peine en se contentant de l'étrangler, y ayant bien aparence que c'est la peur d'être brûlé vif qui lui extorque une feinte conversion.

Je voudrois bien savoir comment Mr. Diroys, envoyé Missionnaire à la Chine avec son livre. pourroit soutenir la vue de quelques Chinois qui le liroient après avoir lû les relations que les Protestans leur pourroient & leur devoient fournir de ce que fait & qu'a fait le Papisme dans l'Europe. dans l'Amerique, & dans les Indes. Ne diroient-ils pas à Monsieur le Missionnaire que par ses propres Prin-

cipes



XLVIij P R E F A C E.

cipes l'exaction d'une profession forcée est une preuve qu'une Religion est conduite par un esprit ennemi de la vérité & de la piété. Il ne le sauroit nier. Ne lui diroient-ils pas aussi que tout nouvellement en France la Religion, que lui Mr. Diroys vient prêcher, a exigé une profession forcée, jusques à contraindre de communier ceux qu'on venoit de contraindre de signer, & à menacer des Galères ceux qui guériroient après avoir refusé de communier, & d'être trainez sur une chaire à la voirie ceux qui mourroient après un semblable refus. Il n'oseroit le nier s'il voioit que les Protestans envoiasent à la Chine les arrêts qui se publient à Paris, ou pour mieux dire s'il étoit honnête homme comme on le veut croire. La conclusion est inévitable comme ceci, donc la Religion que Mr. Diroys Docteur de Sorbonne vient annoncer est conduite par un esprit ennemi de la vérité & de la piété, Sur quoi tous les honnêtes gens Chrétiens & non Chrétiens s'écrieroient & *Wé-é-pô*, bellè, optimè, nihil supra. Au
reste

reste je m'étonne grandement que la facilité de refuter Mr. Diroys en ce qu'il applique à l'Eglise Romaine exclusivement à toutes les autres les preuves de la vérité de la Religion Chrétienne, n'ait porté personne à le faire. Si je m'en mélois moi indigne, je suis sûr que je lui montrerois bien-tôt qu'il ne dit sur cela que de pures pétitions de principe, & de paralogismes à contradiction.

Quelques personnes de ma connoissance ont été merveilleusement ébahies lors qu'elles ont vu les ordonnances de la trainerie sur les claires des corps morts de ceux qui auroient refusé de communier, & de la condamnation à mort de tous ceux qui feroient quelque exercice de la Religion Réformée en France, & de tous les Ministres qui entreroient dans le Roiaume sans permission, avec une grosse récompense à tous les dénonciateurs, & grosse peine à tous ceux qui les cacheront, à peu près comme on en usoit durant les Triumvirats à Rome envers les proscrips. Ces personnes m'ont dit qu'elles n'auroient jamais

L P R E F A C E.

crû que dans un siècle poli & éclairé comme le nôtre, une nation qui passe pour fort civilisée en vint à ces cruëles extrémités. Je leur ai levé ce scrupule, en leur faisant voir qu'il y avoit beaucoup plus de raisons de s'ébahir de ce que l'Eglise Romaine avoit marchandé si long-tems à en venir aux derniers supplices, & que comme c'est son œuvre accoutumée & l'opération qu'elle a le plus pratiquée, & le blanc que ses traits décochez ont le plus souvent touché, il falloit selon le cours ordinaire de la nature & le train des choses humaines, qu'elle eût frappé beaucoup plutôt ce coup-là & que la flèche qui a donné au milieu de son blanc n'eût pas été la 4. ou 5. centième décochée contre le Huguenotisme. Et quant à ce qu'ils me disoient de la civilité du siècle, je leur ai fait entendre raison, c'est à savoir que les fausses Religions sont exceptées du nombre des choses qui s'humanisent. La cruauté est leur caractère indélébile, elles ont bien pû éfacier dans le cœur des pères & des mères la tendresse pour leurs enfans
que

P R E F A C E. Lj

que la nature enracine si vivement, elles ont bien pû les porter à rôtir & à immoler ces innocentes créatures

Aulide quo pacto Triviai Virgini
nis arma

Iphianassai turparunt sanguine
fœde

Ductores Danaûm delecti prima
virorum.

Pourquoi épargneroient elles la vie de leurs Adversaires? C'est à présent que l'Eglise Romaine est dans la posture qui lui sied le mieux, tout ce qu'elle avoit fait jusqu'ici en France pouvoit bien avoir le fond & la réalité d'une grande cruauté, mais il y manquoit l'éclat, présentement tout y est, & ainsi elle a tant tourné autour de son gîte qu'elle s'y est couchée tout de son long, & fort à son aise.

Il me reste à dire deux mots à ceux qui prétendent que les principes de la tolérance introduisent mille confusions dans la République. & qui le veulent prouver par le conseil que Mécene donne à Auguste dans l'Historien Dion Cassius au livre 52.

servez Dieu *lui dit-il*, en tout tems & en toutes manieres selon la Réligion de vos Ancêtres, & faites que les autres en fassent autant, haïssez & reprimez ceux qui innovent quelque chose dans les matieres de Réligion non seulement à cause des Dieux, mais aussi parce que ces Novateurs en introduisant de nouvelles divinitez poussent plusieurs personnes à troubler l'état, d'où naissent des conjurations, des séditions, des conciliabules, choses préjudiciables à la Monarchie. *Ces paroles considérées en gros & comme venant d'un Politique Païen paroissent de fort-bon sens, néanmoins rien ne peut être plus ridicule que de s'en servir comme font éternellement les Catholiques Romains, pour pousser les Princes à persécuter les autres Communions Chrétiennes, car I. en vertu de ce conseil Auguste & ses successeurs auroient dû persécuter les Juifs & les Chrétiens, & les Empereurs du Japon de la Chine &c. devroient s'opposer de toutes leurs*

P R E F A C E. Liiij

leurs forces à ceux qui leur parlent du Christianisme, à quoi le Pape ni ses adberans ne s'acorderont pas, & ainsi il faudra qu'ils fassent de la maxime générale de Mécene, cette maxime particuliere, servez Dieu à la maniere de vos ancêtres lors qu'ils auront bien servi Dieu, oposez vous aux innovations excepté quand elles sont bonnes, & dès lors c'est un discours vague qui ne peut décider rien. En 2. lieu la maxime de Mecene étoit plus-judicieuse en ce tems-là qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce que les Romains acordant pleine liberté de consience à toutes les Sectes du

* Paganisme, & adoptant souvent les cultes des autres pais, la présomption étoit qu'un homme qui ne trouvoit point son conte dans un culte si étendu & si libre, & qui cherchoit des innovations, avoit pour but de se faire chef de parti, & de cabaler en matiere de politique sous le prétexte du service des Dieux. Mais on ne doit pas aisément présumer cela d'un Chrétien, tant parce qu'il est persuadé que Je-

Jes-Christ nous a laissé une certaine règle qu'il faut suivre exactement, que parce que l'Eglise Romaine impose la nécessité de croire tout ce qu'elle décide, après quoi un homme qui n'est pas persuadé qu'elle ait raison doit en conscience & pour éviter l'hypocrisie sortir de son sein

*Pour montrer évidemment l'absurdité de ceux qui acusent la tolérance de causer des dissensions dans les Etats, il ne faut qu'en appeler à l'expérience. Le Paganisme étoit divisé en une infinité de Sectes, & rendoit à ses Dieux des cultes fort-différens les uns des autres, & les Dieux mêmes principaux d'un pais n'étoient pas ceux d'un autre pais, cependant je ne me souviens point d'avoir lû qu'il y ait jamais eu de guerre de Religion parmi les Païens, si ce n'est contre des gens qui pilloient le temple de Delphes par exemple. Mais de guerre faite à dessein de contraindre un peuple à quitter sa Religion pour en prendre une autre je n'en vois point de mention chez les auteurs. Il n'y a que Juvenal qui parle de 2. Villes d'Egypte
qui*

qui se haïssoient mortellement à cause que chacune soutenoit qu'il n'y avoit que ses Dieux qui fussent des Dieux. Par tout ailleurs grand calme, & grande tranquillité, & pourquoi ; parce que les uns toléroient les rites des autres, il est donc vrai comme je le montre dans mon Commentaire que c'est la non-tolérance qui cause tous les desordres qu'on impute faussement à la tolérance. Les Sectes de Philosophie n'ont point troublé le repos public des Athéniens, chacune soutenoit son sentiment & refutoit celui des autres, & leur dissension n'étoit pas sur peu de chose, quelquefois c'étoit sur la providence, & sur le Souverain bien. Cependant comme les Magistrats leur permettoient à toutes d'enseigner leurs sentimens, & qu'ils ne contraignoient point les unes à s'incorporer malgré elles aux autres, la République ne souffroit aucune altération de cette diversité de sentimens, mais si elle avoit usé de cette contrainte elle eût tout mis en combustion. C'est donc la tolérance qui est la source de la paix, & l'intolérance qui est

la source de la confusion & du grabu-
ge.

Je finis ce discours Préliminaire par une remarque qui servira d'illustration à ce que j'ai dit des mauvais états de la contrainte. J'ai dit que la violence des tourmens fait succomber des personnes pleinement persuadées de la vérité de ce qu'ils nient de bouche. Nous en avons un grand exemple es Chrétiens du 1. siècle acuzé d'a-voir mis le feu à Rome du tems de Néron. Ce Sélerat d'Empereur étoit la cause de cét incendie, & on le croioit aussi. Il faisoit en vain tout ce qu'il pouvoit pour dissiper ces soupçons enfin il s'avisâ de jetter la faute sur les Chrétiens, & leur fit souffrir de rudes tortures. Il y en eût qui avoüerent qu'ils étoient coupables, & qui en acuserent un tres-grand nombre d'autres: ils étoient pourtant tous fort-innocens mais comme les bourreaux sans doute leur déclaroient que le but des tourmens qu'on leur infligeoit étoit qu'ils se confessassent les Auteurs de l'incendie, & qu'ils déclarassent qu'ils avoient beaucoup de com-
plices

plices (car par ce moyen Neron espéroit de se disculper) ils donnerent dans ce panneau acablez sous le poids de la douleur. Ce qui prouve qu'il est extrêmement difficile de ne pas mentir lors qu'on est exposé à la tentation des tourmens. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Martirologe célèbre comme des Martirs tous ces premiers Chrétiens qui furent suppliciez en cette occasion, tant ceux qui eurent la foiblesse de mentir en s'avoüant coupables, & en accusant leurs frères d'une action tres-infame au nom Chrétien, que ceux qui ne tomberent pas dans cette foiblesse. Igitur primò correpti qui fatebantur, dit Tacite au livre 15. de ses Annales, deinde indicio eorum multitudo ingens haud perindè in crimine incendii quam odio humani generis convicti.

Quand on considère ce qu'ont pu les violences sur ces premiers Chrétiens qui devoient avoir toute l'ardeur qu'une Religion naissante inspire quand elle est soutenüe par tant de marques visibles &

fraîches de la divinité de son fondateur ;

* *Quand on considère outre cela les succès qu'ont eu tous ceux qui se sont voulu mêler de persécuter à outrance, on ne peut que concevoir un mépris mêlé de beaucoup d'indignation pour tant d'Ecrivains François qui nous étouraissent les oreilles de leurs basses flateries disant que la destruction du Calvinisme de France est un Ouvrage qui demandoit le plus grand & le plus-accomplî Monarque qui ait jamais été au monde, c'est-à-dire Louis XIV. Un de ces Ecrivains, prédicateur de son métier (ce que je remarque non pas pour augmenter la surprise de mon lecteur mais plutôt pour la diminuer) prononça en pleine Sorbonne un Panégirique l'année passée, où il dit qu'il falloit ¹ plusieurs grandes choses pour abatre les Huguenots; une paix solide avec les voisins, la gloire du Prince répandue dans tout l'univers, la terreur de son nom portée chez les Etrangers, une grande puissance, beaucoup de douceur*

&c.

¹ Voyez le Journ. des Sav. du 10. déc. 1685. dans l'Extrait du panégirique, prononcé par Mr. l'Abbé Robert.

&c. il ajoûta que Louis le Grand avoit
 tous ces avantages, que les Rois ses pré-
 décesseurs avoient employé le fer & le feu
 pour détruire les hérésies de leur tems,
 quelques-uns avec succès, quelques autres
 sans y réüssir, mais que sa Majesté
 sans employer ces moiens licites a-
 voit terrassé l'hérésie par sa dou-
 ceur, par sa sagesse, & par sa pié-
 té. Voila le langage d'une infinité d'autres
 Auteurs, même parmi ceux qui ne sont
 ni Harangueurs ni Sermonneurs. Qui n'en
 viroit si les maux dont on voit accablé son
 prochain permettoient qu'on rit des choses
 les plus-ridicules? Il falloit disent-ils, u-
 ne gloire répandue dans tout l'Univers,
 une terreur de son nom portée chez les E-
 trangers, & une grande puissance. Pour-
 quoi cela? pour convertir des hérétiques
 par la douceur, par la sagesse &
 par la piété. Qui a jamais veu de telles
 extravagances? Cette terreur, cette puis-
 sance, cette gloire serviroient je l'avoué
 efficacement à contraindre d'entrer dans le
 giron d'une Eglise ceux qui le refuseroient,

& à extorquer par force une signature, mais quand on ne se veut servir que de la douceur, de la sagesse, & de la piété, comme ce Mr. l'Abbé Robert dit dans son panégyrique que le Roi l'a fait, je ne vois pas à quoi peut servir de s'être rendu terrible à toute l'Europe? Mais laissant cette contradiction, laissant le reproche qu'on peut faire à ces déclamations Vénales, de dire d'un côté qu'on a tout fait par la douceur, & de l'autre qu'il étoit nécessaire d'être terrible aux étrangers & d'être muni de tres-grandes forces. ce qui marque du moins qu'on avoit dessein de faire peur & d'employer les violences contre ceux qui ne se rendroient pas de bon gré, laissant dis je, tous ces reproches, je me contente de soutenir qu'il étoit si peu nécessaire d'avoir aquis la gloire que le Roi de France s'étoit aquis par les succès de ses crimes, pour contraindre ses sujets par les voies qu'on a employées à l'abjuration, qu'il n'y a point eu de Roi faignant sous la 1. & 2. Race qui n'en eût bien fait autant s'il eût eu à faire à des

sujets

sujets conditionnez comme étoient les Huguenots, dispersez dans un grand Roiaume, sans Chef, sans Villes, sans Magazins, entourez & obsédez partout des sujets Papistes & de gens de guerre. Prenez-moi telles gens qu'il vous plaira, de telle Religion qu'il vous plaira, semez-les en France comme ceux de la Religion y étoient précisément selon les mêmes situations, suposez un Roi le plus-chetif qui ait jamais porté couronne, mais qui ait des Dragons & des Soldats en quantité; Qu'il leur donne seulement ordre de traiter leurs côtes comme on a traité en France les prétendus hérétiques, je suis seur & tout homme de bon sens m'en avouera s'il y pense meurement, que les gens que je supose changeront de Religion presque tous. Mais d'où vient donc que Charles IX. ni Henri III. n'ont pu terrasser la Secte? Ce n'est pas à cause qu'il leur manquoit des qualitez personnelles qui se trouvent dans le Roi à présent régnant, c'est que les Huguenots étoient armez, & en état de se servir de représailles, & ou-

tre cela bien zélé pour leur Religion. Si ces Princes avoient trouvé cette Religion dans leur Roiaume au point où elle y étoit il y a 10. ans. ils l'eussent aussi bien ruinée qu'on vient de le faire. Je dis donc que son afoiblissement une fois posé, qui est dû principalement à Louis XIII. il n'a plus falu ni gloire formidable dans les païs Etrangers, ni de grandes qualitez personnelles; il n'a falu d'un côté que la capacité de se représenter d'un air sec & impituable le sacagement d'une partie de ses sujets, & la captivité de quelques familles, & de l'autre plusieurs Soldats accoutumés à la barbarie, il n'a falu, dis-je, que cela pour l'exploit que l'on vanté tant. Les Chilperics & les Wenceslas y seroient aussi propres que les Charlemagnes dans les circonstances ci-dessus marquées.

D'où paroît de plus en plus le manque de jugement des Panégiristes François qui ne sauroient dire 3. mots avec quelque justesse & sans se couper. Je m'étonne tous les jours que parmi tant de Refugiez qui écrivent sur les affaires présentes de

P R E F A C E. LXiiij

Réligion, il n'y en ait pas eu qui aient compilé des Extraits de tout ce que les Catholiques de France en disent dans leurs livres. On y verroit le plus étrange cabos de pensées incompatibles & inaliabes entre elles qui se puisse voir. Quelcun m'a dit qu'on vouloit prier Mr. Colomies de se donner cette peine.

A peine excepte-je l'ancienne Eglise primitive de ce que j'ai dit en général. Je sai qu'il a été de l'ordre de la providence qu'elle s'établit sans le secours du bras de la chair, & malgré les traverses du monde, & que pour cela il a inspiré un zèle extraordinaire aux fidèles de ce tems-là, mais je ne laisse pas de croire que le calme dont ils jouissoient de tems en tems, — & quelquefois pour plusieurs années, a fort contribüé à l'établissement du Christianisme. Il est certain que nous n'avons l'Histoire des 10. persécutions que par des Historiens peu exacts, & que cela est tout plein de déclamations & d'hiperboles, & assurément le Christianisme eût péri, Dieu ne faisant point un miracle continu pendant 3. siècles, si

les

LXIV P R E F A C E.

les Empereurs Païens se fussent tous appliquez comme il faut à le ruiner, mais Dieu leur faisoit naître d'autres pensées & d'autres affaires qui les obligeoient à laisser en paix les Chrétiens, & c'est ce qui a autant prospéré l'Eglise Chrétienne que la patience dans les persécutions.

Je ne saurois finir sans une réflexion sur ces paroles du Pat. égyptique de Mr. l'Abbé Robert Grand Pénitencier de l'Eglise de Paris, que sa Majesté n'a point employé les moiens licites savoir le fer & le feu dont ses Ancêtres se sont servis contre les Hérésies de leur tems. Voila comment on parle devant toute la Sorbonne, voila en général le langage du Papisme; le fer & le feu sont des moiens bons & permis contre ceux qui ne sont pas Ortodoxes. Si cela est comment est-il possible que le Duc de Guise, qui fût tué par Poltrot, ait prononcé avec tant d'emphase la sentence qu'on lui attribue & dont on lui fait tant d'honneur. On conte qu'au siège de Roüen un Gentilhomme Huguenot lui ayant été amené qui avoit eu dessein de le tuer,

tüer, & qui lui avoua que ce n'étoit point par haine qu'il eût conçu contre sa personne mais qu'il avoit crü y être obligé pour servir sa Religion, le Duc en le relâchant lui dit, va t'en, si ta Religion te commande d'assassiner ceux qui ne t'ont jamais ofenté, la mienne m'oblige à te donner la vie que j'ai droit de te faire perdre, juge par là quelle est la meilleure. Ce seroit avoir parlé sagement & Chrétiennement si l'on n'avoit pas été Catholique & à la tête d'une armée persécutante, mais quand on songe que celui qui parle ainsi est un persécuteur de Religion, on ne peut que se moquer de lui comme d'un homme qui agit en Comédien & qui fait de la Religion une Mommerie; qui pardonne par faste & par bravade à un simple particulier digne de mort pendant qu'il exerce une cruauté sauvage & abominable sur tout un grand Corps de gens innocens. Ce Duc de Guise n'étoit-il pas de la même Religion que François I. & Henri II n'avoit-il pas aprouvé & conseillé l'Edit de Châteaueu

LXVj P R E F A C E.

teau Briant, & celui de Romorantin qui soumettoient les Protestans à la mort ? n'avoit-il pas travaillé de tout son pouvoir à l'établissement de l'Inquisition en France, ce qui eût été proprement établir une boucherie d'hommes, une Chambre ardente toujours siégeante & environnée de bourreaux ? N'avoit-il pas été le principal promoteur du dessein que la mort précipitée de François II. rompit, qui étoit d'envoyer des troupes par toutes les Provinces & de faire signer un Formulaire à tous les François à peine pour les refusans (& c'étoit la plus douce punition) d'être chassés du Roiaume & d'être dépouillés de tous leurs biens. mais combien en auroit-on fait mourir ? N'étoit-ce pas encore ce même Duc qui avoit souffert que ses gens massacraient à Vassy plusieurs Huguenots qui prioient Dieu dans une Grange ? en un mot l'obstination qu'il témoigna pour que ces pauvres gens fussent toujours punissables du dernier supplice ne fût-elle pas la cause des guerres civiles de Religion, qu'on n'eût jamais vues en

France

P R E F A C E. LXVIJ

France si on les eût laissé prier Dieu à leur maniere ? Et ne faisoit-il pas cela par zèle de Religion ? L'auroit-il fait s'il eût été Païen ? N'auroit-il pas souffert les Protestans aussi bien que les Papistes ? Ce qu'il en faisoit n'étoit il pas approuvé par le Pape & par le Clergé ? Comment donc pouvoit-il dire que sa Religion lui ordonnoit de pardonner à ceux qui l'avoient offensé, puis qu'elle l'engageoit à faire mourir & à tourmenter en mille manieres une infinité de gens qui ne lui faisoient aucun mal, & qui ne demandoient qu'à servir Dieu, selon les lumieres de leur conscience ? Voila l'énorme turpitude, & qui tient d'une espece de Farce, des Religions qui persécutent & qui contraignent d'entrer. Un homme d'une telle Religion ne fera pas difficulté de protester que pour ce qui le concerne en sa personne il pardonne à un homme de diferente Religion les offenses qu'il en a reçues, mais il ne laisse pas de l'envoyer au gibet ou aux galères sous prétexte qu'il n'a pas la véritable foi, & fut-ce une personne de qui il auroit reçu

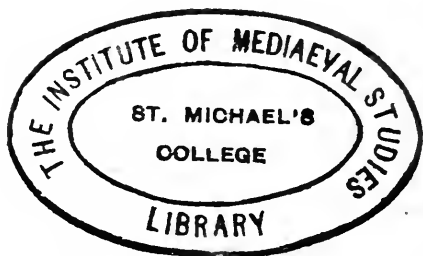
du service. En bonne foi ce Duc ne songeoit guere à ce qu'il disoit, puis qu'il osoit comparer les 2. Religions, & donner l'avantage à la sienne en ce qui regarde la charité. Le Gentilhomme qui avoit conspiré contre lui croiant que sa mort seroit avantageuse à la Religion Protestante ne suivoit pas la vraie doctrine de son parti, car il n'y a point de Théologien Protestant qui ne dise, préche, & soutienne qu'il n'est pas permis, afin de procurer l'avantage de sa Religion, d'assassiner, mais le Duc conformément à une doctrine approuvée, & mille fois commandée dans sa Religion, opinoit dans le conseil du Roi à faire des Edits qui condamnerent à mort une infinité de bonnes gens, & il n'avoit veine qui ne tendit à l'extirpation de la Secte par les voies les plus-violentes. Avec ces dispositions n'est-ce pas se moquer du monde que de se glorifier qu'on a une Religion qui ordonne de pardonner. C'est à quoi je prie les Convertisseurs de faire attention. Il se mettent dans un état que toutes les plus-belles ma-

ximes de la morale Chrétienne deviennent dans leur bouche des sornettes & des ironies de farceur, ou un vain Galimatias. Car oseront-ils dire que pour l'amour de Jesus-Christ ils sacrifient leur ressentiment, ils pardonnent les injures qui leur sont faites, ils cherchent la paix & la justice? Oseront-ils dire cela lors qu'on pourra leur reprocher que par la contrainte qu'ils croient pouvoir faire Chrétieusement à la conscience, ils sont dans l'engagement de piller, de battre, d'emprisonner, d'enlever, de faire mourir une infinité de personnes qui ne font nul tort à l'Etat, ni à leur prochain, & qui ne font nulle autre faute, que de ne pas croire par respect pour Dieu ce que d'autres croient aussi par respect pour Dieu.

Nôtre siècle, & je croi que les précédens ne lui en doivent gueres, est plein d'esprits forts, & de Déistes. On s'en étonne, mais pour moi je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage veu les ravages que la Religion produit dans le monde. & l'extinction qu'elle amene par des conséquences

LXX P R E F A C E.

quences presque inévitables de toute vertu en autorisant pour sa prospérité temporelle tous les crimes imaginables, l'homicide, le brigandage, l'exil, le rapt, &c. qui produisent une infinité d'autres abominations l'hipocrisie, la profanation sacrilège des sacremens &c. Mais je laisse à mon Commentaire à pousser cette matiere.



T A B L E

T A B L E

D E S

MATIERES.

Pour le

Discours Préliminaire.

O Casion de cét Ouvrage. pag. v

Ce que c'est que *Convertisseur.*

p. vij

Comment on le peint dans une
Enseigne d'Auberge. p. ix

D'où vient qu'on répond aux
meilleurs livres. p. xij

Plainte ridicule des Catoliques
Anglois p. xiv

La politesse universelle du siècle
n'a pû rien sur la ferocité du Papif-
me p. xv

Egalité de la persécution présen-
te avec les passées sans faire compen-
sation de rien p. xvij

Refu-

T A B L E.

Refutation de ceux qui disent que les persécutions faites aux Protestans ne leur donnent point lieu d'en faire autant aux Catholiques. p. xxij

Suposant la prétention des uns & des autres, les Protestans auroient plus de raison que les Papistes de persécuter. p. xxv

Ce que pourroit dire l'Eglise Anglicane aux Papistes. p. xxviiij

La vérité ne souffre point prescription comme un Roiaume. p. xxx

Jugement sur les loix d'Angleterre contre les Papistes. p. xxxiiij

Exception pour les Rois. p. xxxvj

Projet imaginaire mais dont l'exécution seroit tres-utile contre le Papisme. p. xxxvij

Raisons des Missions. p. xxxix

Reproche de *Scioppus* aux Jesuites. p. xl

Embarras des Apologistes des persécutions. p. xliij

Citation du Sr. *Maimbourg*. p. xliij

Passage de Mr. *Diroys* contre les Avants.

T A B L E.

professions forcées. p. XLiv

Avantages qu'il donne aux Infidèles contre les Missionnaires p. XLviiij

Réflexion sur l'arrêt contre les recusans de communier, & contre ceux qui exerceront en France quelque acte de Religion Protestante p. XLix

Réflexion sur le conseil donné à *Auguste* de ne point souffrir les innovations de Religion p. Lj

Le Paganisme est une preuve que la tolérance ne nuit point aux Sociétez p. Liv.

Les premiers Chrétiens sous Néron succomberent à la force des tourmens p. LVj.

Ils sont pourtant au Martirologe p. LVij

Refutation de ceux qui disent que pour ruiner les Protestans de France il faloit le plus-grand Roi du monde p. LViiij

L'ancienne Eglise eût été persé-

* * * *

cu-

T A B L E.

Cutée sans relâche p. LXiiij

Réflexion sur ce que le *Duc de Guise* pardonna à un Huguenot qui le vouloit assassiner. Ridicule de la sentence qu'on dit qu'il prononça en cette occasion p. LXiv

Toutes les vérités morales de l'Évangile deviennent une farce en la bouche d'un *Convertisseur* p. LXix

T A B L E.

Pour la 1^e Partie du Commentaire.

C H A P I T R E I.

QUe la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances, sont la règle matrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement. pag. 1

Tous les Théologiens rendent hommage à la Philosophie p. 7

Pourquoi toutes les vérités particulières doivent être examinées par la droite raison p. 10

Par quelle lumiere Adam a connu qu'il devoit s'abstenir du fruit défendu p. 14

Après la chute d'Adam le recours à la lumiere naturelle a été plus-indispensable

p. 17

Réflexion sur les loix de Moïse p. 20

**** 2

Im-

T A B L E.

- Importance & nécessité de consulter la lumière naturelle* p. 23
Que les Catholiques Romains retombent-là après leurs grands circuits p. 25

C H A P I T R E II.

Prémière Refutation du sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer*, par la raison qu'il est contraire aux plus-distinctes idées de la lumière naturelle. p. 28

- Les actes de Religion purement externes ne sauroient plaire à Dieu* p. 29
En quoi consiste la Religion p. 31
La contrainte est incapable d'inspirer la Religion p. 35

C H A P I T R E III.

Seconde Refutation du même sens literal, par la raison qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile. p. 39
L'E-

T A B L E.

L'Evangile a été verifié sur la lumiere naturelle p. 41

Excéllence de l'Evangile sur la loi de Moïse p. 47

La douceur étoit le caractère dominant de Jéfus-Christ p. 49

Conséquence tres-injurieuse à Jéfus-Christ du sens de contrainte que l'on donne à ses paroles. p. 53

C H A P I T R E I V.

Troisième Refutation du sens literal, par la raison qu'il bouleverse les bornes qui séparent la justice d'avec l'injustice, & qu'il confond le vice avec la vertu, à la ruine universelle des Sociétez. p. 56

Refutation de ceux qui disent qu'un Roi peut loger ses gens de guerre chez qui il lui plaît p. 59

Et de ceux qui disent que les Huguenots ont contrevenu aux Edits p. 60

T A B L E.

<i>Le droit de contraindre est le renversement Général du Décalogue</i>	p. 64
<i>Et le sacagement reciproque des diferens par- tis, & la source continuelle des Guerres civiles</i>	p. 68
<i>Exception ridicule pour les Rois que font quelques Catholiques Romains</i>	p. 71

C H A P I T R E V.

<i>Quatrième Refutation du sens li- teral, par la raison qu'il fournit un prétexte tres-plausible & tres- raisonnable aux Infidèles de ne laisser entrer aucun Chrétien dans leur País, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent.</i>	p. 74
---	-------

<i>Tous peuples sont obligez de donner audience à ceux qui leur promettent la découverte de la vraie Religion</i>	p. 76, 357
<i>Suposition de la demande que devoit faire un Roi de la Chine aux Missionnaires du Pape</i>	p. 80
	Et

T A B L E.

<i>Et de la réponse de ces Missionnaires</i>	p. 82
<i>Suites que doit avoir la réponse</i>	p. 86
<i>Obligation indispensable de chasser les auteurs de la réponse</i>	p. 87
1. <i>Preuve de cette obligation</i>	ib.
2. <i>Preuve</i>	p. 90
3. <i>Preuve</i>	p. 91
<i>Recapitulation de ces preuves</i>	p. 95
<i>Refutation de ceux qui diroient qu'il ne faudroit pas avouer au Roi de la Chine que Jesus - Chrit eût ordonné la contrainte</i>	p. 97
<i>Infamie du Christianisme en cas qu'on pût attendre à déclarer cet ordre jusques au tems propre pour l'exécution</i>	p. 100

C H A P I T R E VI.

Cinquième Refutation du sens literal par la raison qu'il ne peut être exécuté sans des crimes inevitables. Que ce n'est pas une excuse que de dire qu'on ne punit les hérétiques que parce

**** 4

qu'ils

T A B L E.

qu'ils ont contrevenu aux Edits.

p. 103

*Plan Général des crimes compliquez dans
la dernière perſécution* p. 105

*Cas de conſcience à propoſer aux Conſeſſeurs
des Dragons qui ont ſacagé les maiſons
des Proteſtans* p. 110

*Péchez particuliers aux gens d'Egliſe dans
cette perſécution* p. 113

*Refutation de ceux qui diroient qu'on n'a
pas prévu tous ces deſordres, & qu'en-
core que Jeſus-Chriſt en ait prévu il n'a
pas laiſſé de faire prêcher* p. 117

*Et de ceux qui diroient que le ſuccés des
Dragonneries en repare tout le mal*
p. 121

*Et de ceux qui diroient qu'on n'a fait qu'in-
fliger les peines établies contre les deſobéiſ-
ſans* p. 123

Conditions néceſſaires à une loi p. 126

*Defaut eſſentiel dans le Souverain de puis-
ſance pour faire des loix en matière de
Réligion* p. 132

*Instance contre les Adverſaires priſe de quel-
ques*

T A B L E.

<i>ques loix d'un Grand Duc de Moscovie</i>	p. 141
<i>Et de quelques autres loix moins odieuses</i>	p. 145

C H A P I T R E VII.

Sixième Refutation du sens literal, par la raison qu'il ôte à la Religion Chrétienne un fort argument dont elle se sert contre le Mahométisme.	149
--	-----

<i>Raisonnement de M. Diroys contre les Mahométans retourné contre les Papistes.</i>	p. 151
--	--------

C H A P I T R E VIII.

Septième Refutation du sens literal, par la raison qu'il a été inconnu aux Pères pendant une longue suite d'années.	p. 153
---	--------

<i>Doctrine des Pères sur la persécution</i>	p. 157
--	--------

T A B L E.

Cette même doctrine se présente d'elle-même aux Papistes lors qu'ils n'écrivent pas actuellement en faveur de la persécution

p. 161

C H A P I T R E IX.

Huitième Refutation du sens literal, par la raison qu'il rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens contre les persécutions Paiennes.

Suposition d'une Conférence entre des Députez de la primitive Eglise, & quelque Ministre des Empereurs p. 164

Discours du Commissaire Impérial. ib.

Réponse des Députez p. 165

Replique du Commissaire p. 167

Replique des Députez p. 169

Duplique du Commissaire p. 171

Autre instance contre les Députez, & preuve que la violence auroit été commandée directement & non par accident

p. 173

CHA-

T A B L E.

C H A P I T R E X.

Neuvième & dernière Refutation
du sens literal, par la raison qu'il
exposeroit les vrais Chrétiens à
une oppression continuelle sans
qu'on peut rien alléguer pour en
arrêter le cours que le fond même
des dogmes contestez entre les
persécutez & les persécuteurs, ce
qui n'est qu'une chetive *petition*
de principe qui n'empêcheroit pas
que le monde ne devint un Cou-
pe-gorge. p. 181

Considération de ce qui se passeroit de secte
à secte du Christianisme. p. 186.

Vaine & ridicule excuse sur ce que l'on au-
roit la vérité de son côté. p. 188

T A B L E.

Pour la 2 Partie du Commentaire.

C H A P I T R E I.

PRémière objection ; On n'use point de violences afin de gêner la conscience, mais pour réveiller ceux qui refusent d'examiner la vérité. Illusion de cette pensée. Examen de ce qu'on appelle O P I N I A T R E T E p. 193

Combien les passions empêchent de faire un bon examen p. 194

Que l'état où les persécuteurs mettent les gens afin de les obliger d'examiner, les empêche de bien choisir p. 198

Ce qui se pourroit dire contre la sagesse de Jesus-Christ, s'il avoit ordonné la persécution comme une préparation à l'examen. p. 202

Dilemme contre les Adversaires p. 207
Que

T A B L E.

Que leurs persécutions seroient sans fruit si elles n'avoient pour but de contraindre enfin la conscience p. 208

Examen de ce qu'on appelle opiniâtreté. p. 210

Impossibilité de la discerner de la constance. p. 211

Ce n'est pas une marque d'opiniâtreté de persister dans sa Religion après avoir été réduit au silence par un Controversiste.

p. 214

L'Evidence est une qualité relative p. 218

On ne peut jamais convaincre un particulier que l'explication qu'on lui a donnée sur certaines matieres est suffisante. p. 223

C H A P I T R E II.

Seconde Objection; On rend odieux le sens literal en jugeant des voies de Dieu par les voies des hommes : encore que les hommes soient en état de mal juger lors qu'ils agissent par passion,

T A B L E.

il ne s'enfuit pas que Dieu ne fasse son œuvre là dedans par les ressorts admirables de sa Providence. Fausseté de cette pensée, & quels sont les effets ordinaires des persécutions. p. 225

Refutation de ceux qui auroient recours à la maxime les voies de Dieu ne sont pas nos voies p. 226

Difference entre la bouë employée contre l'aveuglement du corps, & la persécution employée contre l'aveuglement de l'esprit p. 229

Preuve tirée de ce qu'il n'est pas permis de faire tort à un homme pour le corriger de ses vices p. 233

Que l'expérience prouve que les persécutions ne sont pas une cause occasionnelle établie de Dieu pour conférer l'illumination de l'esprit p. 237

Revue générale des effets que produisent les persécutions p. 242

Oposition des maximes des Papistes de France & d'Angleterre p. 246

Ré-

T A B L E.

<i>Réflexion de Michel de Montagne sur le suplice de la question</i>	p. 251
<i>Pensée de Mezerai sur le suplice d'Anne du Bourg</i>	p. 257

CHAPITRE III.

Troisième objection. On outre malignement les choses en faisant paroître la contrainte commandée par Jesus-Christ sous l'image d'échafauts, de rouës & de gibets, au lieu qu'on ne devoit parler que d'amandes, exils, & autres petites incommoditez. Absurdité de cette excuse, & que supposé le sens literal le dernier suplice est plus-raisonnable que les manieres chicaneuses & que les pilleries & captivitez dont on s'est servi en France. 259

I. *Preuve que posé le sens de contrainte les rouës & les Bûchers sont tres-légitimes contre les errans* p. 261

II. *Preu-*

T A B L E.

- II. *Preuve tirée de l'utilité des supplices pour grossir la Communion qui s'en sert* p. 267
- Application de tout ce qui se peut dire pour les persécutions non sanglantes aux sanglantes* p. 269
- Incapacité des Auteurs François pour insulter aux Espagnols sur l'Inquisition.* p. 275
- Nouvelle Apologie des persécutions les plus atroces, comme du Duc d'Albe posé le sens de contrainte* p. 278
- Remarques contre le P. Alexandre Dominicain* p. 282
- Absurditez de Juste Lipse dans son Traité de una Religione* p. 285
- Dilemme de Tertullien contre les persécuteurs mitigez* p. 290
- Martire de l'Empereur de Trebisonde* p. 293

T A B L E.

C H A P I T R E IV.

Quatrième objection ; on ne peut condamner le sens literal de ces paroles *Contrain les d'entrer*, sans condamner en même tems les loix que Dieu a établies parmi les Juifs , & la conduite que les Prophètes ont quelquefois tenuë. Disparité & raisons particulières pour l'ancienne loi qui n'ont point lieu sous l'Evangile.

p. 295

Quand on punit les Héretiques c'est un moindre mal de les faire mourir soit qu'ils disent qu'ils veulent changer , soit qu'ils ne le disent pas , que de les renvoyer absous lors qu'ils disent qu'ils veulent changer

p. 291, 297

Principe primordial pour résoudre l'objection tirée de l'exemple de Moïse qui fait tant jaser les Déistes contre l'Ecriture p. 299.

301

Qu'il

T A B L E.

Qu'il n'est point contre l'ordre qu'un Legislateur fasse 2. loix dont l'une empêche l'exécution de l'autre p. 302

L'Idolâtrie n'a été punie par les loix de Moïse, qu'en qualité de sédition contre le gouvernement civil p. 311

Réflexion sur l'action d'Elie p. 312

IV. Diferences entre les loix de Moïse & celles de l'Evangile p. 314

C H A P I T R E V.

Cinquième Objection; les Protestans ne peuvent blâmer le sens literal de contrainte sans condamner les plus-sages Empe-reurs & les Pères de l'Eglise, & sans se condamner eux-mêmes puis qu'ils ne souffrent point en certains lieux les autres Religions, & qu'ils ont quelquefois puni de mort les Héretiques, Servet par exemple. Illusion de ceux qui font cette objection; raisons particu-

T A B L E.

ticulieres de ne pas tolérer les Pa-
pistes. p. 323

*Refutation courte & générale de ce qu'on a-
lègue si souvent la conduite des anciens
Empereurs* p. 325

*Foiblesse de l'Empereur Théodose & sa
servitude sous son clergé* p. 329

*Considérations sur la conduite des Princes
Protestans qui ne souffrent qu'une Réli-
gion* p. 334

*Il est permis aux Souverains de défendre
qu'on enseigne ce qui choque les loix politi-
ques* p. 336

*Sur ce pié il peut être permis de faire
des loix contre le Papiisme & en ver-
tu de ce qu'il enseigne la non tolérance*
p. 340

*Comparaison de l'intolérance des Papistes &
des Protestans* p. 346

*Réflexion sur un endroit de l'Edit qui a re-
voqué celui de Nantes* p. 352

*Considération des divers degrés de l'intolé-
rance* p. 353

1. Degré p. 354

2. Dé-

T A B L E.

- | | | |
|----|--------------|--------|
| 2. | <i>Dégré</i> | p. 355 |
| 3. | <i>Dégré</i> | p. 358 |

C H A P I T R E VI.

Sixième objection; l'opinion de la tolérance ne peut que jeter l'E-tat dans toutes sortes de confusions, & produire une bigarrure horrible de Sectes qui défigurent le Christianisme. Réponse à cette pensée; en quel sens les Princes doivent être les nourriciers de l'Eglise. p. 361

Obscurité de nos connoissances p. 361

Si la diversité des Religions cause quelque mal politique, c'est uniquement à cause de l'intolérance. p. 363

Devoir d'un Souverain lors qu'il s'élève des Novateurs p. 363

Comment il doit être le Nourricier de l'Eglise p. 370

Comment ils ne portent par l'épée sans cause p. 372

2. Gran-

T A B L E.

2. *Grandes differences entre un voleur ou un Meurtrier & un Héretique qui empoisonne les ames* p. 375
- Comparaison de ceux qui déclament contre les Héretiques avec ceux qui feroient la guerre à un Prince parce qu'il auroit écrit à leur Roi d'une maniere tres-respectueuse selon les idées de ce Prince, mais incivile selon les idées & le goût des sujets de ce Roi* p. 379
- La bigarrure des Sectes est un moindre mal que le carnage des Héretiques qu'à fait le Papisme* p. 385
- Bigarrure de l'Eglise Romaine* p. 389
- Que même veu la condition de l'homme la tolérance des Nouveautez peut subsister avec le repos public sous des Princes sages; ce qu'il faut faire pour cela.* p. 391

T A B L E.

CHAPITRE VII.

Septième objection ; on ne peut nier la contrainte au sens literal fans introduire une tolérance générale. Réponse à cela, & que la conséquence est vraie mais non pas absurde : examen des restrictions de quelques demi-tolérans.

P. 395

Preuves que la tolérance doit être générale 1.
à l'égard des Juifs p. 397

2. *À l'égard des Mahometans, avantage qui reviendroit à l'Evangile de l'Echange des Missionnaires entre les Turcs & nous* p. 398

3. *À l'égard des Païens* p. 402

4. *À l'égard des Sociniens. Remarques sur ce qu'on appelle blasphème* p. 406

Si les Héretiques qu'on appelle blasphémateurs sont punissables, il n'y a presque point de Secte qui ne soit punissable à l'égard des autres p. 408

Re-

T A B L E.

Refutation de ceux qui disent qu'il ne faut pas tolérer les hérésies qui renversent les fondemens p. 412

Et de ceux qui distinguent les Sectes qui commencent de celles qu'on trouve établies & l'Héresiarque de celui qu'il trompe p. 414

C H A P I T R E. V I I I.

Huitième Objection : on rend odieux malicieusement le sens literal de contrainte en suposant faussement qu'il autorise les violences que l'on fait à la vérité. Réponse à cela où l'on montre qu'effectivement ce sens literal autorise les persécutions suscitées à la bonne cause, & que la conscience qui est dans l'erreur a les mêmes droits que celle qui n'y est pas

P. 417

Il est quelquefois plus-avantageux de disputer

T A B L E.

ter avec un grand esprit qu'avec un petit

p. 418

Que tout ce qui est fait contre la conscience est péché

p. 419

Et le plus-grand péché qui se puisse dans son espece

p. 421

Comparaison à l'avantage de la conscience entre ce qui se fait de mal par son ordre, & ce qui seroit un bien, mais qui se fait contre son ordre

p. 424

Qu'il n'y a point de bonté morale dans une aumône donnée contre le dictamen de la conscience

p. 427

Qu'il y a quelque bonté morale dans le refus de l'aumône selon le dictamen de la conscience

p. 429

Ce qu'il faut pour que des injures dites à un homme soient un péché

p. 432

Preuve, que la conscience erronée doit procurer à l'erreur les mêmes apuis que la conscience Orthodoxe doit procurer à la vérité

p. 435

Et que si J'esus-Christ avoit ordonné de persécuter, on ne pourroit épargner sans crime la véritable Religion que l'on seroit

per-

T A B L E.

- persuadé être fausse* p. 439
Eclaircissement de cette doctrine par la considération de l'état où seroit un Héretique qui sachant cet ordre ne persécuteroit pas
p. 442
Que si le droit de persécuter peut être commun à la vérité & à l'Hérésie, tous autres droits leur sont communs p. 449
Réponse à ceux qui disent simplement & généralement que la seule obligation d'un Héretique est celle de se convertir. p. 454

C H A P I T R E IX.

Examen de quelques difficultez contre ce qui a été établi dans le Chapitre précédent du droit de la conscience qui est dans l'erreur. Preuves de ce même droit par des exemples. p. 456

Réflexion sur les exemples allégués dans les Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique du Calvinisme p. 457
Les qualitez objectives des choses fondent
- *****
seules

T A B L E.

- principalement aux domestiques
de la foi p. 513
- II. *Raison tirée de ce que le droit de la
conscience Orthodoxe est fondé sur une
loi générale de Dieu. Exemples sur cela*
p. 516
- III. *Raison tirée de ce que la loi générale
qui est le fondement du droit d'une con-
science Orthodoxe, ne regarde que les véri-
tez notifiées* p. 523
- IV. *Raison tirée de la condition des créa-
tures auxquelles Dieu manifeste ses loix*
p. 526
- On va au devant par 3. Observations à ce
qui pourroit être objecté du péché d'Adam
p. 530
- Que ce seroit demander l'impossible à l'homme
que de prétendre qu'il discernat toutes les
ocasions où il croit être Orthodoxe, d'avec
celles où il l'est effectivement* p. 534
- Réflexion sur les dificultez que l'Eglise Ro-
maine propose contre la voie de l'examen*
p. 537
- Comment dans ces principes on n'ôte rien à
la grace* p. 544
- Et

T A B L E.

- Et on ne sauve pas plus de gens que dans les autres Hypotéses* p. 546
- Si toute erreur naît de la corruption du cœur* p. 548
- Expédient & secours que Dieu a fourni à l'homme par rapport au corps, c'est de discerner par sentiment ce qui nuit ou est utile à sa vie* p. 555
- V. Raison tirée de ce que l'opinion contraire réduit l'homme à un Pirronisme plus stupide qu'un tronc* p. 558
- Remède à cela en suposant pour l'ame un expédient semblable à celui que Dieu nous fournit pour la nourriture du corps* p. 560
- V I. Raison tirée de ce que l'opinion contraire rend le choix du Christianisme impossible aux Infidèles* p. 563
- V I I. Raison tirée des exemples d'erreur qui absolvent de toute faute* p. 566
- Pensée sur l'ignorance invincible* p. 570
- Que cette doctrine n'empêche pas l'usage de la S. Ecriture* p. 574
- Que l'Ecriture peut conserver également ses honneurs & son autorité dans des sectes opposées* p. 576

T A B L E.

C H A P I T R E X I.

Resultat de ce qui a été prouvé dans
les 2 Chapitres précédens, & au
pis aller refutation du sens de
contrainte. p. 580

E R R A T A.

LE titre du Chap. X. de la 2 Partie finit à ces
paroles, *quoi qu'elle ne le fasse pas toujours.* Le
reste imprimé comme si c'étoit le titre est le
commencement du Chapitre & devoit être im-
primé d'autre caractère.

On ne marque pas les fautes d'impression par-
ce qu'on suppose que les Lecteurs intelligens les
apercevront d'eux-mêmes.



COM.

COMMENTAIRE

PHILOSOPHIQUE

Sur

Ces paroles de l'Evangile selon
S. Luc Chap. xiv. v. 23.

Et le Maître dit au serviteur va par les chemins & par les haïes, ET CONTRAIN-LES D'ENTRER, afin que ma maison soit remplie.

PREMIERE PARTIE.

Contenant la refutation du sens literal de ce passage.

CHAPITRE I.

Que la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances, sont la règle matrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement.



E laisse. aux. Théologiens
& aux Critiques à commenter ce passage en le comparant avec d'autres, en examinant ce qui précède & ce
A qui

qui fuit, en faisant voir la force des termes de l'original, & les divers sens dont ils sont susceptibles, & qu'ils ont effectivement en plusieurs endroits de l'Écriture. Je prétens faire un Commentaire d'un nouveau genre & l'appuier sur des principes plus généraux & plus infaillibles que tout ce que l'étude des langues, de la Critique & des lieux Communs me pourroit fournir. Je ne chercherai pas même pourquoi Jesus-Christ s'est servi de cette expression *contraindre*, ni à quel légitime sens on la doit réduire, ni s'il y a des mystères sous l'écorce de ce mot, je me contente de réfuter le sens littéral que lui donnent les persecuteurs.

Je m'appuie, pour le réfuter invinciblement, sur ce principe de la lumière naturelle, *que tout sens littéral qui contient l'obligation de faire des crimes est faux.* S. Augustin donne cette règle & pour ainsi dire, ce *Criterion* pour

pour discerner le sens figuré du sens à la lettre. Jesus-Christ, dit-il, declare que si nous ne mangeons la chair du fils de l'homme nous ne ferons point sauvez ; il semble que ce soit nous commander un crime, c'est donc une figure qui nous enjoint de communiquer à la passion du Seigneur, & de mettre agréablement & utilement en la memoire que sa chair a été crucifiée & navrée pour nous. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ces paroles prouvent que S. Augustin n'a pas été de l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, ou s'il applique bien sa règle : il suffit de dire qu'il raisonne sur ce principe fondamental & sur cette clef assurée pour entendre bien l'Ecriture, *c'est que si en la-prenant litteralement on engage l'homme à faire des crimes, ou (pour ôter toute equivoque) à commettre des actions que la lumiere naturelle, les préceptes du Décalogue & la Morale de l'Évangile nous defendent, il faut tenir pour tout as-*

suré que l'on lui donne un faux sens ; & qu'au lieu de la révélation divine, on propose aux peuples ses visions propres, ses passions, & ses préjugés.

A Dieu ne plaise que je veuille étendre autant que font les Sociéniens la juridiction de la lumière naturelle, & des principes Métaphisiques, lors qu'ils prétendent que tout sens donné à l'Écriture qui n'est pas conforme à cette lumière & à ces principes-là est à rejeter, & qui en vertu de cette maxime refusent de croire la Trinité & l'Incarnation : Non non, ce n'est pas ce que je prétens sans bornes & sans limites. Je sai bien qu'il y a des axiomes contre lesquels les paroles les plus-expresses & les plus-évidentes de l'Écriture ne gagneroient rien, comme *que le tout est plus-grand que sa partie ; que si de choses égales on ôte choses égales les résidus en seront égaux ; qu'il est impossible que deux contradictoires soient véritables ; ou que l'essence d'un sujet*
subsist

subsiste réellement après la destruction du sujet. Quand on montreroit cent-fois dans l'Écriture le contraire de ces propositions ; quand on feroit mille & mille miracles , plus que Moïse & que les Apôtres pour établir la doctrine opposée à ces maximes universelles du sens commun , l'homme fait comme il est n'en croiroit rien , & il se persuaderoit plutôt , ou que l'Écriture ne parleroit que par Métaphores & par contre-véritez , ou que ces miracles viendroient du Demon , que de croire que la lumière naturelle fût fautive dans ces maximes. Cela est si vrai que ceux de l'Église Romaine tout intéressés qu'ils sont à sacrifier leur Métaphisique , & à nous rendre suspects tous les principes du sens commun , reconnoissent que ni l'Écriture , ni l'Église , ni les miracles ne peuvent rien contre les lumières évidentes de la raison , par exemple contre ce principe , *le tout est plus-*

grand que sa partie. Il faut voir sur cela le P. Valerien Magni Capucin célèbre dans le Chap. 8. & 9. du 1. Livre de son jugement sur la règle de foi des Catholiques, & de peur qu'on ne m'objecte que ce n'est qu'un particulier, & que cette objection ne m'engage à citer une infinité d'autres Auteurs Catholiques, je remarquerai en général que tous les Controversistes de ce parti nient que la Transubstantiation soit contraire à la bonne philosophie, & qu'ils inventent mille distinctions & mille subtilitez pour montrer qu'ils ne ruinent pas les principes Métaphisiques. Les Protestans, non plus qu'eux, n'accordent point aux Sociéniens que la Trinité ou l'Incarnation soient des dogmes contradictoires; ils soutiennent & montrent qu'on ne sauroit leur prouver cela. Ainsi tous les Théologiens de quelque parti qu'ils soient, après avoir relevé tant qu'il leur a plû la révélation,

tion, le merite de la foi, & la profondeur des Misteres, viennent faire hommage de tout cela aux piez du trône de la raison, & ils reconnoissent quoi qu'ils ne le disent pas en autant de mots, mais leur conduite est un langage assez expressif & éloquent, que le tribunal suprême & qui juge en dernier ressort & sans apel de tout ce qui nous est proposé, est la raison parlant par les axiomes de la lumiere naturelle ou de la Métaphisique. Qu'on ne dise donc plus que la Téoologie est une Reine dont la Philosophie n'est que la servante, car les Téoologiens eux-mêmes. témoignent par leur conduite qu'ils regardent la Philosophie comme la Reine & la Téoologie comme la servante, & de là viennent les efforts & les contorsions qu'ils livrent à leur esprit pour éviter qu'on ne les accuse d'être contraires à la bonne Philosophie. Plûtôt que de s'exposer à cela ils

changent les principes de la Philosophie, dégradent celle-ci ou celle-là selon qu'ils y trouvent leur conte, mais par toutes ces démarches ils reconnoissent clairement la supériorité de la Philosophie; & le besoin essentiel qu'ils ont de lui faire leur Cour; ils ne feroient pas tant d'efforts pour se la rendre favorable & pour être d'accord avec ses loix, s'ils ne reconnoissoient que tout dogme qui n'est point emologué, pour ainsi dire, vérifié & enregîtré au parlement suprême de la raison & de la lumiere naturelle, ne peut qu'être d'une autorité chancelante & fragile comme le verre.

Si l'on cherche la véritable raison de cela on ne manque point de la trouver, c'est qu'y aiant une lumiere vive & distincte qui éclaire tous les hommes dès aussi tôt qu'ils ouvrent les yeux de leur attention, & qui les convainc invinciblement de sa vérité, il en faut conclurre que
c'est

c'est Dieu lui-même la vérité essentielle & substantielle qui nous éclaire alors tres-immédiatement, & qui nous fait contempler dans son essence les idées des vérités éternelles contenue dans les principes, ou dans les notions communes de Métaphysique. Or pourquoi feroit-il cela à l'égard de ces vérités particulières, pourquoi les révéleroit-il ainsi dans tous les tems, dans tous les siècles, à tous les peuples de la terre moiennant un peu d'attention, & sans leur laisser la liberté de suspendre leur jugement, pourquoi dis-je se gouverneroit-il ainsi avec l'homme, si ce n'est pour lui donner une règle & un *Critere* des autres objets qui s'offrent continuellement à nous en partie faux en partie vrais, tantôt tres-confus & tres-obscur, tantôt un peu plus dévelopez. Dieu qui a prévu que les loix de l'union de l'ame & du corps ne permettroient pas que l'union par-

ticuliere de l'ame avec l'essence divine (union qui paroît réelle aux esprits attentifs & méditatifs, quoi qu'on ne la conçoive pas bien distinctement) lui manifestât clairement toute sorte de véritez, & la garantit de l'erreur, a voulu néanmoins presenter à l'ame une ressource qui ne lui manquât jamais pour discerner le vrai du faux, & cette ressource c'est la lumiere naturelle, ce sont les principes Métaphisiques, auxquels si on compare les doctrines particulieres qu'on rencontre dans les livres ou qu'on apprend de ses précepteurs, on peut trouver comme par une mesure & une règle originale, si elles sont légitimes ou falsifiées. Il s'en suit donc que nous ne pouvons être assurez qu'une chose est véritable qu'entant qu'elle se trouve d'accord avec cette lumiere primitive, & universelle que Dieu répand dans l'ame de tous les hommes, & qui entraîne

infailliblement & invinciblement leur persuasion dès qu'ils y font bien attentifs. C'est par cette lumière primitive & Métaphisique qu'on a pénétré le véritable sens d'une infinité de passages de l'Écriture qui étant pris selon le sens literal & populaire des paroles nous auroient jettez dans les plus basses idées de la divinité qui se puissent concevoir.

Je le repéte encore une fois ; A Dieu ne plaise que je veuille étendre ce principe autant que font les Sociniens, mais s'il peut avoir certaines limitations à l'égard des vérités spéculatives, je ne pense pas qu'il en doive avoir aucune à l'égard des principes pratiques & généraux qui se raportent aux mœurs. Je veux dire que sans exception, il faut soumettre toutes les loix morales à cette idée naturelle d'équité, qui, aussi-bien que la lumière Métaphisique *illumine tout homme venant au*

monde. Mais comme les passions & les préjugés n'obscurcissent que trop souvent les idées de l'équité naturelle, je voudrois qu'un homme qui a dessein de les bien connoître les considérât en général, & en faisant abstraction de son intérêt particulier, & des coutumes de sa patrie. Car il peut arriver qu'une passion fine & tout ensemble bien enracinée persuadera à un homme qu'une action qu'il envisage comme tres utile, & tres-agreable pour lui, est conforme à la raison: il peut arriver que la force de la coutume, & le tour que l'on a donné à l'ame en l'instruisant dans l'enfance, feront trouver de l'honnêteté où il n'y en a pas; pour donc se défaire de ces 2. obstacles je voudrois qu'un homme, qui veut connoître distinctement la lumière naturelle par rapport à la morale, s'élevât au dessus de son intérêt personnel, & de la coutume de son pais, & se deman-

dât

dât en général, *Une telle chose est-elle juste, & s'il s'agissoit de l'introduire dans un país où elle ne seroit pas en usage, & où il seroit libre de la prendre ou de ne la prendre pas, verroit-on, en l'examinant froidement, qu'elle est assez juste pour mériter d'être adoptée.* Je croi que cette abstraction dissiperoit plusieurs nûages, qui se mettent quelquefois entre nôtre esprit & cette lumiere primitive & universelle, qui émane de Dieu pour montrer à tous les hommes les principes généraux de l'équité, & pour être la pierre de touche de tous les préceptes, & de toutes les loix particulieres, sans en excepter mêmes celles que Dieu nous révèle ensuite extraordinairement, ou en parlant lui-même à nos oreilles, ou en nous envoyant des Prophètes inspirez de lui.

Je suis tres - persuadé qu'avant que Dieu eût fait entendre aucune voix à Adam pour lui apprendre ce qu'il devoit faire, il lui avoit déjà

parlé interieurement en lui faisant voir l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & les loix éternelles de l'honnête & de l'équitable, en sorte qu'Adam ne se crût pas tant obligé d'obeir à Dieu à cause qu'une certaine defense avoit frapé ses oreilles, qu'à cause que la lumière interieure qui l'avoit éclairé, avant que Dieu eût parlé, continuoit de lui présenter l'idée de son devoir & de sa dépendance de l'Etre suprême; Ainsi à l'égard même d'Adam, il fera vrai de dire que la vérité révélée a été comme soumise à la lumière naturelle pour en recevoir son attache, son seau, son enregîtement & sa vérification, & le droit d'obliger en titre de loi, & pour dire ceci en passant, il y a bien aparence que si les sentimens confus de plaisir qui s'exciterent dans l'ame de nos premiers parens, lors que la proposition de manger du fruit defendu leur fût faite, ne leur euf-

eussent fait perdre de vuë les idées éternelles de l'équité, par la limitation essentielle des esprits créés, qui ne leur permet pas d'être appliquez aux spéculations immatérielles, pendant que les sensations vives & confuses du plaisir les occupent, il y a dis-je, bien de l'apparence que sans cela il n'eussent point transgressé la loi de Dieu. Ce qui nous doit être un avertissement continuel de ne perdre jamais de vuë la lumière naturelle qui que ce soit qui nous vienne faire des propositions de faire ceci, ou cela par rapport à la morale.

Si donc un Casuiste nous venoit dire qu'il trouve dans l'Écriture qu'il est bon & saint de maudire ses ennemis, & ceux qui persécutent les fideles, tournons d'abord la vuë sur la Religion naturelle fortifiée & perfectionnée par l'Évangile, & nous verrons à l'éclat de cette vérité intérieure qui parle à nôtre esprit sans dire mot, mais qui parle tres-intel-

intelligiblement à ceux qui ont de l'attention, nous verrons dis-je, que la prétenduë Ecriture de ce Casuiste n'est qu'une vapeur bilieuse de temperament. En trois mots on refutera l'exemple que le Psalmiste lui fournît, c'est qu'un fait particulier où Dieu aura présidé par une providence spéciale n'est pas la lumière qui nous conduit, & ne déroge pas à la loi positive qui est proposée universellement à tous les hommes dans l'Evangile d'être débonnaires & humbles de cœur & de prier pour ceux qui nous persecutent, encore moins à la loi naturelle & éternelle qui montre à tous les hommes les idées de l'honnêteté, & qui a fait voir à tant de Paiens qu'il est louable & tres-digne de l'homme de pardonner à ceux qui nous ont offensez & de leur faire du bien au lieu du mal qu'ils nous ont fait.

Mais ce qui est fort aparent à l'égard d'Adam, savoir qu'il a conu
la

la justice de la défense verbale de Dieu en la comparant avec l'idée qu'il avoit déjà de l'être suprême, cela même est devenu d'une nécessité indispensable après sa chute, car aiant éprouvé qu'il y avoit deux fortes d'Agens qui se méloient de lui proposer ce qu'il devoit faire, il falut de toute nécessité qu'il eût une règle de discernement pour ne confondre pas ce que Dieu lui révéleroit exterieurement avec ce que le Demon déguisé sous de belles apparences viendroit lui conseiller ou lui ordonner. Et cette règle n'a pû être autre chose que la lumière naturelle, que les sentimens d'honnêteté imprimez dans l'ame de tous les hommes, en un mot que cette **Raison Universelle** qui éclaire tous les esprits, & qui ne manque jamais à ceux qui la consultent attentivement, & sur tout dans ces intervalles lucides où les objets corporels ne remplissent pas la capacité de l'ame
soit

soit par leurs images soit par les passions qu'ils excitent dans nostre cœur. Tous les songes, toutes les visions des Patriarches, tous les discours qui ont frappé leurs oreilles comme de la part de Dieu, toutes les apparitions d'Anges, tous les miracles, tout en général a dû passer par l'étamine de la lumière naturelle, autrement comment eût-on sçû si cela venoit du mauvais principe qui avoit seduit Adam, ou du Créateur de toutes choses. Il a falu que Dieu ait marqué ce qui venoit de lui d'une certaine empreinte qui fût conforme à la lumière interieure qui se communique immédiatement à tous les esprits, ou qui du moins n'y parût pas contraire, & cela fait, on recevoit agréablement & comme venant de Dieu toutes les loix particulieres d'un Moïse, & d'un autre Prophète, encore qu'elles ordonnassent des choses indifferentes de leur nature.

On

On fait que Moïse lui-même ordonna de la part de Dieu aux Juifs de ne se fier pas à tout faiseur de Miracles, ni à tout Prophète, mais d'examiner ce qu'il disoit, & de le recevoir où de le rejeter selon qu'il seroit conforme ou non à la loi venuë de Dieu. Il y avoit donc cette difference entre les Juifs d'après Moïse & les premiers Patriarches, que ceux-ci devoient seulement comparer la révélation avec la lumière naturelle, & les autres avec la lumière naturelle & avec la loi positive. Car cette loi positive une fois vérifiée sur la lumière naturelle aqueroit la qualité de règle & de *criterium*, tout de même qu'en Géometrie une proposition démontrée par de principes incontestables devient un principe a l'égard d'autres propositions. Or tout de même qu'il y a des propositions que l'on se resoudroit aisement d'embrasser si elles n'avoient pas des consequences facheuses,

mais

mais que l'on rejette tout aussi tôt qu'on en voit les conséquences ; en sorte qu'au lieu de dire, *ces conséquences sont vraies* puis qu'elles naissent d'un principe qui est vrai, on dit *ce principe est faux* puis qu'il en naît de conséquences qui sont fausses ; il y a des gens qui croiroient sans peine que certaines choses ont été révélées de Dieu s'ils n'en considéroient pas les conséquences ; mais quand ils voient à quoi ces choses conduisent, ils concluent qu'elles ne viennent pas de Dieu, & c'est une preuve *a posteriori* pour eux qui leur vaut une démonstration.

C'est ainsi qu'au commencement de l'Empire des Sarrazins, plusieurs Juifs abandonnerent leur Religion pour se consacrer à la Philosophie Païenne, parce qu'ils prétendirent trouver dans la loi Cérémonielle de Moïse une infinité de préceptes inutiles ou absurdes qu'ils ne voioient fondez sur aucune bonne raison

raison de defense ou d'ordonnance, d'où ils conclurent que cela n'étoit point venu de Dieu. Leur consequence étoit sans doute bien tirée, mais ils supposoient mal : ils n'étoient pas assez appliquéz aux preuves incontestables de divinité que Dieu lui-même avoit données de la Mission de Moïse ; preuves qui soutinrent amplement, & en toute rigueur leur examen devant les idées pures & vives de la Métaphisique naturelle, après quoi chaque loi particuliere de Moïse portoit implicitement une bonne raison avec soi. Outre cela ils n'eurent pas l'esprit assez fort ou assez vaste pour considerer le but des loix cérémonielles qui par rapport au caractère des Juifs, & à leur penchant idolatre, ou à la représentation tipique de l'Evangile, étoient fondées toutes sur de bons motifs ; ainsi ils errerent dans le fait, & quoi que leur consequence soit légitimement & nécessairement de

de leur faux principe , ils s'égarerent , mais on voit par cet exemple combien il importe que la lumiere naturelle ne trouve rien d'absurde dans ce qu'on lui propose comme révélé , car ce qui pourroit paroître d'ailleurs comme tres-certainement révélé , ne le paroitra plus dés qu'il se trouvera contraire à la règle matrice , primitive , & universelle de juger , & de discerner le vrai & le faux , le bon & le mauvais. Un esprit attentif & Philosophe conçoit clairement que la lumiere vive & distincte qui nous accompagne en tous lieux & en tout tems , & qui nous montre *que le tout est plus-grand que sa partie , qu'il est bonnéte d'avoir de la gratitude pour ses bienfaiteurs , de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait , de tenir sa parole , & d'agir selon sa conscience* , il conçoit , dis-je , clairement que cette lumiere vient de Dieu & que c'est une révélation naturelle : comment donc s'ima-

s'imaginera t'il que Dieu vienne après cela se contredire & souffler le chaud & le froid , en parlant lui-même à nous exterieurement ou en nous envoyant d'autres hommes pour nous aprendre tout le contraire des notions communes de la raison ? Un Philosophe¹ Epicurien raisonne fort juste (quoi qu'il aplique mal son principe) lors qu'il dit que puis que nos sens sont la première règle de nos connoissances , & la voie originale par où les véritez entrent dans nos ames il faut qu'ils ne soient pas sujets à l'erreur. Il se trompe en posant la règle ou la pierre de touche de la vérité dans le témoignage des sens , mais il a raison en supposant cela de conclurre que nos sens doivent être les juges de nos controverses , & décider de nos doutes. Si donc la lumiere naturelle & Méta-physique , si les principes généraux des sciences , si ces idées primitives
qui

¹ Lucret. l. 4.

qui portent elles-mêmes leur persuasion nous ont été données pour nous faire bien juger des choses, & pour nous servir de règle de discernement, il est de toute nécessité qu'elles soient nôtre juge souverain, & que nous soumettions à leur décision tous les differens, que nous aurons sur les connoissances obscures; de sorte que si quelcun s'avise de soutenir que Dieu nous a révélé un précepte de Morale directement opposé aux premiers principes, il faut lui nier cela, & lui soutenir qu'il donne dans un faux sens, & qu'il est bien plus-juste de rejeter le témoignage de sa Critique & de sa Grammaire, que celui de la Raison. Si on n'en vient pas là, Adieu toute nôtre foi selon la remarque du bon pere ¹ Valerien; *si quelcun, dit-il, me fait une instance, qu'il faut captiver nôtre entendement à l'obeissance de la foi jusques à revoquer en doute ou même*

me

me à croire fausse en certain cas la règle de juger que la nature nous a donnée, je dis que par cela même on ruine la foi nécessairement, puis qu'il est absolument impossible de croire à qui que ce soit sans un raisonnement qui conclue que celui à qui on croit ne trompe ni n'est trompé : lequel raisonnement, comme il est ma feste, ne sauroit valoir sans la règle naturelle de juger qui a été expliquée jusques ici. C'est à quoi se terminent tous les grands discours des Catholiques Romains contre la voie de la raison, & pour l'autorité de l'Eglise. Sans y penser ils ne font qu'un grand circuit pour revenir après mille fatigues, où les autres vont tout droit. Les autres disent franchement & sans ambages, qu'il faut s'en tenir au sens qui nous paroît le meilleur : mais eux ils disent qu'il s'en faut bien garder, parce que nos lumieres nous pourroient tromper, & que nôtre raison n'est que ténébres & qu'illusion ; qu'il faut donc s'en tenir au

jugement de l'Eglise. N'est-ce pas revenir à la raison, car ne faut-il pas que celui qui préfère le jugement de l'Eglise au sien propre le fasse en vertu de ce raisonnement. *L'Eglise a plus de lumières que moi, elle est donc plus croiable que moi.* C'est donc sur ses propres lumières que chacun se détermine, s'il croit quelque chose comme révélée c'est parce que son bon sens, sa lumière naturelle, & sa raison lui dictent que les preuves qu'elle est révélée sont bonnes. Mais où en fera-t-on s'il faut qu'un particulier se défie de sa raison comme d'un principe ténébreux & illusoire? Ne faudra-t-il pas s'en défier lors même qu'elle dira, *l'Eglise a plus de lumières que moi, donc elle est plus croiable que moi?* Ne faudra-t-il pas craindre qu'elle se trompe & quant au principe & quant à la conclusion qu'elle en tire? Que fera-t-on aussi de cet argument. *Tout ce que Dieu dit est vrai, or il dit par Moïse qu'il a créé un*
pre-

premier homme, donc cela est vrai. Si nous n'avons pas une lumière naturelle qui soit une règle sûre & infail-
 lible & par laquelle il faille juger
 absolument de tout ce qui vient en
 question, sans en excepter même
 la question, si une telle ou une telle chose
 est contenuë dans l'Écriture, n'aurons
 nous pas lieu de douter de la majeure
 de cét Argument, & par conse-
 quent de la conclusion. Comme
 donc ce seroit le plus-épouvantable
 cahos & le Pirrhonisme le plus-éxé-
 crable qui se puisse imaginer, il faut
 nécessairement en venir-là, que tout
 dogme particulier, soit qu'on l'avancé com-
 me contenu dans l'Écriture, soit qu'on le
 propose autrement, est faux lors qu'il est
 refuté par les notions claires & distinctes de
 la lumière naturelle, principalement à l'é-
 gard de la Morale.

jugement de l'Eglise. N'est-ce pas revenir à la raison, car ne faut-il pas que celui qui préfère le jugement de l'Eglise au sien propre le fasse en vertu de ce raisonnement. *L'Eglise a plus de lumières que moi, elle est donc plus croïable que moi.* C'est donc sur ses propres lumières que chacun se détermine, s'il croit quelque chose comme révélée c'est parce que son bon sens, sa lumière naturelle, & sa raison lui dictent que les preuves qu'elle est révélée sont bonnes. Mais où en fera-t-on s'il faut qu'un particulier se défie de sa raison comme d'un principe ténébreux & illusoire? Ne faudra-t-il pas s'en défier lors même qu'elle dira, *l'Eglise a plus de lumières que moi, donc elle est plus croïable que moi?* Ne faudra-t-il pas craindre qu'elle se trompe & quant au principe & quant à la conclusion qu'elle en tire? Que fera-t-on aussi de cét argument. *Tout ce que Dieu dit est vrai, or il dit par Moïse qu'il a créé un*
pre-

premier homme, donc cela est vrai. Si nous n'avons pas une lumière naturelle qui soit une règle sûre & infail-
 lible & par laquelle il faille juger
 absolument de tout ce qui vient en
 question, sans en excepter même
 la question, si une telle ou une telle chose
 est contenuë dans l'Écriture, n'aurons
 nous pas lieu de douter de la majeure
 de cét Argument, & par conse-
 quent de la conclusion. Comme
 donc ce seroit le plus-épouvantable
 cahos & le Pirrhonisme le plus-éxé-
 crable qui se puisse imaginer, il faut
 nécessairement en venir-là, que tout
 dogme particulier, soit qu'on l'avance com-
 me contenu dans l'Écriture, soit qu'on le
 propose autrement, est faux lors qu'il est
 refuté par les notions claires & distinctes de
 la lumière naturelle, principalement à l'é-
 gard de la Morale.

de Religion, toutes les dépenses que l'on fait en sacrifices, en Autels, & en Temples ne sont approuvées de Dieu qu'à proportion des actes internes de l'ame qui les accompagnent.

III. Il s'ensuit clairement de-là que l'essence de la Religion consiste dans les jugemens que nôtre esprit forme de Dieu, & dans les mouvemens de respect, de crainte & d'amour que nôtre volonté sent pour lui, en sorte qu'il est possible que par cela seul un homme fasse son devoir envers Dieu sans aucun acte extérieur, mais comme ces cas ne sont point ordinaires, il vaut mieux dire que la disposition intérieure en quoi consiste l'essence de la Religion se produit au dehors par des humiliations corporelles, & par des signes qui fassent conôître l'honneur que l'ame rend à la majesté de Dieu. Quoi qu'il en soit, il est toujours vrai que les signes extérieurs dans

un homme qui ne sent rien pour Dieu, je veux dire qui n'a ni les jugemens ni les volontez convenables à l'égard de Dieu, ne font pas plus un honneur rendu à Dieu que le renversement d'une statuë, par un coup hazardeux de vent, est un hommage rendu par cette statuë.

IV. Il est donc clair que la seule voie légitime d'inspirer la Religion, est de produire dans l'ame certains jugemens & certains mouvemens de volonté par raport à Dieu. Or comme les menaces, les prisons, les amendes, les exils, les coups de bâton, les suplices, & généralement tout ce qui est contenu sous la signification literale de contrainte ne peuvent pas former dans l'ame les jugemens & les mouvemens de volonté, par raport à Dieu, qui constituent l'essence de la Religion, il est clair que cette voie-là d'établir une Religion est fausse, & par conséquent

sequent que Jesus-Christ ne l'a pas commandée.

Je ne nie pas que les voies de contrainte, outre les mouvemens extérieurs du corps qui sont les signes ordinaires de la Religion intérieure, ne produisent aussi dans l'ame des jugemens & des mouvemens de volonté, mais ce n'est pas par rapport à Dieu, ce n'est que par rapport aux Auteurs de la contrainte. On juge d'eux qu'ils sont à craindre, & on les craint en éfét ; mais ceux qui auparavant n'avoient pas de la divinité les idées convenables, ou qui ne sentoient pas pour elle le respect, l'amour & la crainte qui lui sont déuës, n'aquierent ni ces idées, ni ces sentimens, lors que la contrainte leur extorque les signes externes de la Religion. Ceux qui avoient auparavant pour Dieu certains jugemens, & qui croioient qu'il ne falloit l'honorer que d'une certaine maniere oposée à celle en faveur de
qui

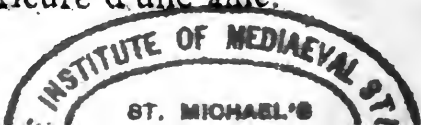
qui se font les violences, ne changent point non plus d'état intérieur à l'égard de Dieu ; Leurs nouvelles pensées se terminent toutes à craindre les persecuteurs, & à vouloir conserver les biens temporels qu'ils menacent d'oter. Ainsi ces contraintes ne font rien pour Dieu, car les actes intérieurs, qu'elles produisent, ne se raportent point à lui, & pour ce qui est des extérieurs, il est notoire qu'ils ne peuvent être pour Dieu qu'entant qu'ils sont accompagnez de ces dispositions intérieures de l'ame, qui font l'essence de la Religion, ce qui donne lieu de recueillir ainsi toute cette preuve.

La nature de la Religion est d'être une certaine persuasion de l'ame par raport à Dieu, laquelle produise dans la volonté l'amour, le respect & la crainte que mérite cet être suprême, & dans les membres du corps les signes conyenables à cette per-

persuasion & à cette disposition de la volonté, de sorte que si les signes externes sont sans un état intérieur de l'ame qui y réponde, ou avec un état intérieur de l'ame qui leur soit contraire, ils sont des actes d'hypocrisie, & de mauvaise-foi, où d'infidélité, & de revolte contre la conscience.

Donc si l'on veut agir selon la nature des choses, & selon cet ordre que la droite raison, & la souveraine Raison de Dieu-même doit consulter, on ne doit jamais se servir pour l'établissement de la Religion, de ce qui n'étant pas capable d'un côté de persuader l'esprit & d'imprimer dans le cœur l'amour & la crainte de Dieu, est tres capable de l'autre de produire dans les membres du corps des actes externes qui ne soient point le signe d'une disposition religieuse d'ame, ou qui soient le signe opposé à la disposition intérieure d'une ame.

Or



Or est-il que la violence est incapable d'un côté de persuader l'esprit, & d'imprimer dans le cœur l'amour & la crainte de Dieu, & est tres-capable de l'autre de produire dans nos corps des actes externes qui ne soient accompagnés d'aucune réalité intérieure, ou qui soient des signes d'une disposition intérieure tres-diferente de celle qu'on a véritablement, c'est-à-dire, que ces actes externes sont ou hipocrisie & mauvaise foi, ou revolte contre la conscience.

C'est donc une chose manifestement oposée au bon sens, à la lumière naturelle, aux principes généraux de la raison, en un mot à la règle primitive & originale du discernement du vrai & du faux, du bon & du mauvais, que d'employer la violence à inspirer une Religion à ceux qui ne la professent pas.

Comme donc les idées claires & distinctes que nous avons de l'essen-

ce de certaines choses nous persuade-
dent invinciblement que Dieu ne
peut pas nous révéler ce qui seroit
contraire à ces choses (par exemple
nous sommes tres-assurez que Dieu
ne peut pas nous révéler que le tout
est plus-petit que sa partie, qu'il est
honnête de préférer le vice à la ver-
tu, qu'il faut préférer son chien à
tous ses parens, à tous ses amis & à
sa patrie, que pour aller par mer
d'un lieu à un autre il faut galoper
à toute bride sur un cheval, que
pour bien préparer une terre à pro-
duire une abondante recolte, il ne
faut pas y toucher) il est évident que
Dieu ne nous a pas commandé dans
sa parole de forcer les gens à coups
de bâton, ou par autres telles vio-
lences à embrasser l'Evangile, &
ainsi si nous trouvons dans l'Evan-
gile un passage qui nous ordonne la
contrainte, il faut tenir pour tout
assuré que c'est en un sens métapho-
rique & non literal, à peu pres com-
me

me si nous trouvions dans l'Ecriture un passage qui nous ordonnât de devenir fort-savans dans les langues, & dans toutes fortes de Facultez sans étudier, nous croirions que cela se devoit entendre par figuré; nous croirions plutôt, ou que le passage est falsifié, ou que nous n'entendons pas toutes les significations des termes de l'original, ou que c'est un mystere qui ne nous regarde pas, mais d'autres gens qui viendront après nous, & qui ne nous ressembleront point, ou enfin que c'est un précepte donné à la maniere des Nations Orientales, c'est-à-dire par Emblemes, & par des images Symboliques & énigmatiques, nous croirions, dis je, cela plutôt que de nous persuader que Dieu sage, comme il est, ordonnât à des Créatures, telles que l'homme, litteralement & proprement d'avoir une science profonde sans étudier.

La seule chose qu'on peut m'o-

poser est, qu'on ne prétend pas se servir des violences, comme d'une manière directe & immédiate d'établir la Religion, mais comme d'une manière indirecte & médiate. C'est-à-dire qu'on demeure d'accord avec moi que la voie naturelle, & légitime d'inspirer la Religion est d'éclairer l'esprit par les bons endoctrinemens, & de purifier la volonté par l'amour qu'on lui inspire pour Dieu, mais que pour mettre en œuvre cette voie, il est quelquefois nécessaire de violenter les gens, parce que sans ces violences ils ne s'appliqueroient pas à se faire instruire, & à se dégager de leurs préjugés ; qu'ainsi la violence ne sert qu'à lever les obstacles de l'instruction, après quoi on se sert de la voie légitime, on rentre dans l'ordre, on instruit les gens, on agit selon les lumières primitives que je prone tant comme le Tribunal souverain, ou comme le Commissaire

qui

qui doit passer en revûe les révélations, pour rejeter celles qui n'auront pas son caractère.

Je me réserve à refuter en un autre lieu cette exception qui est une chicane fort spécieusement tournée & une illusion ingénieuse, & j'espère de la refuter si pleinement, qu'elle ne pourra servir qu'à ces Ecrivains du bas Empire, à ces Missionnaires de vilage, qui n'ont jamais honte de produire les mêmes objections, sans se proposer les réponses qui les ont ruinées de fonds en comble.

CHAPITRE. III.

Seconde Refutation du même sens literal, par la raison qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile.

A Vant que de proposer ma 2. preuve je prie mon Lecteur de se souvenir de ce que j'ai dit dans le Chapitre 1. *Qu'une loi positive une fois*

fois vérifiée sur la lumière naturelle acquiert la qualité de règle & de CRITERIUM, tout de même qu'en Géométrie une proposition démontrée par des principes incontestables devient un principe à l'égard d'autres propositions. La raison pourquoi je repete ici cette remarque est que je veux prouver dans ce Chapitre la fausseté du sens literal de ces paroles *contrain-les d'entrer*. en faisant voir qu'il est contraire à l'esprit général de l'Evangile. Si je faisois ce Commentaire en Théologien je n'aurois pas besoin de monter plus-haut; je suposerois de plein droit que l'Evangile est la première règle de la Morale & que n'être pas conforme à la Morale de l'Evangile, c'est sans autre preuve être manifestement dans le crime, mais comme j'agis en Philosophe, je suis contraint de remonter jusques à la règle matrice, & originale qui est la lumière naturelle; Je dis donc que l'Evangile étant une règle qui a été vérifiée sur les plus-

plus-pures idées de la droite raison, qui font la règle primitive & originale de toute vérité & droiture, c'est pécher contre la règle primitive elle-même, ou ce qui est la même chose, contre la révélation intérieure & muette, par laquelle Dieu apprend à tous les hommes les premiers principes, que de pécher contre l'Évangile : j'ajoute même cette considération, que l'Évangile aiant mieux développé les devoirs de la Morale, & étant une extension tres-considérable du bien honnête que Dieu nous avoit révélé par la Religion naturelle, il s'ensuit que toute action de Chrétien non conforme à l'Évangile est plus-énorme & plus-injuste que si elle étoit simplement contraire à la raison, car plus les règles de la justice, & les principes des mœurs sont développés, éclaircis, & étendus, plus est-on inexcusable de ne s'y pas conformer, de sorte que s'il se trouve que la contrainte en ma-

tiere

tiere de Religion soit contraire à l'esprit de l'Évangile, ce sera une seconde preuve plus-forte que la 1. pour montrer que cette contrainte est injuste, & contraire à la règle primitive & originale de l'équité, & de la raison.

Mais pour ne laisser pas aucun encombrer dans nôtre chemin, disons un mot sur une difficulté qui se présente. On me dira que par le principe que j'ai établi dans le Chapitre 1. l'Évangile n'auroit pas dû être reçu comme une révélation divine, puis que si on en compare les préceptes avec ma règle originale on ne les y trouvera pas conformes, car rien n'est plus conforme à la lumière naturelle que de se défendre lors que l'on est ataqué, que de se venger de son ennemi, que d'avoir soin de son corps, &c. & rien n'est plus opposé à l'Évangile. Sil falloit donc juger qu'une doctrine, qu'on nous préche comme descenduë du ciel,

ciel, n'est pas divine dès qu'elle n'est pas conforme à la lumière naturelle, révélation primitive, perpétuelle & universelle de la divinité envers l'homme, il auroit falu rejeter comme fausse la doctrine de Jesus-Christ, & aujourd'hui elle ne pourroit pas passer pour une 2. règle compulsée sur l'originale, & par consequent je ne pourrois rien prouver par ma méthode en prouvant ici que la contrainte est contre l'esprit de la Morale Evangelique.

Je repons que tous les enseignemens Moraux de Jesus-Christ sont tels qu'étant pesez à la balance de la Religion naturelle ils seront trouvez de bon alloi, de sorte que comme Jesus-Christ a fait d'ailleurs un si grand nombre de miracles qu'il n'y auroit que l'oposition de sa doctrine à quelque vérité évidente de la révélation naturelle qui eût pû faire douter de la divinité de
 sa

sa mission , l'on doit être tout à fait en repos de ce côté-là. Il a fait des miracles pour le maintien d'une doctrine qui bien loin d'être contraire aux notions de la raison , & aux plus-purs principes de l'équité naturelle , les étend , les éclaire , les développe , les perfectionne ; il a donc parlé de la part de Dieu. La lumière-naturelle ne dit-elle pas clairement à tous ceux qui la consultent avec attention que Dieu est juste , qu'il aime la vertu , qu'il désapprouve le mal , qu'il mérite nos respects & notre obéissance , qu'il est la source de notre bonheur , & que c'est à lui qu'on doit recourir pour avoir ce qui nous est nécessaire ? Cette lumière ne dit-elle pas à ceux qui la contemplent avec soin & qui s'élèvent au dessus des sombres nuages que leurs passions & la matérialité de leurs habitudes forment sur leur esprit , qu'il est honête & louable de pardonner à ses ennemis , de mo-
dérer

dérer sa colere, de dompter toutes ses passions? D'où viendroient toutes ces belles maximes dont les livres des Paiens font tout pleins, s'il n'y avoit pas pour cela une révélation naturelle adressée à tous les hommes? Cela étant il a été facile de voir qu'il n'y a rien de plus-raisonnable & de plus-conforme à l'ordre que de commander à l'homme l'humilité, l'oubli des offenses, la mortification; & la charité, car nôtre raison connoissant fort-clairement que Dieu est le souverain bien, goûte & aprouve les maximes qui nous unissent à lui. Or rien n'est plus-capable de nous unir à Dieu que le mépris de ce monde & la mortification des passions, donc la raison a trouvé tout à fait dans l'ordre la Morale de l'Evangile, & bien loin que cette Morale ait dû la porter à douter si les miracles de Jesus-Christ prouvoient sa divinité, elle a dû au contraire en être une
foli-

solide confirmation. Il n'en seroit pas de même de la Morale qu'on prétend trouver dans ces paroles *contrain-les d'entrer*, car si elles signifioient *emploie les prisons, les tortures & les suplices, pour obliger à la profession du Christianisme tous ceux qui ne s'y voudront pas soumettre de bon gré*, nôtre raison, nôtre Religion naturelle auroient eu sujét d'entrer dans de grandes défiances, & de regarder Jesus-Christ comme un Emissaire du Démon qui venoit sous les belles aparences d'une Morale austere & fort-spiritualisée, soutenuë de grands prodiges, glisser le plus-mortel venin qui puisse ruiner le genre humain, & le rendre le Têatre afreux & continuë des plus-sanglantes & des-plus éfroiables Tragédies. Mais proposons par ordre cette 2. preuve. Voici mon raisonnement. Une interprétation de l'Ecriture tout à fait contraire à l'esprit de l'Evangile ne peut être que fausse.

Or

Or est-il que le sens literal de ces paroles *contrain les d'entrer* est tout à fait contraire à l'Esprit de l'Evangile.

Donc le sens literal de ces paroles ne peut être que faux.

Je suppose avec raison que la *majeure* de cét argument n'a plus besoin d'être prouvée. Je ne prouverai donc que la *mineure*.

Pour cét éfét je rémarque 1. que l'excellence de l'Evangile par dessus la Loi de Moïse, consiste entre autres choses en ce qu'il spiritualise l'homme, qu'il le traite plus en créature raisonnable & d'un jugement formé, & non plus en enfant, qui avoit besoin d'être amusé par des spectacles & par de grandes cérémonies qui fissent diversion à son penchant vers l'idolatrie païenne. Or de-là il s'ensuit que l'Evangile demande tres-particulièrement qu'on le suive par raison, qu'il veut avant toutes choses éclairer l'esprit

de

de ses lumières , & attirer ensuite nôtre amour & nôtre zèle , qu'il ne veut pas que la peur des hommes ou la crainte d'être misérables nous engage à le suivre extérieurement , sans que nôtre cœur soit touché ni nôtre raison persuadée : il ne veut donc pas qu'on force personne , ce seroit traiter l'homme en esclave & tout comme si l'on ne se vouloit servir de lui que pour une action manuelle & machinale , où il importe peu qu'il travaille de bon gré pourveu qu'il travaille , mais en matiere de Religion , tant s'en faut que ce soit faire quelque chose que de la faire contre son gré , qu'il vaudroit mieux vivre tout à fait en repos que de travailler par force. Il faut que le cœur s'en mêle & avec connoissance de cause , il faut donc que plus une Religion demande le cœur , le bon gré , le culte raisonnable , une persuasion bien illuminée , comme fait l'Evangile , plus elle soit éloignée de toute contrainte. Je

Je rémarque en 2. lieu que le principal caractère de Jesus-Christ, & la qualité, pour ainsi dire, dominante de sa personne, a été l'humilité, la patience, la débonnairété. *Aprénez de moi*, disoit il à ses disciples, *que je suis débonnaire & humble de cœur*: il est comparé à un agneau qui a été méné à la tuerie sans se plaindre: il dit que bien-heureux sont les débonnaires, les pacifiques & les misericordieux; quand on lui a dit des outrages il n'en rendoit point, mais se remettoit à celui qui juge justement: il veut que nous benissions ceux qui nous maudissent, & que nous prions pour ceux qui nous persecutent; & bien loin de permettre à ses Sectateurs de persecuter les Infideles, qu'il ne veut pas même qu'ils oposent à leur persecution autre chose que la fuite; *Si l'on vous persecute en une ville*, dit-il, *suez en une autre*. Il ne leur dit pas, tâchez de la faire soulever contre ceux qui la

gouvernement, apellez à vôtre secours les villes qui sont pour vous, & venez assieger celle qui vous a persecutez pour la contraindre de vous croire, il leur dit, sortez-en pour vous transporter en un autre lieu : il veut bien, en un autre endroit, qu'ils protestent dans les ruës contre ceux qui ne les auront pas voulu écouter, mais c'est toute la procedure qu'il leur permet, après quoi il leur ordonne de se retirer. Il se compare à un berger qui va devant ses brebis, & elles le suivent; car elles connoissent sa voix. Qu'on remarque bien ces paroles, il ne dit pas qu'il chasse devant soi le troupeau à coups de verge, comme quand on le veut contraindre d'aller dans un lieu contre son inclination, il dit qu'il se met devant & qu'elles le suivent, parce qu'elles le connoissent, ce qui marque la pleine liberté qu'il leur donne de suivre pendant qu'elles le connoitront, & de
s'écar

s'écarter si elles venoient à le méconnoître, & qu'il ne veut qu'une obéissance volontaire, précédée & fondée sur la connoissance. Il fait opposition de sa Mission à celle des larrons & des brigans, qui comme des loups se jettent dans la Bergerie, pour enlever par force des brebis qui ne leur apartiennent point, & qui ne connoissent pas leur voix. Quand il se voit abandonné par les troupes il n'arme point ces legions d'AnGES, qui étoient toujours comme à sa solde, & il ne les envoie pas à la chasse de ses déser-teurs pour les contraindre de retourner; bien loin de-là il demande à ses Apôtres qui ne l'avoient pas quité, s'ils n'ont pas envie de le faire, & vous ne vous en voulez-vous point aussi aller, comme pour leur apprendre qu'il ne vouloit retenir personne à son service qui n'en fût bien aise. Quand-il monte au Ciel, il ne commande à ses Apôtres de convertir les nations qu'en les

enseignant, les endoctrinant & les batifant ; ses Apôtres ont suivi l'exemple de sa débonnaireté, & nous ont enjoint d'être les imitateurs & d'eux & de leur maître. Il faudroit copier presque tout le Nouveau Testament si l'on vouloit apporter toutes les preuves qu'il fournit de la bonté, de la douceur, & de la patience, qui font le caractère essentiel & distinctif de l'Évangile.

Raisonnons présentement ainsi. Le sens literal de ce texte de l'Évangile, *Contrain-les d'entrer*, est non seulement contraire aux lumières de la Religion naturelle, Loi primitive & originale de l'équité, mais aussi à l'esprit dominant & essentiel de ce même Évangile & de son Auteur, car rien ne peut être plus-oposé à cet esprit que les cachots, que les exils, que le pillage, que les Galères, que l'insolence des soldats, que les supplices & les tortures,

Donc ce sens literal est faux.

Je ne croi pas qu'on puisse rien imaginer de plus-impie & de plus-injurieux à Jesus-Christ , ni d'une plus-dangereuse consequence , que de soutenir qu'il a donné un précepte général aux Chrétiens de faire des conversions par la contrainte , car outre qu'une maxime aussi contraire que celle-là , au bon sens , à la raison , & aux principes généraux de la Morale , pourroit faire croire que celui qui la débite ne parle pas de la part de ce même Dieu qui en a déjà révélé une toute différente par la voie de la lumière naturelle , de Dieu ; dis-je , incapable de se contredire si grossièrement ; outre cela quelle idée se peut-on former de l'Évangile , si l'on y voit d'un côté tant de préceptes de clémence & de douceur , & de l'autre un ordre général qui enferme dans son enceinte tous les crimes de fourberie & de cruauté que l'Enfer peut imaginer ? Qui ne diroit que c'est

un amas bizarre de pensées contradictoires, d'un esprit qui ne savoit pas bien sa leçon, & qui ne s'entendoit pas lui-même? Ou plutôt qui ne diroit qu'il ne savoit que trop sa leçon, & que l'ennemi du genre humain qui l'avoit séduit se servoit de son organe pour introduire dans le monde le plus-épouvantable déluge de désolations qui puisse être conçu, & qu'afin d'y réussir il lui fit couvrir son jeu d'une feinte & sucrée modération, pour tout d'un coup lui faire lâcher l'arrêt foudroiant & funeste de contraindre & de forcer toutes les nations à professer le Christianisme? Voila les abîmes où se jettent les infames défenseurs du sens literal de la parabole, qu'on pourroit plutôt nommer Directeurs généraux des bouchers & des bourreaux qu'interprètes de l'Écriture. Un Pere de l'Oratoire, nommé Amelote, disoit durant les démélez des Jansénistes,

nistes , que si on ' avoit sur le fait de *Fansenius* , une évidence de la nature de celle qu'on a par les sens , ou par les premiers principes , alors ceux qui auroient les yeux éclairez d'une telle lumière auroient sujet de se défier de la diligence & de la fidélité du Pape & des Evêques qui leur seroient oposés , & pourroient exiger une révélation évidente de ceux qui les voudroient obliger de sacrifier leur persuasion & de la soumettre malgré leur connoissance. Il apelloit l'évidence fondée sur les sens , ou sur les premiers principes un *poste inexpugnable*. Je conclus de son principe que le moins qu'un homme doive faire pour nous persuader le sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer* , oposé à toutes les lumières de la raison , & de l'Evangile , c'est de nous prouver par une révélation nouvelle & tres-évidente , qu'il interprète bien ce passage. Et je ne croi pas même qu'hors quelque cas particu-

lier, où Dieu peut faire des exceptions à ses loix, on dût jamais se fier à une révélation semblable, quelque évidente qu'elle fût. Je veux dire, que si un Prophète faisant des miracles pour le maintien du sens literal, en faisoit un précepte général, & non limité à quelque circonstance particuliere, comme étoit, par exemple, le meurtre de Phinées, nous aurions droit de le prendre avec ses miracles pour un Impositeur.

CHAPITRE IV.

Troisième Refutation du sens literal, par la raison qu'il bouleverse les bornes qui séparent la justice d'avec l'injustice, & qu'il confond le vice avec la vertu, & la ruine universelle des Sociétez.

MAis c'est trop amuser le bureau par des preuves qui ne sont que médiocrement bonnes en comparaison de ce qu'on va dire :
fra-

frapons le grand coup écrasant dès ici sur la tête du sens literal de la parabole.

Un sens literal de l'Écriture est nécessairement faux lors qu'il contient le renversement général de la Morale divine & humaine, qu'il confond le vice avec la vertu, & que par-là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables.

Or c'est ce que fait le sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer.*

Donc il est nécessairement faux.

La majeure est si claire par elle-même qu'il seroit ridicule de la vouloir prouver : passons donc à la preuve de la mineure qui semblera d'abord paradoxique.

Je suis d'assez bonne foi pour avouër aux Convertisseurs de France qu'en suposant que Jesus-Christ ait commandé de convertir les gens par force, ils n'ont fait qu'obéir à Dieu, en contraignant les Réformez par les logemens de soldats, par

les prisons & autres voies violentes à se faire Catholiques, & qu'ainsi ces violences ne sont point des crimes mais de fort-bonnes actions. Mais je leur demande s'il n'est pas vrai que la seule raison pour laquelle ce sont des bonnes actions est, qu'elles ont été faites pour l'avantage de l'Eglise, & dans la vûe d'amplifier le Roiaume de Jesus-Christ. Je ne pense pas qu'on me le nie, car si on me répondoit qu'un Roi, aussi absolu que celui de France, peut loger les soldats chez qui il lui plaît, leur permettre telle ou telle licence, les retirer de chez un homme qui a mérité cette distinction en signant un Formulaire, & qu'ainsi la raison pourquoi les violences ne sont pas criminelles est parce qu'elles sont permises à un Roi dans ses Etats, si, dis-je, l'on me faisoit cette réponse, je n'aurois pas grand'peine à m'en reléver.

Car je demanderois si suposé que

ce que le même Roi de France vient de faire, il l'avoit fait sans autre raison, vûë ni motif que de se divertir par un capricieux exercice de sa puissance, cela ne seroit pas une action injuste & que Dieu pourroit punir tres-justement. Je ne conçois pas qu'il y ait des gens assez flateurs ou assez aveugles pour me répondre que non; il faut donc qu'un Roi, qui véxe ainsi une partie de ses sujets, en faisant piller leurs biens, en séparant les enfans d'avec les pères, les femmes d'avec les maris, en emprisonnant les uns, en encloîtrant les autres, en démolissant des maisons, en faisant couper des bois, en permettant même que des soldats tourmentent leurs hôtes en personne, ait une autre raison d'agir ainsi, que celle de sa souveraineté & de son bon plaisir; autrement tout le monde voit que c'est un abus injuste & tyrannique de la puissance Roiale.

On me dira, peut-être, que ces

vexations ont été fondées sur ce qu'une partie des sujets ne se conformoient pas aux Edits du Roi, or un Roi punit justement ceux d'entre ses sujets qui n'obéissent pas à ses Edits. Mais cette réponse non seulement suppose faux savoir que l'on n'ait châtié par des logemens de gens de guerre que ceux qui n'avoient pas obéi aux Edits Roiaux, puis qu'il est certain que ces logemens ont précédé la revocation de l'Edit de Nantes, ou le tems que cette revocation acorderoit aux protestans pour se faire instruire, mais aussi cette réponse est trop vague pour être bonne, car afin que les peines qu'un Roi fait souffrir à ses sujets qui n'ont pas obéi à ses ordonnances soient justes, il faut que ces ordonnances soient fondées sur quelque bonne raison, autrement un Roi pourroit justement punir ceux d'entre ses sujets qui n'auroient pas les yeux bleus, le nez
aqui-

aquilin , les cheveux blonds , qui ne trouveroient pas bonnes certaines viandes , qui n'aïmeroient pas la chasse la musique , l'étude &c. il pourroit dis-je les punir tres-justement , suposé qu'il eût publié des ordonnances qui enjoignissent à tous ses sujets d'avoir dans un certain tems les yeux bleus &c. & de se plaire à l'étude &c. mais chacun voit que comme ces ordonnances seroient injustes , les peines des contrevenans le seroient aussi ; de sorte qu'il faut demeurer d'acord que pour vexer des sujéts justement , il ne suffit pas de dire d'une maniere vague qu'ils ont contrevenu aux ordonnances ; il faut dire en particulier qu'ils ont contrevenu à des ordonnances ou justes , ou du moins telles qu'il n'y avoit qu'une négligence déraisonnable qui y fit contrevenir. On me dira que les ordonnances du Roi Louis 14. étoient de cette nature. Je n'en disputerai

pas, mais qu'on m'acorde donc que la raison pour laquelle il a pû traiter, sans faire aucune injustice, ses sujéts de la Réligion comme il les a traitez, est qu'il a fait tout cela pour l'avantage de l'Eglise Romaine qui est selon lui la seule bonne Eglise qu'il y ait au monde. Il en faut venir-là, & tout se réduit à ce fondement, c'est de dire, que ce qu'on vient de faire en France à ceux de la Réligion seroit injuste, s'il s'étoit fait non pas pour l'avantage de la vraie Réligion, mais pour faire, par exemple, qu'ils avoüassent qu'ils sont persuadez que la terre tourne, que la chaleur que nous attribuons au feu est une sensation de nôtre ame, qu'une telle fausse est meilleure qu'une autre; mais que puis qu'on n'a pas violenté les Huguenots pour leur faire avouër des choses de cette nature, mais les véritez révélées aux Chrétiens, le traitement qu'ils ont reçu est fort-juste,

te,

te, étant conforme au commandement de Jesus-Christ. On ajoutera que c'est abuser des termes que de nommer ces traitemens persécution. Il n'y a que les maux qu'on fait aux fideles qui soient persécution. Ceux qu'on fait aux hérétiques ne sont qu'actes de bonté, d'équité, de justice & de raison. Voilà qui est bien. Convenons donc *qu'une chose qui seroit injuste si elle n'étoit pas faite en faveur de la bonne Religion, devient juste lors qu'elle est faite pour la bonne Religion.* Cette maxime est tres-clairement contenuë dans ces paroles *Contrain-les d'entrer*, supposé que Jesus-Christ les ait entenduës litteralement, car elles signifient *batez, foitez, emprisonnez, pillez, tuez ceux qui seront opiniâtres, enlevez-leur leurs femmes, & leurs enfans; tout cela est bon quand on le pratique pour ma cause: en d'autres circonstances se seroit des crimes énormes, mais le bien qui en arrive à mon Eglise purge & nettoie ces actions parfaitement.*

Or

Or c'est-ce que je dis être la plus-abominable doctrine qui ait été jamais imaginée, & je doute qu'il y ait dans les enfers des Diables assez méchans pour souhaiter tout de bon que le genre humain se conduise per cét esprit. De forte qu'attribuer cela au fils éternel de Dieu, qui n'est venu au monde que pour y apporter le salut, & pour y enseigner aux hommes les vérités les plus-saintes & les plus-charitables, c'est lui faire la plus-sanglante de toutes les injures. Car considerez, je vous prie, les horreurs & les abominations qui viennent à la suite de cette Morale détestable, c'est que toutes les barrières qui séparent la vertu d'avec le vice, étant lévées, il n'y aura plus d'action si infame qui ne devienne un acte de piété & de Religion, dès qu'on la fera pour l'afoiblissement de l'hérésie. Ainsi dès qu'un hérétique par son esprit, par son éloquence, par ses bonnes mœurs

mœurs confirmera les autres dans leur héréfie, & perfuadera même aux fideles qu'ils se trompent, il fera permis de le faire affaffiner, ou empoifonner, ou de divulguer contre fa réputation mille calomnies infames, & gagner de faux témoins pour les apuier. Car on aura beau dire que cela est injuste; la réponse est toute prête, *cela seroit injuste à la vérité en d'autres cas, mais s'agissant de l'interêt de l'Eglise il n'y a rien de plus-juste.* On voit, fans que j'entre dans un détail odieux, qu'il n'y auroit point de crime qui ne devint un acte de Religion; les Juges condanneroient à tort les hérétiques dans tous leurs procez; on voleroit impunement les hérétiques, & on leur manqueroit de parole dans les affaires les plus-importantes, on leur enléveroit leurs enfans, on leur fusciteroit de faux témoins, on débauchoeroit leurs filles afin qu'une grosse honteuse les obligéât à chercher

cher de l'apui dans la bonne **R**éli-
gion , en un mot on leur feroit tou-
tes les avanies imaginables, la vio-
lence & la fourbe s'entre-succede-
roient contre eux , persuadé que
l'on feroit qu'on les lasseroit de vi-
vre & qu'on les obligeroit à chan-
ger de **R**éligion , & moiennant ce
motif que l'on auroit , on se persua-
deroit de bien faire. Quoi de plus-
horrible ?

Ce ne seroit pas le seul parti qui
auroit droit dans le fond qui feroit
tout ce beau manége ; chacun se
croiroit en droit de le faire , parce
que chaque **R**éligion se croit seule
la véritable , ou du moins la plus-
véritable , & regarde les autres com-
me ennemies de Dieu, ou comme dé-
fectueuses, & prétend qu'en les con-
vertissant on rend un grand service à
Dieu. Je n'entre pas pour le présent
dans la question , si elles ont toutes
un droit égal, supposé la persuasion de
bonne foi d'agir pour l'extirpation
de

de ce qu'elles croient faux , mais au moins est-il vrai que Jesus-Christ auroit prévu que son commandement porteroit tous les Chrétiens à user de violence contre ceux qui ne seroient pas de leur secte, ce qui seroit une source inépuisable de crimes , & une iliade de misères pour le bon parti. Or il n'y a nulle apparence que la seule prévision de tant de desordres, auxquels son commandement formel donneroit lieu, & serviroit d'une excuse tres-plausible, ne l'eût seule détourné de le donner quand il n'en auroit pas été détourné d'ailleurs suffisamment par l'injustice essentielle & inalienable qui se trouve dans les persecutions de Religion.

Quoi-que je ne veuille pas spécifier en détail les confusions abominables qui naîtroient de ce que les actions les plus-injustes deviendroient justes par l'emploi qu'on en feroit pour l'extirpation de l'erreur,

reur, si faut-il que je dise qu'il en naîtroit entre-autres ce grand inconvenient, que les Rois & les souverains ne seroient jamais en sureté lors que leurs sujéts seroient d'une diferente Réligion. Les sujéts se croiroient obligez en conscience de les déposer, & de les chasser honteusement s'ils ne vouloient pas abjurer leur Réligion, & ils croiroient en cela ne faire qu'une action tres-légitime, car enfin diroient-ils l'Evangile veut que l'on contraigne d'entrer; il faut donc que nous contrainions nôtre Roi à changer, que nous lui refusions obéissance jusques à ce qu'il ait changé, & s'il s'opiniâtre que nous le déposions & que nous le confinions dans un Monastère; peut-être que la vuë de tant de maux temporels l'apliquera à se faire instruire, & le dégagera de ses préjugez: en tout cas nous procurerons l'avantage de la Réligion en chassant un Roi qui lui est contraire,

traire, & en lui en substituant un autre qui la favorisera. Or cela suffit pour rendre juste les actions qui seroient sans cela tres-criminelles; déposons, donc ou même faisons mourir nos Rois hérétiques, puis qu'encore que ce soit un parricide infernal quand on s'y porte pour d'autres considérations, c'est une bonne œuvre dès qu'on s'y porte pour le bien de la Religion. Ainsi tour à tour les souverains & les sujets se perseguteroient de la bonne sorte. Ceux-là contraindroient à vive force leurs sujets de diferente Religion à la quitter, & ceux-ci dès qu'ils le pourroient en feroient autant à leur Prince; les uns & les autres obéissant aux ordres du fils de Dieu. N'auroit-on pas une belle obligation à Jesus-Christ de s'être Incarné & d'avoir été crucifié pour nous si dans ces 3. mots *Contrain-les d'entrer*, il nous étoit venu enlever tous les foibles restes de la Religion natu-

natu-

naturelle qui s'étoient fauvez du naufrage du 1. homme , s'il étoit venu confondre toutes les idées du vice & de la vertu , & renverser les boines qui defuniffent ces deux Etats , en faisant que le meurtre , le vol , le brigandage , la tyrannie , la re Yolte , la calomnie , le parjure , & généralement tous les crimes cessassent d'être de mauvaises actions dès qu'on les feroit contre les Héte-rodoxies , & devinssent des vertus d'obligation & tres-nécessaires à pratiquer. Ce seroit avoir eu pour but de ruiner toutes les sociétez & de confiner l'homme dans les Cavernes afin d'éviter son semblable comme la plus-dangereuse bête qu'il peut rencontrer.

Ce qu'il y a d'absurde dans plusieurs des Catoliques Romains , & notamment dans les François , c'est que voulant d'une part que Jesus-Christ nous ait commandé la contrainte , ils ne veulent pas que cela
regarde

regarde les Rois, ni que l'Eglise ait droit de les déposer. Cela est du dernier pitoiable. Ils veulent bien que les Rois en conséquence de ce passage soient autorisez de Dieu pour ruiner leurs sujets hérétiques, les emprisonner, les dragonner, les pendre & les brûler, & ils ne veulent pas que le même passage donne droit aux peuples, dès que le Pape ou l'assemblée Ecclesiastique jugera que le tems en est venu, de chasser un Roi qui ne se voudra pas convertir, & d'établir en sa place un homme orthodoxe. Quel sens y a-t-il à cela? Jesus-Christ auroit commandé les violences par tout ailleurs excepté dans les cas où elles peuvent être les plus-avantageuses à l'Eglise par la perte d'un seul homme, car qui ne voit que la ruine d'un Prince hérétique & bigot peut éviter plus de maux à l'autre Religion, que la ruine de cent mille païsans ou artisans? Ainsi supposé

posé que ces paroles *Contrain-les d'entrer* signifient, pille, tuë, emprisonne, pends, rouë jusques à ce que personne n'ose refuser de signer, je ne voi pas de quel droit on se moque de Suarez, de Becan & de plusieurs autres qui disent que dans ces paroles, *Pai mes brebis*, est contenu le pouvoir de traiter les Rois hérétiques tout de la même façon que les Bergers traitent les loups, qu'ils exterminent *omni modo quo possunt* par tous les moiens à eux possibles.

On me dira que Dieu déclare expressément que c'est par lui que les Rois régneront, & que qui résiste à leurs ordonnances résiste à Dieu, mais cela n'y fait rien. N'est-il pas incontèstable que le meurtre, la calomnie, le vol, le parjure sont expressément défendus de Dieu, si donc nonobstant cette défense ils deviennent de bonnes actions quand ils sont employez au bien de la Religion; ne doit-on pas dire la même

même chose de toute autre action défendue fans en excepter la déposition d'un Roi. Et la vérité est que ceux même qui témoignent tant d'éloignement d'exposer les Rois à la peine de déposition, lors qu'ils ne sont pas orthodoxes, se démentent dans la pratique comme on le vit en France du tems de la ligue. Tant il est vrai que c'est une suite naturelle & nécessaire du sens literal que je refute, de n'épargner ni têtes couronnées ni rien qui soit au monde quand il s'agit d'avancer la prospérité de la Religion.

Je prie tous mes Lecteurs de réfléchir un peu sur ces pensées, & je m'assure qu'ils trouveront qu'un ordre qui seroit naturellement enchaîné (veu comme le monde est fait) avec cette horrible suite de profanations, & avec cette extinction totale des principes généraux de l'équité naturelle, qui sont des loix éternelles & immuables, ne peut pas

pas être parti de la bouche de celui qui est la vérité essentielle & substantielle. Le sens donc literal que je combats est faussissime.

CHAPITRE. V.

Quatrième Refutation du sens literal, par la raison qu'il fournit un prétexte tres-plausible & tres-raisonnable aux Infidèles de ne laisser entrer aucun Chrétien dans leur País, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent.

T'Ai dit que je ne voulois pas toucher en détail les defordres qui naîtroient du principe que je refute ; cependant je m'aperçois qu'il y en a à quelques uns qu'il est nécessaire de développer afin de mieux faire comprendre les horreurs & l'énormité de la pensée qu'on impute si faussement au fils de Dieu ; je ferois donc tort à ma cause si j'évitois le détail à cet égard, j'y entrerais donc pour certains chefs qui
me

me paroissent considerables. J'argumente ainsi ;

Tout sens literal de l'Ecriture qui fournit aux Infidèles un sujet légitime & raisonnable de défendre l'entrée & le sejour de leurs Etats aux prédicateurs de l'Evangile est faux.

Or le sens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer* fournit ce sujet aux Infidèles.

Donc il est faux.

On ne peut pas nier la *Majeure*, car quel sens y auroit-il d'ordonner d'un côté à tous les hommes de se convertir, & de leur donner de l'autre des motifs tres-raisonnables de ne le pas faire? ne seroit-ce pas se jouer cruélement de l'homme, & frustrer la providence de ses fins, qui sont de rendre les hommes inexcusables, s'ils ne se servent pas des secours que Dieu leur fournit? Prouvons seulement la *Mineure*.

Suposons pour cela que des Mis-

tionnaires du Pape se présentent aujourd'hui pour la première fois, au Roiaume de la Chine afin d'y prêcher l'Évangile, & qu'ils soient assez sincères pour répondre nettement aux questions qu'on leur fera. Je suppose en même tems un principe qu'on me niera peut-être si on ne l'examine pas attentivement, mais non pas si on l'examine bien, c'est que tout homme aiant éprouvé qu'il est sujet à l'erreur, & qu'il voit ou croit voir en vieillissant la fausseté de plusieurs choses qu'il avoit cru véritables, doit être toujours disposé à écouter ceux qui lui ofrent des instructions, en matière même de Religion. Je n'en excepte pas les Chrétiens; & je suis persuadé que s'il nous venoit une flote de la Terre Australe, où il y eût des gens qui fissent conoître qu'ils souhaitoient de conférer avec nous sur la nature de Dieu & sur le culte que l'homme lui doit, aiant
apris

après que nous avons sur cela des erreurs dânaibles , nous ne ferions pas mal de les écouter , non seulement parce que ce seroit le moien de les desabuser des erreurs où nous croirions qu'ils seroient , mais aussi parce que nous pourrions profiter de leurs lumières , & que nous devons nous faire de Dieu une idée si vaste & si infinie , que nous pouvons soupçonner qu'il augmentera nos connoissances à l'infini , & par des dégrez & des manieres dont la variété sera infinie. Comme donc nous sommes persuadez que les peuples de la terre Australe seroient dans l'obligation d'écouter nos Missionnaires en vertu de la seule proposition que les Missionnaires leur seroient en général , qu'ils viennent pour les desabuser de leurs erreurs sur la Religion , nous devons croire que nous serions dans la même obligation à l'égard de la flote dont je parle , car l'obligation des

peuples Austraux ne pourroit pas être fondée sur ce que nos Missionnaires leur aporteroient la vérité, puis que je suppose qu'ils seroient dans l'obligation en vertu de l'offre générale qui leur seroit faite, & avant qu'on leur eût fait conoître par aucune preuve, petite ou grande, la vérité de ce qu'on leur voudroit anoncer, ou avant qu'ils fussent entrez en aucun doute sur la vérité de leurs créances. J'entens un doute distinct & particulier, & non pas un certain doute implicite, vague & général qui semble inséparable de tout homme qui fait raisonner sur ces maximes; *j'ai cru mille choses fermement que je ne crois plus, & ce que je crois encore je vois qu'un grand nombre de gens qui valent autant que moi ne les croient pas; je me détermine à croire bien souvent non pas sur des démonstrations qui me paroissent ne pouvoir être autrement, & qui paroissent telles aux autres hommes, mais sur des raisons probables qui ne le pa-*
rois-

voissent pas aux autres hommes. Si donc les peuples de la terre Australe seroient obligez d'écouter nos Missionnaires, avant qu'aucun préjugé particulier les déterminât ou à douter de leur ancienne Religion, ou à soupçonner qu'on leur vient offrir la vérité, il est évident que leur obligation seroit fondée sur un principe qui regarde universellement tous les hommes, savoir qu'il faut profiter de toutes les occasions que l'on trouve d'étendre nos connoissances par l'examen des raisons qu'on peut proposer contre nous, ou pour l'opinion des autres.

Mais pour ne pas incidenter, laissons-là ces réflexions : il n'est pas nécessaire de montrer que les Chinois seroient obligez d'écouter les Missionnaires du Pape en question. Représentons-nous un peu leur première conversation : Que l'Empereur de la Chine au milieu de son Conseil fasse venir ces bons pères,

& qu'il leur demande d'abord d'où vient qu'ils ont entrepris ce long voiage. Ils répondront, sans doute, que c'est pour anoncer la véritable Religion que Dieu lui-même a révélée par son fils unique, & là dessus ils diront cent belles choses sur la pureté de la Morale de Jesus-Christ, sur la félicité qu'il promet à ses fidèles, & sur le tort qu'on fait à la divinité dans les Religions Païennes. Il pourroit bien arriver que ce Prince leur répondroit comme fit nôtre Ethelrede aux Moines que S. Grégoire le Grand envoia dans ce pais-ci, que ce qu'ils venoient de dire étoit beau pourvu qu'il fût vrai, & que de bon cœur il y acquiesceroit s'il ne trouvoit plus de certitude dans ce qu'il tenoit de ses Ancêtres; qu'il consentoit que tous ceux qui le trouveroient véritable en fissent ouverte profession. Mais suposons que le Conseil de la Chine s'avise de faire cette question aux

Missionnaires ; *quels ordres avez-vous pour ceux qui après avoir ouï cent fois vos sermons ne voudront pas vous croire , & que ces Moines dans la sincérité que nous leur avons supposée d'abord répondent, nous avons reçu commandement de la part de nôtre Dieu qui s'est fait homme , de contraindre à se faire Chrétiens tous les opiniâtres, c'est-à-dire tous ceux qui après nos instructions refuseront de se faire batiser, & en consequence de cét ordre nôtre conscience nous oblige, dès que nous en aurons le pouvoir , & qu'il n'y aura pas à craindre un plus-grand mal, de chasser à coups de bâton dans les Eglises Chrétiennes tous les Chinois Idolatres, de les emprisonner, de les reduire à l'aumône, d'en pendre quelques-uns pour l'exemple, de leur enlever les enfans, de les abandonner à la merci du soldat, eux, leurs femmes, & leurs biens. Si vous en doutez voila l'Evangile ;*

voilà le commandement clair & net, *Contrain-les d'entrer*; c'est-à-dire emploie toutes les violences les plus-propres à venir à bout de la résistance opiniâtrée des hommes.

On conçoit aisément que la sincérité, que je suppose à ces Missionnaires, est une Chimère, mais je puis néanmoins faire cette supposition afin de conduire plus-clairement mon Lecteur où je souhaite qu'il vienne. Que pensons nous à cette heure que l'on penseroit & que l'on diroit dans le Conseil? Ou ce seroient des Conseillers sans esprit, sans jugement, sans raison, des machines parlantes, ou ils conseilleroient, à l'Empereur de faire sortir incessamment de ses Etats tous ces Missionnaires, comme des pestes publiques, & de faire défenses expresses d'en laisser jamais entrer aucun, car qui ne voit que c'est introduire dans son Roiaume la semence perpetuelle du carnage & de
la

la desolation des villes & du plat pais, que de laisser prêcher ces gens-là. Au commencement ils ne feront que prêcher, qu'instruire, que flatter, que promettre un paradis, que menacer d'un Enfer, ils persuaderont beaucoup de monde & il arrivera qu'ils auront dans toutes les villes & dans tous les ports plusieurs sectateurs, & alors ou par les secours étrangers, ou même par les seules forces de ceux qui les suivent, ils commenceront leurs violences contre tous ceux qui voudront perséverer dans leur ancienne Religion. Ceux-ci n'auront garde d'endurer qu'on les véxe dans les lieux où ils pourront se défendre, ainsi on en viendra aux mains de tous côtez, & on se tuera comme des mouches, & tout autant de Chrétiens qui mourront dans le combat voila tout autant de martyrs, au dire des Missionnaires, attendu qu'ils auront perdu la vie en exécutant l'ordre

précis & formel de Jesus-Christ *Contrain-les d'entrer*. Où est l'ame assez Papale ou Monachale pour ne pas frissonner d'horreur à la vuë de ces afreuses désolations? Mais ce n'est pas le tout : il faut que l'Empereur lui-même faute tôt ou tard, s'il n'a pas des forces bastantes contre ses sujéts Chrétiens.

Car comme je l'ai déjà dit, il seroit absurde que Jesus-Christ eût commandé la contrainte à l'égard d'un pauvre petit Bourgeois, artisan & païsan, dont la conversion n'est que peu importante, par rapport à l'amplitude de l'Eglise, & qu'il ne l'eût pas commandé à l'égard des Rois, dont l'exemple & l'autorité est si utile pour fomenter une Religion. Ainsi supposé le sens literal que je refute, la première chose que devraient faire les Missionnaires dès qu'ils auroient converti une partie des Chinois capable de se faire craindre, c'est de
faire

faire savoir à l'Empereur que s'il ne se faisoit pas Chrétien, ils ne lui obéiroient plus, qu'ils lui feroient du pis qu'ils pourroient, qu'ils feroient venir des Croisades de l'Occident pour lui oter sa couronne, qu'ils se feroient un autre Roi fidèle enfant de l'Eglise, & qu'ayant grossi leur nombre par les voies de la contrainte, ils l'obligeroient enfin à se faire moine, ou le tiendroient toute sa vie entre 4 murailles, ou à embrasser leur Religion. Et s'il arrivoit que se mettant en Campagne pour repousser la force par la force, il vainquît ses sujets Chrétiens, & les obligéât à lui faire serment de fidélité, & à lui promettre de ne plus violenter personne; il ne pourroit faire aucun fonds sur ce Traité, ni sur ce serment, parce qu'il comprendroit bien que puis que la loi du Christianisme légitimeroit le vol, le meurtre, la revolte, quand cela seroit utile à la

Réligion, elle autoriferoit auffi l'infidélité dans les fermens, de sorte qu'il auroit fujét de craindre que dés qu'il auroit retiré fes troupes, fes fujets Chrétiens ne recommançassent leurs fureurs au mépris de leurs fermens, qu'ils subordonneroient toujourns, comme à une condition sous-entenduë, à l'amplification de l'Eglise. Il ne seroit donc jamais en repos ni pour lui, ni pour ses fujets, tandis qu'il auroit dans ses Etats de tels perturbateurs du repos public, que rien n'est capable de lier, & qui se croiroient tout permis & nécessaire pourvu qu'il servit à leur Réligion.

Par conséquent toutes fortes de raisons voudroient qu'il fit sortir de son Roiaume, après une audience de deux heures, tous les Missionnaires Chrétiens, & ainsi avec raison & justice il demeureroit éternellement dans sa fausse Réligion. Conséquence horrible, & qui naissant
tres-

tres-naturellement du sens literal, montre qu'il est faux, impie & abominable.

Je dis qu'avec raison & justice il chasseroit ces Missionnaires, car 1. la raison & la justice veulent qu'un Prince qui voit venir des Etrangers dans son Etat pour y anoncer une nouvelle Religion, s'informe ce que c'est qu'une telle Religion, & si elle acorde la fidélité que les sujéts doivent à leur Prince avec celle qu'ils doivent à Dieu, & par consequent cét Empereur de la Chine doit dès la 1. conversation s'informer de ces Missionnaires de quelle nature est leur doctrine par rapport au bien public & aux loix fondamentales, qui font le bonheur des sujéts & des souverains. Je ne fais pas difficulté de dire qu'un Roi qui ne s'informerait pas de cela pécheroit contre les loix éternelles qui veulent qu'il veille au repos public du peuple que Dieu lui a soumis.

Soit

Soit donc conclu qu'en bonne justice il doit questionner les Missionnaires sur le point que j'ai touché, de la maniere dont ils se comporteroient envers ceux qu'ils croiroient opiniâtres. Or comme il apprendroit d'abord des choses horribles, contraires à l'équité naturelle, & pernicieuses à ses sujéts, dangereuses à son trône, qu'il apprendroit, dis-je, cela avant que d'être venu à ce degré de connoissance du Christianisme qui oblige l'homme à l'embrasser, il est clair que de deux obligations où on se le peut représenter successivement, l'une de travailler au repos de ses sujéts, l'autre de professer le Christianisme, celle-là précède l'autre & ainsi il chasse tres-justement les Chrétiens de son Etat & n'en veut plus ouïr parler, après quoi la 2. obligation ne viendra jamais, puis qu'il implique contradiction qu'un Prince soit obligé de se faire Chrétien avant que d'être
bien

bien instruit de la vérité du Christianisme, ou qu'il soit bien instruit du Christianisme selon le train des choses humaines, sans avoir plusieurs conférences avec des Chrétiens. Qu'on se souvienne de la maxime d'un Auteur moderne que pour n'être pas schismatique il ne suffit pas de s'être séparé d'une fausse Eglise, mais qu'il faut de plus avoir eu une certitude légitime de la fausseté de cette Eglise. Ainsi afin qu'un Roi de la Chine abandonne justement sa Religion, il ne suffit pas qu'il embrasse la Chrétienne qui est bonne, il faut de plus qu'il connoisse par de bonnes & solides instructions qu'elle est bonne, autrement il ne feroit qu'un coup téméraire & étourdi, dont Dieu ne lui tiendroit aucun conte. Il est donc certain que le Christianisme n'oblige que ceux qui en connoissent clairement la divinité, ou qui
ont

ont été en état de s'en faire instruire. Ceux donc qui n'ont pas été en cet état à cause qu'un devoir indispensable les a obligez de chasser ceux qui auroient pû les instruire, demeurent légitimement hors du Christianisme, d'où paroît de plus en plus l'énormité du sens literal par les consequences funestes qui en naissent.

Mais je dis en 2. lieu que cet Empereur ne pourra être blâmé par une personne raisonnable de ce qu'il jugera par cette première conversation que la Religion de ces Missionnaires est ridicule & diabolique; ridicule en ce qu'il verra qu'elle est fondée par un Auteur qui dit d'un côté, qu'il faut être humble, débonnaire, patient, sans aigreur, pardonnant les injures, & de l'autre qu'il faut roüer de coups de bâton, emprisonner, exiler, pendre, foïter, abandonner au pillage du soldat tous ceux qui ne voudront pas le

le suivre. Il verra qu'elle est diabolique puis qu'outre son opposition diamétrale aux lumières de la droite raison , il verra qu'elle autorise tous les crimes dès qu'ils seront entrepris pour son avantage , & qu'elle ne laisse plus d'autre règle du juste & de l'injuste , que son profit , ou sa perte , qu'elle ne tend qu'à rendre l'univers un théâtre affreux de carnage & de violence.

Enfin je dis que si cét Empereur croit une divinité , comme il est seur que tous les Paiens en ont connue , il doit par un principe de conscience , loi éternelle & antérieure à toutes les Religions de droit positif , chasser les Chrétiens de son Etat. En voici la preuve. Il apprendroit par ces Missionnaires que c'est une des loix fondamentales du Christianisme , & un des ordres les plus-exprez & les plus-clairs du fils de Dieu de contraindre les hommes par les tourmens & les violences à la profession

feſſion de l'Evangile : Or c'eſt une choſe , humainement parlant , tres-inſéparable d'une infinité de crimes contre la première & la plus-indiſpenſable de toutes les loix , plus-noirs par conſéquent & plus ofenſans la divinité que tout ce que l'on pourroit faire contre le Chriſtianisme mal connu ; Donc tout Prince eſt obligé , en conſcience , d'empêcher qu'une telle choſe ne s'introduiſe dans ſon Roiaume , & l'on ne conçoit pas que Dieu puiſſe le cenſurer de ce qu'il a chaffé des Chrétiens lors qu'il les a clairement connus des cauſes moralement néceſſaires de cette longue ſuite de crimes , car tout homme qui craint Dieu doit employer toute ſon autorité à prévenir le crime ; & quels crimes y a-t-il qu'il faille prévenir davantage , que les hiprocriſies de Réligion , que les actes que l'on fait contre les inſtincts & les lumières de la conſcience ? Or voila ce que produiſent in-

fail-

failliblement les maximes du sens literal. Etablissez des peines contre tous ceux qui pratiqueront certains actes de Réligion, & qui refuseront d'en pratiquer d'autres, exposez-les à la violence des gens de guerre, batez-les, enfoncez-les dans des cachots püans, privez-les des honneurs, & des charges, envoyez-les aux mines, ou aux Galères, pendez ceux qui feront plus les entendus, comblez de biens & d'honneurs ceux qui abandonneront leur culte, vous pouvez être assurez qu'une infinité de gens renonceront, quant à l'exterieur, à la Réligion qu'ils croient bonne, & professeront celle qu'ils croient mauvaise. Actes d'hipocrisie, & de félonnie contre la divine Majesté au premier chef, puis qu'elle n'est jamais plus directement ofensée que lors qu'on fait ce que la conscience, je dis la conscience la plus-erronée dicte clairement lui être desagréable. De sorte

te qu'un Prince qui veut empêcher, entant qu'en lui est, que ses sujés ne deviennent méchans & ne commettent le crime le plus-desagréable à Dieu qui se puisse commettre & le plus-certainement crime, doit chasser soigneusement les Chrétiens persecuteurs. Et qu'on ne me dise pas que c'est une erreur de fait en lui, car absolument, universellement, & dans les idées éternelles de Dieu, règle primitive, originale & infaillible de la droiture, c'est un péché tres-criant que de faire semblant d'être Chrétien, lors que la conscience nous montre que la Religion Chinoise, que nous abjurons extérieurement, est la meilleure de toutes, ainsi cet Empereur ne se pourroit empêcher d'éloiger ces Missionnaires sans exposer ses sujés à la tentation presque insurmontable de commettre le plus-grand de tous les crimes, & sans s'y exposer lui-même, car comme personne ne
peut

peut s'assurer qu'une Religion nouvelle qu'on lui présente lui paroîtra véritable , & qu'un Roi exposé à l'alternative ou de se voir détrôné ou de faire semblant d'être d'une Religion qu'il croit fausse , doit craindre tres-raisonnablement de succomber à la tentation ; l'amour qu'il a pour la droiture & pour la divinité qui reluit dans sa conscience , quoi qu'il se trompe , l'engage nécessairement à prévenir ces dangers par l'expulsion de ceux qui les apportent avec-eux par tout où ils viennent avec leur maxime prétendue Evangelique *Contrain-les d'entrer.*

Je ne pense pas désormais qu'il y ait quelque chose à désirer à la preuve de la 2. proposition de mon syllogisme , car qui ne voit qu'un Prince chasse de ses Etats les Missionnaires Chrétiens avec raison.& justice, lors qu'il les chasse.

1. Parce que sa qualité de Roi
l'y

l'y engage, entant que l'ordre nécessaire & immuable veut qu'il éloigne de ses Etats tout ce qui y apporte le defordre, la confusion, les guerres civiles, les seditions, & les revoltes.

2. Parce que la Religion naturelle l'y engage & toutes les idées du droit Moral, entant que l'ordre nécessaire & immuable veut que toute personne, & les Rois principalement, chassent & éloignent tout ce qui vient renverser les bornes qui séparent le vice & la vertu, & convertir les actions les plus-abominables en actions de piété dès qu'on les fera pour l'amplification de la Religion.

3. Parce que les droits de la conscience, qui sont directement ceux de Dieu-même, l'y engagent, entant que l'ordre nécessaire & immuable veut qu'on éloigne, autant que faire se peut, toutes les circonstances qui mettent l'homme dans
l'o-

l'ocasion prochaine & dans un péril presque inévitable de trahir sa conscience & son Dieu.

Après cela il n'est pas besoin de prouver en particulier que tout Prince qui trouveroit les Chrétiens établis dans ses Etats, soit par la négligence de ses Ancêtres, soit parce qu'il auroit conquis leurs pais, auroit droit de les chasser toutes les fois qu'il feroit réflexion sur leurs pernicieuses maximes.

La seule chose qu'on m'oposera ce me semble, c'est de dire, que l'Empereur Chinois manqueroit du prétexte que je lui donne, d'autant qu'il ne faudroit pas lui dire d'abord que Jesus-Christ nous ait commandé d'user de contrainte. Mais outre que j'ai prévenu cette objection en montrant que lui & son Conseil tomberoient dans une négligence tres-criminelle, s'ils ne questionnoient ces nouveaux venus sur la nature de leur doctrine, par rapport aux

Princes & aux fujets qui ne voudroient pas donner dans leurs nouveutez, laquelle question étant faite, il faudroit que nos Missionnaires s'expliquassent rondement ou fussent des fourbes; outre cela, dis-je, qui ne voit non seulement que c'est avoüer que le sens literal de la parabole est une doctrine dont on a honte, mais aussi que c'est traiter la publication de l'Évangile à la maniere des intrigues d'un Machiavel, ce qui fait horreur quand on y pense, & qui seul seroit capable de faire détester le Christianisme comme une fourbe maudite. Quoi, l'on trouveroit à propos que l'on s'insinuât au Roiaume de la Chine sous les aparences d'une grande modération, & en renards, afin d'agir ensuite comme des Tigres & comme des Lions sur ces bonnes gens que l'on auroit trompez par ces belles aparences? Non cela ne se peut pas, & rien ne seroit plus-capable de décrier

crier la Morale de Jesus-Christ que de suposer qu'il auroit commandé à ses disciples d'user de violence dès qu'ils le pourroient seurement, mais qu'en attendant cela ils se gardassent bien de le dire, que ce devoit être un **Mistere** entre-eux à faire éclorre seulement lors qu'ils seroient les plus-forts, & à cacher soigneusement sous une modération, & une patience la plus-Comedienne qu'ils pourroient afin qu'on n'en soupçonnât rien, à peu près comme un assassin, qui ne veut pas qu'on se défie de lui, cache soigneusement son poignard ou son pistolet dans sa poche, & ne le tire que quand il voit beau à faire son coup. Pour moi si cela est, je ne voi pas qu'on puisse nier qu'il en va de la **Réligion Chrétienne** comme d'un homme qui s'éleve en **Tartuffe** dans les hautes dignitez par le mépris des injures, par les austéritez, par la soumission, par la civilité la plus-

populaire, & qui tout d'un coup lève le masque étant arrivé à ses fins, & devient le fleau du genre humain par ses crüautez, & par sa fierté tyrannique. Si un Historien a comparé l'Empire Romain à un homme, qui nous empêchera de *personifier* le Christianisme par une semblable comparaison. Son enfance & sa première jeunesse ont été employées à se pousser malgré les obstacles de la fortune ; il a fait le doux & le modeste, l'humble & le bon sujet, le charitable & l'officieux, & s'est tiré enfin par ce moien de la misère, voire même s'est élevé haut ; mais après avoir ainsi gagné le dessus il a quité son hipocrisie, & fait agir sa violence, ravageant tout ce qui s'est voulu opposer à lui ; portant par ses Croisades la désolation au long & au large, & enfin abîmant le nouveau monde par des crüautez qui font horreur, & cherchant d'en faire autant au-
 jour-

jourd'hui au reste de la terre qu'il n'a pas encore ensanglanté, la Chine, le Japon, la Tartarie, &c. Nous ne saurions empêcher que les Infidèles ne disent cela puis qu'ils peuvent le voir dans l'Histoire, & l'Eglise Romaine qui a tenu le haut bout dans le Christianisme pendant si long-tems ne peut pas empêcher que les sectes qui l'ont quitée ne lui mettent toute la charge de ces reproches sur le dos, mais si nous ne pouvons pas empêcher que la Religion Chrétienne ne demeure couverte de cette infamie, au moins sauvons l'honneur de son fondateur & de ses loix, & n'allons pas dire que tout cela s'est fait à cause qu'il nous a commandé la contrainte; Disons que les hommes n'étant pas trop acoutumez à vivre conséquemment à leurs principes, les Chrétiens n'ont pas suivi les leurs; & qu'ils ont été violens, en prêchant un Evangile qui ne leur comman-

de que la débonnairété : Nous fau-
verons par-là le Christianisme au
dépens de ses sectateurs , mais si nous
disons que toutes les violences que
le papisme a exercées ont été les sui-
tes légitimes & naturelles du préce-
pte de Jesus-Christ *Contrain-les d'en-
trer* , alors ce sera tout le contraire ;
nous mettrons l'honneur des Chré-
tiens à couvert au dépens de leur
Réligion & du fondateur adorable
de leur Réligion. Or quelle abomi-
nation n'est-ce pas que d'imputer à
Jesus-Christ toutes les cruautés des
Papes & des Princes , qui l'ont re-
connu pour Chef de l'Eglise ? Ce-
pendant il n'y a pas lieu de l'éviter
si l'on suit le sens literal de la pa-
rable. Tout ce qu'ils auront fait
en matiere de violences & de bar-
baries , ne sera que des actes de pié-
té , & d'obéissance filiale au fils de
Dieu. C'est donc une nécessité de
dire que ce sens literal est non seule-
ment une fausse interpretation de
l'Ecri-

l'Écriture, mais aussi une impiété exécutable.

CHAPITRE. VI.

Cinquième Refutation du sens literal par la raison qu'il ne peut être exécuté sans des crimes inévitables. Que ce n'est pas une excuse que de dire qu'on ne punit les hérétiques que parce qu'ils ont contrevenu aux Edits.

ON vient de voir combien le prétendu précepte de Jesus-Christ rendroit odieuse justement à toute la terre sa divine Religion: formons, de ce qui a été dit au chapitre précédent, une nouvelle preuve en cette manière.

Tout sens literal qui enferme un commandement universel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes est faux,

Or tel seroit le sens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer,*

Donc il est faux.

La majeure est une proposition qui se persuade elle-même ainsi ce seroit une peine inutile que de la prouver. Arrêtons nous donc seulement sur la 2. proposition ; mais arrêtons nous y peu, puis que dans toutes les preuves déjà établies se trouve l'éclaircissement de celle-ci, qui, à proprement parler, n'est qu'une branche de nôtre *medium* général. Je me mets peu en peine si on m'acusera de multiplier mes preuves sans nécessité ; j'aime mieux en user ainsi, que de laisser trop envelopées & conglomérées les diverses faces de mon argument général. Il aura sans doute plus de force lors qu'on en considéra séparément les parties.

Les plus grands Persécuteurs m'avoüeront que le commandement de contraindre n'a pas été commis au caprice de chaque particulier, ainsi je ne leur veux pas reprocher les desordres éfroiables qui
nai-

naîtroient de leur principe par les émotions populaires, & par le zèle inconsideré d'un petit Curé ou Juge de vilage qui feroit sonner le tocsin sur les sectaires de son ressort, toutes les fois que la fantaisie lui en prendroit. On me répondroit aisément que ce n'est pas ainsi qu'ils prennent la chose; qu'il prétendent que Jesus-Christ n'adresse son commandement qu'à ceux qui dans chaque pais ont le droit du glaive, & l'autorité Politique, auxquels il veut que les gens d'Eglise aient leur recours quand il faut contraindre d'entrer les Héretiques. Voions donc avec cette explication qui met hors de ligne de compte les violences tumultueuses des particuliers séditieux & emportez, si nous trouverons dans la maniere légitime, selon nos Adversaires, d'exécuter le commandement de Jesus-Christ, une grande complication de crimes. Je pousserai même ma complaisance

pour eux jusqu'a ne pas me servir de ces exécutions sanguinaires que l'Histoire nous marque ; je m'arrêterai à celle qu'ils croient la plus-réguliere & la plus-moderée de toutes, savoir à ce qui vient de se faire en France.

Combien de crimes, bon Dieu ! ne s'est il pas commis durant le cours de cette persécution ? Combien d'Arrêts du Conseil sans sincérité, & sans bonne foi ? Combien d'Arrêts de Parlement contre les règles ? Combien de témoins subornez ? Combien de chicanes ? Qu'on ne dise pas que ce sont les fautes personnelles des Exécuteurs de la parabole, car ce sont des suites naturelles & inévitables du sens literal qu'on lui donne. En esét ce sens enfermant comme on le prétend, la contrainte, c'est aux Princes de chaque país à choisir selon leur zèle & leur prudence l'espece de contrainte qui leur semble la meilleure. On
a choisi

a choisi d'abord en France , celle des procès contre les Ministres & les Temples , & des traverses des particuliers dans les affaires civiles. Voila donc un choix fondé sur l'ordre de Jesus-Christ : il s'en suit donc que les voies qu'on imagine pour contraindre dans ce genre-là sont des dépendances de ce choix , & si ces dépendances sont tellement nécessaires que sans elles il n'y auroit pas de contrainte , il est clair qu'elles sont une suite naturelle & légitime de l'ordre de Jesus-Christ , & non un défaut personnel de celui qui obéit à cet ordre. Or il est bien certain que la contrainte eût été fort peu de chose , si on eût apporté dans les procès l'équité & la bonne foi. Il falloit néanmoins de la contrainte afin d'obéir à l'ordre de Jesus-Christ , il a donc falu mêler la chicane & la mauvaise foi dans les procédures , afin que le dommage temporel qu'elles causeroient aux Protestans,

les contraignit de se faire Catholiques.

Voilà donc bien des crimes à la suite de cette contrainte qu'on a choisie en exécution des commandemens de Dieu, car croit-on que cela n'excite pas mille passions & dans l'ame de ceux qui souffrent, & dans l'ame de ceux qui font souffrir? Cela n'aigrit-il pas les esprits, cela n'allume-t-il point la haine dans le cœur les uns contre les autres, cela n'engage-t-il pas à médire cruellement les uns des autres, & à se faire encore mutuellement plus-méchamment qu'on n'est. Supposé que le papisme fût la bonne Religion, cela n'engageroit-il pas les Héretiques, qui souffrent, à blasphémer contre elle dans l'ame, à la détester, & par-là ne font-ils pas jettez dans l'occasion prochaine de pécher, & de s'obstiner dans leur hérésie? Qu'on y songe un peu froidement, je m'assure qu'on conviendra que rien n'est

n'est plus-propre à banir du cœur cette tranquillité Evangélique, ce calme des passions humaines & déréglées qui est si conforme à l'esprit de la piété, & qui fait tant germer les vertus Chrétiennes.

Mais le mal que je viens de dire n'est rien en comparaison de ce qui s'est fait enfin dans le même Roiaume, quand on a contraint par le logement des gens de guerre les protestans à promettre qu'ils renonceroient à leur Religion, car d'un côté combien d'insolences ces soldats n'ont ils pas commises, & de l'autre combien d'hipocrisies & de profanations les protestans qui ont signé n'ont-ils point faites? Combien d'intemperances par les soldats combien de rapines, combien de blasphêmes, combien d'injures contre leur prochain? Ne faut-il pas mettre sur le conte de la persécution tous les déréglemens qu'ils ont commis? Je serois fort-curieux de

savoir comment un Confesseur se gouverne lors qu'un dragon se confesse qu'il a bâti son hôte huguenot. Si le Confesseur ne prend pas cela pour un péché, il faut qu'il tombe dans l'inconvenient que j'ay rélevé ci-dessus, *qu'une action qui seroit un crime cesse de l'être lors qu'elle est commise contre un homme d'une fausse Religion que l'on veut attirer à la bonne*; Inconvenient qui ouvre la porte au plus-éfroiable cahos qui ait jamais été imaginé. Si le Confesseur prend cela pour un péché, comme il le doit faire, il s'enfuit que la dernière persécution a engagé nécessairement & inévitablement les soldats à commettre une infinité de péchez, puis qu'il a falu nécessairement qu'ils aient maltraité leurs hôtes ou en leurs biens, ou en leurs personnes, autrement il n'y eût pas eu de contrainte, & on n'eût pas suivi les ordres du fils de Dieu. Soit que le Dragon se confesse ou ne se confesse

pas

pas du tort qu'il a fait à son prochain, l'action ne laisse pas d'être tres-réellement contraire à la défense qui nous est faite dans l'Évangile de ne point maltraiter nôtre prochain ?

On demandera peut-être ici si en qualité d'Exécuteurs des ordres du Prince les soldats ne peuvent pas innocemment bâtre leur hôte, comme innocemment ils le pourroient pendre s'ils étoient revêtus de la charge d'Exécuteurs de la haute justice. Je répons à cela 2. choses ; la première qu'en tout cas leurs insolences & leurs mauvais traitemens ne laisseront pas d'être des pechez pour le conte de celui qui leur commande d'agir ainsi, de sorte que le nombre des crimes sera toujours le même ; la 2. qu'il est aussi infaillible que les choses humaines le peuvent être, que tous les mauvais traitemens que l'on commandera aux soldats deviendront des péches pour eux,

eux , parce qu'ils les exécuteront avec plaisir , & qu'ils en feront même plus qu'on ne leur ordonnera. Chacun voit qu'un Bourreau qui pend un homme innocemment lors qu'il ne fait qu'obéir aux ordres de la Justice , fait un péché manifeste contre la charité envers le prochain lors qu'il est bien aise de faire sa fonction , lors qu'il se plaît à faire souffrir son patient , & qu'il cherche des adresses pour agraver sa souffrance , ainsi l'on ne peut nier que des Dragons ne se rendent fort-criminels , exécutant avec joie , & avec mille passions basses & blâmables les ordres qu'ils reçoivent de véxer un homme , d'où il s'ensuit que tous leurs desordres sont des péchez & pour eux & pour celui qui les leur commande ou les leur permet ; si bien que ces desordres étant nécessaires pour contraindre d'entrer les hérétiques , il se trouvera selon nos gens que Jesus-Christ aura commandé

dé une contrainte à laquelle une infinité de crimes auront été nécessaires. Qui ne frémiroit d'ouïr cela?

Que fera-ce si l'on joint à tous les péchez des soldats les fourberies qui intervenoient de la part des gens d'Eglise, & de la part des persécutez. Les gens d'Eglise venoient promettre qu'on se contenteroit d'une profession de foi vague, & recévoient en efét plusieurs personnes à l'abjuration moiennant cela. Ils faisoient aussi cent mensonges, faisant à croire à ceux qui tenoient bon ou en prison, ou dans les Cloîtres, que tels & tels avoient signé, afin que par ces supercheries ils ébranlassent la constance d'un homme qu'ils croient qui se conduiroit par l'exemple de quelques autres. Cette mauvaise foi a été générale par tout le Roiaume, avec celle de promettre des pensions, des biens des Charges, qu'on ne vouloit pas
acor-

acorder, du moins si grandes qu'on disoit, ou pour si long-tems qu'on disoit. Mais les malheureux perfectes sont tombez encore dans une fourberie plus-criminelle, puis qu'ils ont fait semblant de renoncer à leur Religion quoi-que dans leur ame ils en fussent plus persuadez que jamais. Que de gémissemens de consciences sortent tous les jours de-là, que de remors, que d'amertumes de vie soit pour tâcher de se sauver dans les pais étrangers au hazard d'y être pauvres, soit en voiant que si on se sauve on laisse ses enfans dans l'abîme. Mais par rapport à l'Eglise Romaine, combien de profanations de ses sacremens les plus-augustes se commet-il? Qu'il est édifiant de voir qu'un homme ne veut pas communier à l'article de la mort, & qu'il faut servir sur son cadavre, afin de faire peur aux autres? Cela n'est-il pas beau que le corps du fils de Dieu soit jetté à la tête

tête de gens qui n'en veulent point, & qu'une action qui est la mort de l'ame pour celui qui n'est pas légitimement préparé par foi & par amour, soit commandée sous de grosses peines à des gens qu'on fait qui n'ont aucune foi pour cela, mais beaucoup d'obstination intérieure pour ce qu'on appelle leurs hérésies. Il est manifeste que ce n'est plus le zèle qui porte à ces procédures, mais la pure vanité de n'en avoir pas le démenti, & de n'avoir pas pris tant de peine pour le triomphe du papisme & se voir en suite trompé par de fausses signatures.

Je ne comprends pas comment les personnes d'esprit qui ont été complices avec sa Majesté tres-Chrétienne du dessein d'inonder tout son Roiaume des soldats pour faire abjurer les Huguenots, ont pû soutenir l'idée de cette afreuse multiplicité de crimes enchainez queuë à queuë les uns aux autres à la suite de
de

de cette exécution. Ils sont trop habiles pour n'y avoir pas songé, mais comment donc ont-ils fait pour se charger de toutes les brutalitez que commettraient les Dragons, de toutes les menteries dont se serviroient les Missionnaires, de toutes les hypocrisies de ceux qui succumbent à la tentation, de toutes les communions, sacrilèges, & profanations de sacremens qu'ils commettraient, de tous les soupirs, & gémissemens des consciences tendres, de tous les déchiremens d'entrailles de ceux qui se verroient séparés de leurs biens & de leurs enfans, & en un mot de toutes les passions de haine, de ressentiment, de vanité, d'insulte, qui s'éleveroient respectivement dans les persécutés & dans les persécuteurs ? Dire après cela que Jesus-Christ est l'Auteur d'un pareil dessein, & d'une contrainte si bien liée avec ce gros attirail de crimes, c'est en vérité blasphémer le

le

le plus-criminellement du monde.

Mais prévenons ici quelques objections. On me pourra dire 1. que l'on n'a pas dû prévoir toutes ces suites, & que Jesus-Christ, qui a préveu les desordres que son Evangile a Causez dans le monde, n'a pas laissé de charger ses Apôtres de le prêcher à toutes nations. 2. Que la grande utilité qui en est arrivée à la vraie Eglise rectifie tous ces desordres. 3. Qu'un Roi étant le maître dans son Roiaume & l'Exécuteur de ses loix peut punir comme bon lui semble ceux qui enfraignent les ordres qu'il publie, qu'on ait à se conformer à sa Religion.

Je répons à la première difficulté qu'encore que les hommes n'aient pas une connoissance certaine de l'avenir, ils le conjecturent néanmoins à l'égard de certaines choses avec assez d'évidencé pour devoir régler sur cela leurs desseins & leurs projets; de maniere que quand des
con-

conjectures tres-probables & tout à fait aparentes leur aprenent qu'ils feront cause de beaucoup de crimes, en donnant de certains ordres, ils sont tres-criminels s'ils les donnent. Or je soutiens que les persécuteurs de France sont dans le cas: il faudroit ignorer les choses les plus manifestes pour ne savoir point que des gens de guerre logez chez des Héretiques avec ordre de les inquiéter, & de les ruiner jusques à ce qu'ils promettent de changer de Religion, commettront cent insolences, & cent violences, & feront sucomber un tres-grand nombre de gens, c'est-à-dire qu'ils en feront des hipocrites & des profanateurs des Misteres. Aiant vu la chose tres-apparente, & moralement inevitable, ils n'ont pû faire ce qu'ils ont fait sans se rendre tres-criminels, & si Jesus-Christ leur avoit commandé de le faire, il les auroit engagez à faire des crimes: il faut donc

donc qu'ils soient dans une erreur tres-dânable de croire qu'il leur ait ordonné de contraindre les hérétiques à se faire Catholiques. On ne peut nier que l'une des qualitez qui rendent le Diable plus-odieux à Dieu est celle de tentateur : il faut donc qu'il pèche grièvement lors qu'il nous tente , encore qu'il ne voie que par conjecture le succès de sa tentation. Ainsi tout homme qui peut voir par conjecture qu'il extorquera des feintes abjurations , en tentant les gens par la crainte de la misère , & d'une soldatesque insolente , en a assez pour être un Tentateur tres-criminel. L'envoi des Apôtres pour la prédication de l'Evangile n'a rien de semblable , car ils ne devoient que prêcher , qu'instruire , que persuader ; & c'est la chose du monde la plus-innocente : si elle a irrité le monde , & l'a porté à cent excès , c'est uniquement la faute du monde ; l'Evangile n'en
à été

a été cause que par accident : il laissoit à un chacun qui ne voudroit pas l'embrasser , ses biens , sa maison , ses honneurs & sa famille ; & ainsi il ne tentoit pas , à l'hipocrisie ; il n'exigeoit point de ses sectateurs qu'ils mentissent , qu'ils batissent les opiniâtres ; il vouloit seulement qu'ils instruisissent. On ne peut donc pas lui imputer ni les fautes des Convertisseurs , ni l'emportement des Païens : mais ici c'est tout le contraire ; on ordonne aux convertisseurs de maltraiter les gens , de dissiper leurs biens , de leur ôter leurs enfans , de les mettre en prison , &c. Ainsi les violences , des Convertisseurs sont directement commandées , & la tentation de signer par hipocrisie est directement mise devant les piez.

La 2. difficulté n'a pas besoin de réponse après ce qui a été dit ci-dessus , car chacun voit que si l'on juge d'une action par l'utilité qui en

en revient à l'Eglise, nous n'avons plus de barriere qui sépare le vice d'avec la vertu, & que la calomnie, le meurtre, l'adultere, & en général tout ce qui se peut concevoir de plus-atroce, deviendra une action pieuse dès qu'elle sera exploitée contre les Hétérodoxes. Vraiment voila de gens qui s'y entendent; on a fait disparoître en peu de tems tous les Héretiques de France; donc tous les crimes des Dragons, & toutes les Profanations des Sacremens sont devenuës de bonnes œuvres, *scelera ipsa nefasque hâc mercede placent*, a-t-on dit autrefois pour flater Neron. Combien y a-t-il de François qui en disent aujourd'hui autant, puis que tout ce grand atirail de crimes a procuré à nôtre Invincible Monarque la gloire & le contentement de ne voir qu'une Religion dans ses Etats, il est juste, beau & infiniment agréable qu'ils aient été commis, *scelera*

ipsa nefasque hâc mercede placent. Il y a long-tems que l'on a dit dans la Communion Romaine qu'en contraignant les pères à être hipocrites on gagnoit du moins les enfans, maudite & détestable maxime ! Et si cela est pourquoi n'envoie-t-on pas des Corsaires enlever en pleine paix tous les enfans qu'ils pourront en Angleterre, en Turquie, en Grèce, en Suède & en Hollande ? pourquoi a-t-on blâmé ceux qui ont voulu contraindre les Juifs à faire batifer leurs enfans ? pourquoi ne feroit-on pas assassiner des Ministres qui empêchent par leurs prédications que l'Eglise ne gagne des Païsans ignorans ? Oh dira-t-on nous n'y allons pas ainsi, nous n'en voulons point au sang, nous nous contentons de la prison & des amandes, & nous détestons les persécuteurs à rouës & à gibets : pauvres gens vous êtes dans une grande illusion, & je vous montrerai en

un

un autre lieu que dès qu'on autorise la contrainte quelle qu'elle soit, il n'y a pas de point fixe pour s'arrêter, & que les mêmes raisons qui prouvent qu'on peut mettre un homme en prison pour fait d'hérésie, prouvent encore mieux qu'on peut le pendre.

Reste la 3. objection qui est un lieu commun fort rebâtu par tous les flateurs François, gens de qui on peut dire sans aigreur, que l'esprit d'une basse flaterie & indigne de Chrétiens, indigne même de ces infames délateurs qui vivoient sous les 10 ou 12. premiers Empereurs, les a tellement infatuez qu'ils n'ont aucun égard à ce qu'ils donnent sujet à toute l'Europe de les tourner en ridicules. Ils bercent tous les jours leur Prince de ces éloges qu'il n'a converti ses sujés que par sa charité, & par la justice toute manifeste de ses Edits : si l'on veut savoir le sens de cela, c'est que si on

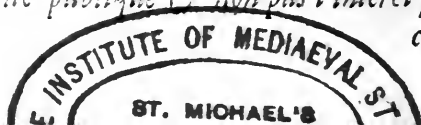
a employé quelque rigueur ce n'a été que contre ceux qui avoient contrevenu aux Arrêts de sa Majesté, & nommement à la déclaration que l'on a faite dans chaque ville avant que de donner des billets aux soldats, que le Roi ne vouloit plus qu'une Religion en son Roiaume, & qu'il feroit sentir à ceux qui ne se conformeroient pas à sa volonté les effets de sa puissance. Il a pû les condanner, dira-t-on, à l'exil, à la perte des biens, de la liberté, de la faculté d'exercer aucune charge ou métier, en cas qu'ils persistassent dans leur hérésie: ils y ont persisté, n'est il pas bien juste que les gens de guerre leur fassent souffrir les peines encouruës par leur desobéissance. Cette objection mérite d'autant plus d'être réfutée, qu'il y a d'honnêtes gens ennemis de la persécution, à ce qu'ils croient, & grands partisans des immunités de la conscience, qui disent que les souverains

verains ne peuvent pas à la vérité châtier ceux d'entre leurs sujéts qui ont une telle foi, mais qu'ils peuvent sous certaines peines leur défendre d'en faire profession publique, & s'ils le font, les châtier après cela non pas comme imbus de telles ou de telles opinions, mais comme infraçteurs des loix. C'est venir pitoiablement s'échouër après un long circuit inutile au même écueil, où les autres vont directement.

Car s'il ne faloit pour être persécuteur que punir les sectateurs d'une Religion avant que d'avoir publié des loix contre elle, il n'y auroit rien de plus-facile que de commettre les violences les plus-cruelles sans être en façon du monde persécuteur, il ne faudroit qu'avoir la patience de faire publier un édit enjoignant à toutes personnes de venir, par exemple, dans une certaine Eglise assister au service divin,

à peine de la corde, & après cette patience de peu de jours, on verroit ceux qui n'auroient pas assisté aux divins offices, & on les pendroit comme rebelles. Or comme ce seroit se moquer du monde que de prétendre que ce ne seroit pas une persécution proprement ainsi nommée, il est facile de voir que les Edits préalablement publiez & enrégistréz ne font rien à la question & n'empêchent pas qu'on ne violente la conscience, & qu'on ne punisse tres-injustement.

Je souhaiterois que tous ces Ecrivains flateurs leussent un peu leur S. Thomas, ou du moins le *Traité de la Foi humaine* publié par les Jansenistes; ils y verroient au chap. 8. de la 1. partie, *qu'une loi qui n'est pas juste n'est pas une loi, & qu'elle ne participe à la force de la loi qu'autant qu'elle participe à la justice, . . . qu'elle doit être possible selon la nature, nécessaire, utile, regarder l'utilité publique & non pas l'intérêt particulier,*



culier; car comme disent ces Auteurs un peu plus bas, *il faut que les loix Ecclesiastiques tendent au bien particulier de ceux à qui elles sont imposées n'étant pas permis dans l'Eglise de faire un mal à des particuliers sous prétexte de procurer un bien au public.* Quoi qu'il en soit de ces conditions d'une loi, que je ne crois pas toujours nécessaires afin qu'un particulier s'y soumette (car quand il ne s'agira que d'un intérêt temporel, il fera sagement de se soumettre à une loi injuste) je dis selon la remarque proposée ci-dessus dans le chapitre 4. que quand on veut prouver qu'un Prince châtie justement ses sujets, il ne suffit pas d'alleguer en général qu'ils n'ont pas fait ce qu'il leur avoit commandé; il faut de plus que l'on montre qu'ils pouvoient faire en honneur & en conscience ce qu'il leur avoit commandé, car si un Prince, méchant Poëte, s'avisoit de faire un Edit enjoignant à tous ses sujets de déclarer au Grè-

fe de la paroisse qu'ils font persuadés que les vers du Roi font beaux, à peine d'être condannez au bannissement, & s'il se trouvoit plusieurs sujéts semblables à Philoxene qui ne peut jamais être assez dissimulé pour louer les Poësies de Denis le Tiran, trouveroit-on juste l'exil de ces sujéts? Cependant il seroit fondé sur la desobéissance d'un Edit. Trouveroit-on raisonnables les amandes qu'on infligeroit à des gens qui refuseroient de croire que la terre tourne, que les couleurs ne sont pas dans les objets, que les bêtes sont des automates, après qu'un Roi auroit publié que tous ceux qui ne croiroient point ces 3. choses seroient taxez à tant au profit du Fisc. Ou bien trouveroit-on juste qu'un Roi ordonnât sous des peines exécutablees que tous ses sujéts aimassent l'étude, les parfums, les poissons, certaines fausses, qu'ils eussent les yeux bleus, la barbe épaisse,

paissè, &c. Ne seroit-ce pas une Tirannie toute visible que d'envoyer vivre à discretion des Dragons chez un homme qui n'obéiroit pas à cette sorte d'Edits ? C'est donc une ignorance crasse ou plutôt une flaterie ridicule que de prétendre que les traitemens faits à ceux de la Religion sont justes, parce qu'ils ne se sont pas conformez à l'ordre verbal qui leur étoit fait un peu avant la distribution des billets aux troupes, qu'ils eussent à être de la Religion du Roi, car pour d'Edit notifié & régîtré touchant cét ordre, je ne sache pas qu'il y en ait eu avant l'expédition d'une partie du Roiaume, & j'ai déjà dit que la révocation de l'Edit de Nantes donnoit un certain tems pour aviser à ce qu'on auroit à faire, mais que ce n'a été qu'une tromperie la plus-grossièrement infidèle qui se soit vûë.

Puis donc que généralement parlant ce que les sujéts ne se sont pas

conformez à la volonté de leur Prince, ne prouve pas qu'ils soient justement punis des peines dont-il a menacé les délinquans, il faut examiner en particulier à quelle sorte de loix ils n'ont pas obéi lors qu'on veut conoître s'ils sont avec justice soumis au pillage & à la discretion de la soldatesque. Or cét examen particulier nous feroit voir, si nous le faisons, que les Edits pour l'inobservation desquels l'on pourroit prétendre que les Protestans François ont mérité d'être exposez aux Dragons, sont essentiellement injustes, & par consequent les peines que l'on fait souffrir à ceux qui ne les ont pas exécutez sont injustes *ipso facto* & par leur nature. On ne peut donc pas éluder par-là la force de mon argument, qui est (ce que je prouve par l'exemple de la dernière persécution de France) que Jesus-Christ n'a pas commandé de contraindre à suivre sa Religion, puis
que

que ce seroit un ordre qu'on ne pourroit exécuter sans une complication de plusieurs crimes.

Pour montrer en peu de mots l'injustice de la déclaration verbale qui étoit faite aux Protestans, que le Roi ne vouloit plus qu'une Religion dans son Roiaume, & que tous ceux qui ne se conformeroient pas à cette sienne volonté éprouveroient les rigueurs de sa justice; je ne m'amuserai pas à citer l'Edit de Nantes, ni tant d'autres promesses solennelles, car ce ne sont que des bagatelles pour les Rois; promesses, sermens, Edits, ce ne sont que des pis aller dont ils se servent à propos, & qu'ils soufflent comme des toiles d'araignée dès qu'ils en ont tiré quelque utilité; je remonte à ce raisonnement primitif & essentiel.

Toute loi qui est faite par un homme qui n'a point droit de la faire & qui passe son pouvoir est in-

juste, car comme dit Thomas d'Aquin, pour qu'une loi soit juste, il faut entre autres choses *que celui qui la fait ait l'autorité de la faire, & qui il ne passe pas son pouvoir.*

Or est-il que toute loi qui oblige à agir contre sa conscience est faite par un homme qui n'a point d'autorité de la faire & qui passe son pouvoir.

Donc toute telle-loi est injuste.

Pour montrer la vérité de ma seconde proposition, je n'ai qu'à dire que toute l'autorité des souverains vient ou de Dieu immédiatement, ou des hommes qui entrent en société sous certaines conditions.

Si elle vient de Dieu il est clair qu'elle ne s'étend pas jusqu'à pouvoir faire des loix qui engagent les sujéts à agir contre leur conscience, car autrement il s'ensuivroit que Dieu pourroit conferer à l'homme le pouvoir d'ordonner la haine de
Dieu

1 *Veiez le Traité de la Foi hum. Ubi supra.*

Dieu, ce qui est absurde & nécessairement impossible, la haine de Dieu étant un acte essentiellement méchant. Pour peu qu'on examine la chose on verra que la conscience, par rapport à chaque homme, est la voix & la loi de Dieu connue & acceptée pour telle par celui qui a cette conscience, de sorte que violer cette conscience est essentiellement croire que l'on viole la loi de Dieu; or faire une chose que l'on croit être une défobéissance à la loi de Dieu est essentiellement ou un acte de haine, ou un acte de mépris de Dieu, & cet acte est essentiellement méchant de l'aveu de tout le monde, donc c'est la même chose, commander d'agir contre sa conscience, & commander de haïr ou de mépriser Dieu, de sorte que Dieu ne pouvant pas conférer le pouvoir d'ordonner que l'on le haïsse, ou méprise; il est évident qu'il ne peut pas conférer l'autorité de commander

der qu'on agisse contre sa conscience.

Par la même raison il est évident que jamais les hommes qui ont formé des sociétés, & qui ont consenti à déposer leur liberté entre les mains d'un souverain, n'ont prétendu lui donner droit sur leur conscience; ce seroit une contradiction dans les termes, car pendant qu'un homme ne sera pas fou à lier il ne consentira point qu'on lui puisse faire commandement de haïr son Dieu, & de mépriser ses loix clairement & nettement signifiées à la conscience, & intimement gravées dans le cœur, & il est certain que lors qu'une troupe de gens s'engagent pour eux & pour leur postérité à être d'une certaine Religion, ce n'est qu'en suposant un peu trop légèrement qu'eux & leur postérité auront toujours la conscience telle qu'ils se la sentent alors, car s'ils faisoient réflexion aux changemens
qui

qui arrivent dans le monde, & aux différentes idées qui se succèdent dans nôtre esprit, jamais ils ne feroient leur engagement que pour la conscience en général, c'est-à-dire qu'ils diroient, nous promettons pour nous & pour nôtre postérité de ne nous départir jamais de la Religion que nous croirons la meilleure, mais ils ne feroient pas tomber leur pacte sur tel ou tel article de foi, savent-ils si ce qui leur paroît vrai aujourd'hui le leur paroîtra d'ici à 30. ans, ou le paroîtra aux hommes d'un autre siècle? Ainsi ces engagements sont nuls de toute nulité, & excèdent le pouvoir de ceux qui les font, n'y aiant homme qui se puisse engager pour l'avenir, beaucoup moins engager les autres à croire ce qui ne leur paroîtra pas vrai. Puis donc que les Rois n'ont ni de Dieu, ni des hommes, le pouvoir de commander à leurs sujets qu'ils agissent contre leur conscience,

ce, il est manifeste que tous les Edits qu'ils publient sur cela sont nuls de droit, & une pure usurpation, & qu'ainsi les peines qu'ils y opposent pour les contrevenans sont injustes.

Je tire de-là une nouvelle preuve démonstrative contre le sens literal de la parabole, car s'il étoit vrai il donneroit droit aux Princes de faire des loix qui engageassent leurs sujéts à professer une Religion contre les lumières de la conscience; ce qui seroit la même chose que donner aux Rois la faculté d'établir des loix pour la haine & pour le mépris de Dieu dans tous leurs Etats; ce qui étant de la plus-outrée impiété il s'ensuit que ces paroles *Contrain-les d'entrer* ne signifient pas ce que l'on prétend, puis que si elles le signifioient ce seroit sur tout aux Princes qu'elles seroient adressées, afin que d'abord ils fissent des loix sévères contre les autres Religions, &

& qu'en suite ils infligeassent les peines portées par ces loix à quiconque les enfreindroit.

J'examinerai ailleurs l'illusion de ceux qui disent que les Princes ne prétendent pas faire des loix contre la conscience, mais faire changer de conscience aux gens par les menaces & par les peines temporelles; mais je dirai par avance que s'ils peuvent faire cela ce n'est nullement en vertu de la parabole, c'est par des raisons de politique, lors qu'une secte leur est justement odieuse par rapport au bien public, & en ce cas-là s'ils croient que son peu d'attachement pour la patrie vienne de sa Religion, & qu'ils voient que les moïens naturels & légitimes de la convertir qui sont les conférences amiables, les livres, les instructions familières, ne la convertissent pas, ils peuvent, le jugeant nécessaire raisonnablement au repos de leur Estat, leur ordonner d'aller demeurer ailleurs

&

& d'y transporter feurement leurs biens & leurs familles ; mais de faire comme en France où on n'a voulu ni foufrir qu'on fortit du pais avec ses biens, ni fans ses biens, ni qu'on y demeurât fans exercice public, priant Dieu à fa maniere dans fa chambre, mais où on a voulu nécessairement l'une ou l'autre de ces 2. choses, ou que l'on allât à la Messe, ou que l'on fût mangé jusqu'aux os par des foldats, & tourmenté à petit feu en mille manières, c'est ce qui ne se fauroit excuser, & qui rencherit sur les plus-injustes violences dont on ait mémoire.

Demandons un peu à ces gens qui nous viennent dire que puis que le Roi de France ne fait qu'infliger les peines dont il a menacé les infra-cteurs de ses Edits, on ne doit pas l'accuser d'injustice, mais se reconnoître coupable d'opiniâtreté, & de defobéissance à son légitime Prince ; demandons leur dis-je, si

ce n'est pas établir que toutes peines sont justement infligées lors que ceux qui les souffrent ont desobéi aux loix du Roi, car s'il n'y avoit que quelques peines qui fussent justes, leur réponse seroit illusoire, elle nous laisseroit l'embaras de discuter en particulier si les peines des Huguenots sont du nombre des peines justes, & ainsi ce ne seroit que rentrer dans la dispute du fond: il faut donc s'ils veulent répondre quelque chose qui vaille qu'ils se servent d'une proposition universelle; mais en ce cas-là que deviendrait le supplice des enfans Hebreux qui furent jettez dans la fournaise de Babilone? Ne faudroit-il pas dire qu'il fût juste, n'en avoient-ils pas été menacez par édit public s'ils ne se mettoient à genoux devant la statuë du Roi? Demandons encore à ces Messieurs ce qu'ils penseroient si Louis le Grand ordonnoit par un Edit que

tous

tous ses sujét's s'agenoüillassent devant la statuë que le Duc de la Feuillade lui a fait dresser. Je n'examine point ici les conjectures de certains esprits oisifs qui disent que si les choses alloient du train qu'elles vont encore 15. ou 20. ans, il arriveroit de 3. choses l'une ou que la Cour de France ordonneroit un culte public à cette statuë, ou que si la Cour ne le faisoit pas, le peuple s'y porteroit de lui même, ou que si le peuple ne le faisoit pas, le Clergé commenceroit le branle par ses processions, & par ses Apostrophes de Chaire; il en fera tout ce qu'il plaira à Dieu, & je suis assez occupé du présent pour ne songer pas à toutes ces spéculations creuses de l'avenir;

Prudens¹ futuri temporis exitum

Caliginosa nocte premit Deus :

Ridetque si mortalis ultra

Fas trepidat : quod adest, memento

Com-

1 Horat. od. 29. l. 3.

*Componere æquis, cætera fluminis
Ritu feruntur.*

Mais je demande si cela arrivoit, je veux dire si le Roi ordonnoit qu'on invoquât sa statuë, qu'on l'encensât, qu'on se prosternât devant, à peine d'une amende arbitraire, ou de châtiment corporel, les Catholiques de France qui refuseroient de le faire (je ne doute pas qu'il ne s'en trouvât sur tout parmi les Laïques) ne seroient-ils pas mis à l'amande tres-injustement, & châtiez criminellement? Ni Maimbourg, ni Varrillas, ni Ferrand, n'oseroient dire aujourd'hui le contraire.

On parle de Basilide grand Duc de Moscovie qui faisoit des loix les plus-dures & qui y aposoit la peine de mort pour les contrevenans; il commandoit à ses sujëts de traverser en hiver les rivieres à demi glacées, de s'ensevelir tous nuds dans la neige, de sauter dans les brasiers ardens, de lui porter à son lever quand
il

il geloit à pierres fendre un verre de leur sueur, un milier de puces de conte fait, tant de grenouilles, & de roffignols. C'étoit la plus-énorme tyrannie du monde; cependant à le bien prendre il ne commandoit pas des choses plus-impofibles que l'est à certaines gens de croire ceci ou cela en matiere de **R**éligion. Ils fueroient plutôt au milieu des neiges, ils tireroient plutôt de leur chair & de leur os du vin & de l'huile, que de leur ame une telle ou une telle afirmation. J'avouë que la difficulté n'est pas à beaucoup prés si confidérable pour la langue & pour la main, car on peut dire aisément de bouche & signer de sa main qu'on croit ceci ou cela, & faire toutes les postures du corps qu'un convertisseur exige, mais ce n'est point ce qu'un Roi qui conserve du moins les aparences de la **R**éligion doit exiger en 1. instance. Il ne doit point ordonner
que

que l'on parle ou que l'on signe qu'après que l'ame a changé intérieurement, c'est donc ce changement interieur, ces affirmations & ces negations de l'ame qu'un Roi qui fait des loix pour la conversion de ses sujéts, leur doit commander, or c'est ce que je dis aussi impossible & plus même que la fièvre qu'exigeoit le grand Duc de Moscovie, car pour peu qu'on sache que nous ne croions les choses que quand elles nous paroissent vraies, & qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroissent vraies, non plus qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroissent blanches ou noires, on verra qu'il est plus-facile de trouver des puces & de la fièvre en hiver, que d'affirmer mentalement ceci ou cela quand on est stilé à voir d'abord les raisons qui nous portent à le nier, & qu'on est acôûtumé à prendre cette négative pour le service du vrai Dieu, & qu'on a l'esprit pré-

prévenu d'une fraieur religieuse contre les raisons qui portent à affirmer. Je fais bien que l'esprit se laisse quelquefois corrompre par le cœur, & que dans les choses douteuses les passions & la cupidité peuvent faire affirmer à l'ame ce qui lui paroît encore confus, mais cela même seroit une horrible perversité de vouloir qu'un homme choisit une Religion en séduisant lui même son esprit, & de plus cette séduction est peu possible à l'égard de certains dogmes qu'on est accoutumé d'envisager comme absurdes & contradictoires, par exemple qu'il faut manger son Dieu, que les rats le mangent quelquefois, qu'un corps d'homme est en mille lieux à la fois sans y remplir aucun espace. Bref comme il ne dépend pas de nos passions que la neige nous paroisse noire, mais qu'il faudroit pour cela ou qu'on la noircît, ou qu'on nous mît dans un certain poste & avec de cer-

tains

tains yeux qui caussent dans notre cerveau les mêmes modifications que les objets noirs, il faut pour nous faire affirmer ce que nous nions, qu'on le rende vrai à notre égard, ce qui suppose une certaine proportion entre les objets & nos facultez laquelle n'est pas en notre puissance toujours.

Aions des exemples moins odieux que celui de Nabuchodonozor, & de Basilide. Que diroit-on si Alphonse Roi de Castille avoit envoyé des soldats par tous les bourgs, villes, & vilages de son Roïaume pour déclarer que sa volonté étoit que tout le monde fût de son opinion à l'égard du nombre des cieux, des Epicicles, des Cristalins, &c. & qu'à moins qu'on ne signât qu'on le croïoit, on se verroit acablé de gens de guerre? Que diroit-on si le Pape Adrien six qui aimoit extrêmement le Merlus, & qui avoit

G

même

même inspiré ce goût aux Courtisans, de sorte que ce poisson assez méchant d'ailleurs encherit sous ce Pontificat à la grande risée de toutes les poissonnières, se fût avisé d'ordonner, non pas entant que Pape, mais comme souverain de l'Etat Eclésiastique, que deormais chacun eût à se conformer à son goût, à peine d'une grosse amande, de prison, ou de logement de soldats? Il n'y a point d'homme raisonnable qui ne trouvât cette conduite ridicule & tyrannique. Cependant à tout bien prendre elle ne le seroit pas tant, que si l'on disoit dans un pais où il y a plusieurs Religions, nous voulons & ordonnons que deormais chacun déclare qu'il a sur la Religion les mêmes sentimens que la Cour, à peine pour ceux qui ne l'avoüeront pas, de la prison, ou de la confiscation de tous ses biens: je dis que cette conduite seroit pire que l'autre car il est plus dif-

difficile de croire à un Protestant que Jesus - Chrit est présent selon son humanité dans tous les lieux où l'on célébre la Messe, que de croire le Siftéme d'Alphonse, & il est plus facile d'acoûtumer son palais à certaines viandes, que son esprit à certaines opinions, & sur tout lors que l'on se trouve fortement persuadé qu'elles exposent à la danation éternelle. Tout honnête homme, bon Catolique Romain avoüera s'il s'examine qu'il auroit beaucoup plus de peine à s'acoûtumer aux méchans ragoûts des Tartares, ou à croire toutes les visions d'Aristote, & de Descartes, qu'à croire qu'il est impie d'invoquer les saints, ce qu'on l'obligerait de signer ici si l'on y traitoit les Papistes comme l'on a traité les Réformez en France. Arrière donc d'ici ces méchans ou ces ignorans Téoologiens qui disent que les Rois peuvent commander à leurs sujéts d'avoir une telle

ou une telle Religion. Tout ce qu'ils peuvent , c'est de commander qu'on examine, qu'on étudie une Religion, mais aussi il est absurde à un Roi de commander que ce qui lui paroît vrai le paroisse aussi à ses sujets, que de commander qu'ils aient le visage fait comme lui, ou le même temperament que lui. Grotius a cité 2. beaux passages d'Origène & de S. Chrysostome qui montrent que de toutes les coutumes il n'y en a point de plus-difficiles à quitter que celles des dogmes de Religion. *De jure belli & pac. l. 2. cap. 20. art. 50.* Il cite là même Galien disant qu'il n'y a point de gale plus-malaisée à guérir que les préjuges de secte.

CHAPITRE. VII.

Sixième Refutation du sens literal, par la raison qu'il ôte à la Religion Chrétienne un fort argument dont elle se sert contre le Mahométisme.

CE Chapitre fera beaucoup plus court que les précédens, parce qu'il y a un Docteur de Sorbonne nommé Mr. Dirois qui a fait depuis peu d'années un livre intitulé *preuves & préjuges pour la Religion Chrétienne* où il montre amplement & par de bonnes raisons la fausseté des Religions Idolâtres, & de la Mahométane en leur donnant entre-autres caractères celui de persécuter, & d'exiger des professions à vive force, à quoi il oppose la manière douce, pacifique, ensanglantée de persécution passive, & non d'active dont le Christianisme s'est établi. C'est par-là que nous dissipons la chicane que nous font les libertins

quand nous leur proposons comme une preuve de la divinité de la Religion Chrétienne les grands progrès qu'elle a faits au long & au large en peu de tems. Ils nous répondent que si cette preuve étoit bonne, la Religion de Mahomet le feroit aussi, parce qu'en peu de tems elle s'est répandue dans une infinité de pais, mais nous repliquons que cela n'est pas étonnant, parce que Mahomet & ses sectateurs se sont servis de la contrainte, au lieu que les Chrétiens n'ont opposé au paganisme que leur constance à souffrir. Il n'y a rien qui ne soit tres-raisonnable & tres-fort de la part des Chrétiens dans cette dispute, mais si une fois il étoit prouvé que Jesus-Christ a commandé la contrainte, il n'y auroit rien de plus pitoiable que cette attaque que nous ferions aux Mahometans, d'où j'argumente ainsi.

Un sens literal qui ôte à la Religion

gion Chrétienne une forte preuve contre les faufies Religions , est faux ,

Or tel est le fens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer* ,

Donc il est faux.

Que pourrez vous dire contre les violences des Païens , & des Sarrazins ? Leur irez vous faire honte comme fait Mr. Dirois de ce *qu'une adoration forcée , une hipocrisie évidente , un culte notoirement contre la consience , pour obéir aux hommes , passent parmi-eux pour des actes de piété & de Religion ?* Leur direz vous que leurs Dieux & leurs adorateurs ne demandent qu'autant de Religion qu'il en faut pour détruire la véritable , puis qu'ils sont aussi satisfaits d'une adoration forcée que d'une sincère ? Mais ne voiez - vous pas qu'on se moquera de vous , & qu'on vous renverra en France chercher la réponse à vos questions ? Ne voiez-vous pas qu'on vous répondra qu'ils n'ont fait que ce que Je-

Jesus-Christ a commandé si expressément, & au lieu de vous laisser prétendre que ses premiers Disciples sont plus à louer que ceux de Mahomet, qu'on répondra au contraire que ceux-ci ont beaucoup mieux fait leur devoir, n'ayant point perdu de tems à se servir d'une voie commandée de Dieu, courte, & efficace. On vous dira que les Chrétiens des 3. premiers siècles ont été ou des contempteurs punissables des ordres de Jesus-Christ, ou des lâches & des poltrons qui n'ont osé faire ce qui leur étoit commandé, ou des gens simples & bêtes qui ne connoissoient pas la centième partie de leurs droits, au lieu que les Mahométans y ont été d'abord tres-instruits, & les ont fait valoir en braves gens, fort zélés pour obéir à une loi qui ne peut-être que juste puis que nous sommes contraints d'avouer qu'elle est émanée de Jesus-Christ. Et pour ce qui est de
leurs

leurs grands progresz, si d'un côté nous en diminuons le mérite à cause des forces qu'ils ont euës en main, ils le reléveront de l'autre en disant que Dieu a béni visiblement le zèle & le courage avec lequel ils ont établi sans perdre tems la divine Religion de son Prophète par les voies que nous avoüons nous-mêmes être tres-saintes & commandées expressement de Dieu.

CHAPITRE. VIII.

Septième Refutation du sens literal, par la raison qu'il a été inconnu aux Pères pendant une longue suite d'années.

Cette preuve seroit forte contre ceux de l'Eglise Romaine, si c'étoient des gens qui eussent des principes fixes, mais ce sont des Protées qui s'échappent par mille tours de souplesse, & sous toute sorte de Métamorphoses, quand on croit les tenir. Ils disent en toute autre ren-

contre que lors qu'on est en dispute sur le sens de quelque passage, il faut consulter la tradition, & s'en tenir à l'explication des Pères, de sorte que quelque raisonnable que soit une explication de l'Écriture, si elle est nouvelle, ils disent qu'elle ne vaut rien, qu'elle vient trop tard, & qu'il y a prescription contre. A bien raisonner sur ce fondement, il auroit falu rejeter dans le siècle de Théodose & de S. Augustin toutes les preuves qu'on tiroit de l'Évangile en faveur des violences, puis que c'étoit lui donner un sens tout à fait nouveau, qui venoit trop tard, & contre lequel il y avoit prescription. Mais nos Adversaires ne sont pas pour s'étonner de si peu de chose, ils diront que la véritable autorité des Pères n'est pas lors qu'ils sont partagez sur quelque doctrine, mais lors qu'ils s'accordent unanimement, & qu'ainsi les grandes lumières du 4. siècle

cle n'ayant pas consenti aux sentimens précédens quant à la persécution , les plus-anciens Pères ne font pas un bon préjugé pour l'opinion que je soutiens. Quand on les presse en leur disant qu'il n'y a rien en quoi tous les Pères s'accordent, ils ont d'autres tours d'anguille pour s'échaper, & n'ont nulle honte de soutenir le sens literal, quoi que de leur propre aveu, le consentement unanime des Pères, marque nécessaire de vérité ne lui convienne pas. Cela ne m'empêche point de raisonner en cette maniere.

Il n'y a pas apparence que si Jesus-Christ avoit ordonné de faire des Chrétiens par force, les Pères des 3. premiers siècles eussent raisonné comme tres-persuadez que la contrainte est une chose tres-oposée à la Religion, car en fait de Morale Evangélique, de préceptes, ou de conseils (si l'on veut) de Jesus-Christ

il n'y a point de gens qui aient été mieux éclairés qu'eux sur le sens de l'Écriture, & si Dieu leur avoit caché le sens d'un précepte aussi important jusques au point qu'ils eussent raisonné comme croiant qu'un tel précepte seroit impie, il n'y a personne qui ne dût être choqué & scandalisé de cela. Je dis donc encore un coup qu'il est contre toutes les apparences de la vérité & de la raison que Jesus-Christ ait commandé de forcer les Juifs & les Infidèles à se faire batiser, & que cependant les Apôtres ou n'aient pas compris cela, ou que l'ayant compris, ils n'aient pas averti leurs principaux Disciples, d'être réservés à condamner les violences, de peur qu'en les condamnant en général, ils ne prononçassent une hérésie, & ne donnaissent un cruel démenti à Jesus-Christ, & ne fournissent même des armes pour un jour avenir à ceux que les Chrétiens violenteroient,

roient , & qui pourroient s'écrier à l'énorme contradiction qu'ils verroient entre le 1. Christianisme & le suivant. C'étoit le moins qu'on devoit attendre des Apôtres & de leurs premiers Diciples , les plusieurs Dépositaires de la Tradition : s'il n'étoit pas à propos & de la prudence d'exécuter l'ordre de Jesus-Christ en contraignant d'entrer au commencement , du moins faloit-il avertir qu'un jour viendroit , où cela se pourroit pratiquer fort-sainement , & qu'ainsi on eût à se ménager dans cette matiere , & à ne pas traiter généralement cette conduite de marque de fausseté. Cependant c'est ce qu'ont fait les Pères & de la maniere la plus-forte , même dans le 4. siècle lors que les Ariens se mirent à persécuter. *Cela seul , dit S. Athanase , est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. ' C'est le propre de la piété (dit-il)*

non de contraindre mais de persuader à l'imitation du Seigneur QUI NE CONTRAIGNANT PERSONNE laissoit à la volonté d'un chacun de le suivre : pour le Diable comme il n'a rien de véritable il vient avec des haches & des coignées rompre les portes de ceux qui le reçoivent , mais nôtre sauveur est si débonnaire qu'il enseigne bien à la vérité en disant , si quelcun veut venir après moi , & celui qui voudra être mon Dicipèle , mais ne **CONTRAINTE** aucun en venant vers nous , heurtant plutôt & disant , ma sœur , mon épouse ouvre moi , & entre quand on lui ouvre & se retire quand on tarde & que l'on ne lui veut ouvrir , parce que ce n'est pas (Remarquez bien ces paroles Messieurs du conseil de conscience de Louis XIV. Roi tres-Chrétien de France & de Navarre) **AVEC LES EPEES, ET LES DARDS, NI AVEC SOLDATS ET MAIN ARMEE QUE S'ANNONCE LA VERITE MAIS PAR PERSUASION ET CONSEIL.** N'est-ce pas une preuve

ve évidente que les Apôtres n'avoient rien dit de ce prétendu mystère de persécution contenu dans la parabole , & que Jesus-Christ a souhaité non seulement qu'il demeurât inconnu aux premiers siècles du Christianisme , mais aussi qu'il a trouvé bon qu'il y fût condamné & flétri d'ignominie comme une impiété cruelle & d'abolique , ce qui paroîtroit absurde si l'on supposoit qu'il eût effectivement commandé les persécutions , car comment comprendre qu'il ait souffert qu'un point de Morale de cette conséquence ait été foudroïé & anatématisé par la plus-sainte & la plus-pure partie du Christianisme pendant tres-long-tems , & qu'on se soit servi de ces anatêmes pour refuter les ennemis de la vérité , en soutenant que Jesus-Christ avoit enseigné à ses Disciples de ne contraindre personne. Non seulement on a dit cela avant que les Empereurs

Chrè-

Chrétiens se fuſſent ſervis de la violence, mais auſſi long-tems après. Nôtre ¹ vénérable Bede en parlant du Roi Ethelrede ſous lequel le Pape S. Grégoire envoya le moine Auguſtin & quelques autres pour convertir nôtre Ile, dit expreſſément que ce Roi s'étant converti à la foi Chrétienne, *ne contraignit aucun de ſes ſujets à l'imiter, ſe contentant de témoigner plus d'amitié à ceux qui ſe faiſoient Chrétiens, car-il avoit appris, dit-il, de ſes Docteurs & des Auteurs de ſon ſalut que le ſervice de Jeſus-Chrit doit-être volontaire & non contraint.* Cette notion, ſavoir que Jeſus-Chrit n'a ordonné que la perſuaſion, l'inſtruction, le ſervice volontaire, & nullement la violence, eſt ſi fortement gravée dans nos eſprits, qu'on la débite comme indubitable dès qu'on ne ſonge

¹ Ut nullum tamen cogeret ad Chriſtianiſimum, ſed tantummodo credentes arctiori dilectione quaſi concives Regni cœleſtis amplecteretur, didicerat enim & à Doctores auctoribusque ſuæ ſalutis ſervitium Chriſti voluntarium non coactitium debere eſſe. Bedæ l. 1. c. 26.

songe plus-actuellement à flater ou à ne pas irriter les Princes qui persécutent , ou qu'on ne prend pas pour sujet d'un livre de justifier les persécutions. Tous les jours on imprime en France des livres où cette notion se trouve exprimée, ce qui fait un ridicule prodigieux pour les Ecrivains Papistes de cette nation, car quelquefois dans les mêmes livres où ils disent qu'il est licite de contraindre, aiant actuellement en vuë les dragonneries qui ont ravagé les Protestans, il leur échape de dire que l'Evangile n'est qu'une loi de douceur, & qui ne demande que des ofrandes volontaires; c'est qu'ils perdent de vuë pour ce moment leur fin principale d'excuser & de flater, & qu'alors les notions du cœur & de l'esprit se produisent d'elles mêmes. Joint qu'ils nient que leur Roi se soit servi de violence, en quoi ils semblent convenir de la fausseté du sens literal.

Je ne raporte pas les passages des Pères qui condamnent en général les persécutions & les violences que l'on exerce en matiere de foi : ils sont connus de tout le monde. Grotius ¹ en a cité quelques-uns, & les François mêmes gagez pour faire les Apologies des persécuteurs ne diffimulent pas ces autoritez des Pères, comme on l'a pû voir dans le livre d'un Avocat nommé Ferrand.

CHAPITRE IX.

Huitième Refutation du sens literal, par la raison qu'il rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens contre les persécutions paiennes.

LA preuve contenuë dans le Chapitre précédent ne me semble pas à beaucoup près aussi forte que quelques-unes des autres, quoi que prise *ad hominem* elle puisse jeter dans quelque embarras ceux qui
ne

¹ Ubi supra.

ne nous parlent que de tradition, & de voie de prescription. Quoi qu'il en soit elle a beaucoup de connexité avec celle-ci, & c'est pour cela que je serai moins long dans ce chapitre sur le principal de cette preuve que sur ses accessoirs. Voici mon coup

Un sens literal qui rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens contre leurs persécuteurs est faux

Or tel est le sens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*

Donc il est faux

Je prouve la *Mineure* en cette maniere. Je suppose que les Chrétiens aient envoie des Députés à la Cour présenter leurs Apologies, & se plaindre de ce qu'on les exiloit, emprisonnoit, livroit aux bêtes, suplicioit. Je suppose que le sens literal en question fût connu aux Chrétiens & aux Païens, aiant été lû des uns & des autres dans l'Évangile de S. Luc, dont les Païens avoient
con-

connoissance s'ils vouloient. Je suppose encore qu'un Commissaire de l'Empereur soit entré en conférence avec ces Députés Chrétiens & qu'ayant sçû le sujet de leurs plaintes, il leur ait dit, *Messieurs de quoi vous plaignez-vous : on vous traite comme vous nous traiteries si vous étiez à notre place : ainsi vous devez approuver notre prudence, & vous plaindre du tems & non pas de nous. Le tems ne vous est pas favorable, nous sommes les plus-forts : la prudence veut que nous ne manquions pas aux occasions que la fortune nous donne de fouler aux piez une secte qui en veut non seulement à nos temples & à nos dieux, mais aussi à nos vies, & à nos consciences. Votre Dieu vous a commandé expressément de contraindre à le suivre tout venant ; que feriez-vous donc si vous aviez la force en main que faire mourir tous ceux qui ne pourroient pas se résoudre à trahir les lumières de leur conscience pour adorer votre Dieu crucifié ? Il faudroit répondre à cela si l'on étoit tant soit peu sincère, & selon les senti-*

sentimens que je refute. Il est vrai, Monseigneur, que si nous étions les plus-forts nous ne laisserions personne au monde qui ne se fit batiser ; mais en cela paroîtroit nôtre charité pour le prochain ; nous voyons qu'on se donne éternellement si l'on ne suit nôtre Religion, nous serions donc bien cruëls de n'employer pas la contrainte. Mais nous ne ferions pas cela cruëllement comme font les Paiens envers nous : nous ferions perdre des procès, à ceux qui ne voudroient pas se convertir, nous leur ferions des chicanes, nous les empêcherions d'avoir des assemblées de Religion, & si cela ne leur rendoit pas la vie assez triste, nous envoie-rions des soldats chez eux qui les ruineroient, qui les batroient ; nous les empêcherions de s'enfuir. si nous les atrapions fuians nous les enverrions aux Galères, nous mettrions les femmes & les enfans en sequestre, en un mot il ne leur resteroit que l'un de ces 2. partis à prendre, ou de traîner leur vie dans la misere d'un cachot, ou de se faire batiser : mais pour les tuer, ja à Dieu ne plaise ; peut-être que quelquefois les soldats outre-

pas-

passant l'ordre leur donneroient tant de coups qu'ils en mourroient , mais cela seroit rare , & peu approuvé. On voit que bien loin d'empoisonner la réponse je la reduis aux termes les plus-honnêtes & les plus-modérez que nos Adversaires puissent souhaiter , puis que je la dresse sur le plan de la persécution de France, le modèle selon eux le plus-régulier & le plus-Chrétien qui s'étoit vû encore de là contrainte Evangélique. Il ne tiendrait qu'à moi de régler cette réponse sur l'Inquisition , sur les Croisades de S. Dominique , sur les Buchers de la Reine Marie , sur les Massacres de Cabrieres & de Merindol , & des Valées de Piémont , sur les suplices de François I. & de Henri II , & sur la S. Barthelemi , mais j'adoucis les choses autant qu'il m'est possible. Voions ce que repliqueroit le Ministre de l'Empereur Païen.

Sans mentir Messieurs, (diroit-il sans doute) vous êtes d'admirables gens ;

gens ; vous contez pour une grande charité de ne faire pas mourir tout d'un coup , mais de rendre un homme misérable pour fort-long-tems soit qu'il se resolve à pourrir dans un cachot , soit qu'il ait la foiblesse de faire semblant de croire ce que sa conscience lui montre comme une impiété détestable. Allez Allez Messieurs ; outre que cette prétendue charité ne vous empêcheroit pas de faire comme nous faisons , c'est-à-dire d'inventer de cruëls suplices lors que vous jugeriez que le tems & les lieux le demanderoient (car vôtre Maître ne vous commande qu'en général de contraindre , & c'est à vous à choisir la maniere de contrainte que vous croiez la meilleure , celle des chicanes , & des logemens de soldats quand vous la croiez plus-propre que les Massacres & que les inventions les plus-exquises des Bourreaux & ceci quand vous le croiez plus-utile que

les

les amandes, les chicanes & l'insolence de la soldatesque) Outre cela dis-je, je vous trouve droles de vous glorifier d'une rufée Politique qui est la vraie cause pourquoi vous n'en voulez pas au sang de vos sujets; c'est que vous êtes bien aises de n'en diminuer pas le nombre afin d'être toujours puissans temporellement, & de vous vanter d'avoir plus fait sans supplices que les autres par les supplices. Prenez le comme il vous plaira; nous ne feront pas assez fots si nous pouvons l'empêcher pour vous laisser venir à l'état où vous feriez tant de desordres; résolvez-vous donc à souffrir; L'Empereur mon Maître doit ce sacrifice au repos public de son siècle & de toute la posterité, dont vous seriez le fleau.

La vraisemblance ne souffre pas que je fasse encore parler ces Députés, car après la réponse que je leur ai fait faire, il n'y a pas apparence qu'on
les

les eût laissez long-tems en liberté, néanmoins pour mieux donner à entendre à mon Lecteur ce que je veux lui prouver, je suppose encore cette duplique aux Députez.

Monseigneur pardonnez-nous s'il vous plaît, si nous vous disons que nôtre sainte doctrine vous a été déguisée par nos ennemis; ce n'est que par accident & avec le plus-grand déplaisir du monde que nous en viendrions à la violence. Nous tâcherions d'abord par nos instructions de persuader nos véritez, nous nous servirions des voies les plus-douces & les plus-caressantes, mais si nous avions le malheur de rencontrer des esprits malicieux & obstinez qui se roidissent contre les lumières de la vérité que nous ferions briller à leur esprit, alors malgré nous, mais par une charitable *mordacité*, nous leur ferions faire par force ce qu'ils n'auroient pas fait volontairement, & nous aurions

même la charité de n'exiger pas d'eux qu'ils avouassent qu'ils signent par force ; ce seroit un monument de honte pour eux & pour leurs enfans & pour nous aussi, nous les obligerions de signer qu'ils font tout cela volontairement. Au reste, Monseigneur, il ne s'enfuit pas de ce que nous avons le droit de contraindre que vous l'aiez aussi : nous parlons pour la vérité & à cause de cela il nous est permis de faire violence aux gens, mais les fausses Religions ne possèdent pas ce privilege : ce qu'elles font est une cruauté barbare, ce que nous faisons est tout divin, & une sainte charité.

Si j'ai choqué la vrai-semblance en suposant que ces Députez auroient été admis à la duplique, je la choquerois beaucoup plus si je suposois que le Ministre de l'Empereur tripliqueroit à cela autrement que par cent coups d'étrivière qu'il feroit donner par ses Estafiers aux Députez,

putez, fans préjudice de l'Amphitéâtre où il les enverroit perir au premier jour. Néanmoins fupofons qu'il feroit affez flegmatique pour ne fe mettre pas en colére d'oüir tant d'abfurditez ; fupofons le dis-je, pour mieux conduire le Lecteur où nous le voulons faire aler. Il n'y a point de doute qu'il leur diroit en ce cas-là.

Mes bonnes gens vos maximes n'ont que ce défaut qu'elles font mal apliquées ; il n'y a que la Religion de mon Maître qui puiſſe parler ainſi parce qu'elle eſt la véritable : Je vous promets de ſa part qu'il ne maltraitera que les opiniâtres d'entre vous ; faites-vous inſtruire & convertiſſez-vous ; vous éprouverez les éfets de ſa clémence ; mais autrement vôtre opiniâtré armera juſtement ſon bras & avec juſtice, au lieu que ſi vous uſiez de violence contre la Religion établie depuis ſi long-tems vous

tomberiez dans une injustice éfroiable.

Un homme ennemi de toute persécution & qui auroit quelque habitude avec l'esprit de raisonnement, pourroit ajoûter ce qui fuit en s'adressant à ces Députez.

Au reste ce que vous dites me paroît rare, que ce n'est que par accident que vous feriez de la peine, car puis que vôtre Maître vous ordonne de contraindre les gens de vive force à entrer dans son parti, il faut que vôtre but soit non seulement de faire Chrétiens ceux que vous avez persuadés mais aussi ceux qui demeureront convaincus que vôtre Religion est fausse, mais si vôtre fin directe se porte à ceux là, il faut qu'elle enferme naturellement & directement les moiens qui vous y conduisent, savoir la force & la violence, & ainsi ce n'est plus par accident que vous vérez le monde, mais par une suite tres-nécessaire &

re & tres-naturelle de vôtre projet.

On peut chicaner peut-être sur cette raison, mais au fond je la crois solide & j'en tire cette nouvelle preuve contre le sens literal de la parabole.

Si quelque chose pouvoit excuser les violences enfermées dans l'ordre de faire Chrétiens tous les hommes ce seroit de dire qu'elles n'y sont enfermées que par accident.

Or il est faux qu'elles n'y seroient enfermées que par accident.

Donc rien ne les peut excuser

La *Majeure* n'est pas assez évidente pour des esprits que les passions & une malheureuse éducation dans des principes de Religion, qui ne sont à proprement parler que la nature corrompue adroitement cachée sous la profession de servir Dieu, ont misérablement gâté & couverts d'épaisles ténébres ; tâchons donc de l'éclaircir.

Je dis que des persécutions enfermées directement & absolument dans le dessein de convertir les infidèles seroient tout à fait inexcusables, & je le prouve parce que l'ordre que Dieu a établi entre les opérations des esprits, est qu'ils connoissent avant que d'aimer, & que les lumières de l'entendement précèdent les actes de la volonté. Cét ordre paroît être une loi nécessaire & immuable, car nous ne connoissons pas plus-clairement que 2. & 2. sont 4. que nous connoissons que pour agir raisonnablement il faut douter d'une chose qui paroît douteuse, nier une chose qui paroît évidemment fausse, affirmer celles qui paroissent évidemment vraies, aimer celles qui paroissent bonnes, haïr celles qui paroissent mauvaises. Cela est tellement dans l'ordre que nous convenons tous qu'un homme agit témérairement & commet même un crime lors qu'il jure qu'une
telle

telle chose s'est faite, qui s'est faite réellement, mais qu'il croit qui ne s'est point faite, & nous ne doutons pas que ce ne fût un tres-grand desordre d'aimer la vertu si on étoit persuadé qu'elle fût mauvaise & défendue par une autorité légitime. Cela étant un homme ne peut-être dans l'ordre lors qu'il embrasse l'Evangile s'il n'est préalablement convaincu de sa vérité, ainsi tout dessein & tout projet de faire embrasser l'Evangile à un homme qui n'est pas persuadé de sa vérité sort des règles & de la route de l'ordre éternel & nécessaire qui fait toute la droiture & toute la justice d'une action. Or tout dessein qui enfermeroit directement & de plein vol les violences à exercer sur ceux qui ne voudroient pas se convertir à l'Evangile de bon gré, tendroit directement & de plein vol à faire embrasser l'Evangile à ceux même qui ne le croient pas véritable, donc un

tel dessein fortiroit des règles & de la route de l'ordre , & feroit par conséquent vicieux. Il est clair qu'on ne peut pas avoir intention directement de violenter un homme fans avoir un dessein direct de lui faire faire une chose lors même qu'il y aura de la répugnance ; il est donc clair comme je l'ai dit que tout homme qui destineroit les violences aux signatures du simbole des Apôtres comme un moien direct de parvenir à ses fins , auroit dessein directement de faire signer ce simbole à ceux même qui le croiroient faux. Puis donc que ce dessein feroit évidemment contre l'ordre , il faut que jamais les violences directement enfermées dans le dessein de convertir ne soient légitimes , d'où il s'ensuit que le seul moien de les excuser , est de dire qu'elles n'entrent qu'indirectement dans le projet des conversions. Voila donc la *Majeure* clairement prou-

prouvée ce me semble. Venons à la *Mineure*.

Je demande à mes adversaires si le dessein de faire un voiage enferme par soi ou par accident un vaisseau. Ils me répondront sans doute & ils auront raison que c'est une chose purement accidentelle à un voiage qu'un vaisseau. Mais si au lieu de me tenir à la notion vague de voiage, je décens à ce cas particulier qu'un homme ait dessein de faire un voiage de France en Angleterre, ne sera-t-il pas vrai alors par rapport à ce dessein qu'un vaisseau n'est plus une chose accidentelle, mais un moien naturellement nécessaire? Apliquons ceci au dessein de *Christianiser* le genre humain.

Ou vous avez ce dessein en général, ou vous vous proposez en particulier certains moiens. Si vous n'avez que ce dessein en général, toutes voies particulieres vous feront accidentelles; mais si vous decen-

dez au deſſein particulier d'obtenir de gré ou de force que tout le monde reçoive le batême , il eſt clair que vous enfermez proprement & directement la violence dans vôtre deſſein , puis qu'au cas que vous trouviez de la réſiſtance , vous êtes réſolu de la vaincre par la force. Je veux que la violence ne ſoit là que conditionnellement , c'eſt à dire que vous ſouhaitiez de venir à bout de vôtre deſſein de gré à gré , tant y a que ſi ce ſouhait n'a point de lieu vous avez deſſein d'en venir aux violences. Je conclus manifeſtement de là que ces violences n'entrent pas dans vôtre deſſein par accident , mais par vôtre propre choix , & par une deſtination qu'on appelleroit dans l'école *ſecundariam*. Car comme ceux qui craignent la mer ſeroient bien aiſes de ne ſe ſervir jamais de vaiſſeau dans leurs voïages , mais néanmoins s'ils ſe réſolvent de paſſer de France en Angle-

gleterre ils veulent directement & proprement se servir d'un vaisseau, ainsi tout homme qui seroit bien aise de convertir les gens par la seule Prédication, souhaiteroit de n'employer pas la violence, mais s'il se résolvoit à convertir les humains lors même que la Prédication n'y suffiroit pas, & que la violence seroit nécessaire, il voudroit proprement & directement la persécution. En un mot lors qu'il ne tient qu'à nous de poursuivre ou de laisser un certain dessein le cas avenant que nous rencontrions certains obstacles, il est clair que si nous le poursuivons en ce cas-là, nous témoignons que nous avons voulu tres-proprement cette poursuite, & que les moyens indispensablement nécessaires à cela sont voulus, & consentis par nous tres-proprement. Ils ne sont donc pas là par accident, au sens que ce mot se prend lors qu'il peut excuser les suites d'une affaire, ou les fautes d'une personne.

Il n'est nécessaire ni de prouver que Jesus-Christ seroit dans le cas puis qu'il ne tiendroit qu'à lui de ne forcer personne, ni de prouver par cent raisons & par cent exemples que tout homme qui voudroit aller à son but par un certain moien préférablement à tous les autres, mais qui est fermement résolu d'y aller par un autre moien s'il se voit exclus de celui là, veut tres-proprement & par sa faute (s'il agit librement & que faute y ait) cét autre moien, d'où il s'ensuit que les violences seroient dans le dessein de la conversion des hommes à l'Evangile proprement & par la destination de Jesus-Christ, en sorte qu'il formeroit ainsi son projet, *je veux que les hommes soient persuadez de la vérité de l'Evangile & en fassent profession, mais si je ne puis pas les persuader, je ne laisse pas d'entendre qu'ils le professent.* Or je dis & je soutiens que ce dessein choqueroit les loix éternelles de l'ordre qui est la loi

loi indispensable de Dieu lui-même, & par conséquent qu'il est impossible que Jesus-Christ l'ait formé. Toutes les chicanes imaginables sur la phrase *être par accident*, n'empêcheront pas que la *mineure* de mon dernier sillogisme ne soit démontrée autant que ces matieres le souffrent. Quoi qu'il en soit ce que je prétens dans ce chapitre me paroît clairement prouvé, savoir que des Chrétiens qui auroient dû convenir qu'à la place des paiens ils auroient fait à peu près les mêmes persécutions, n'étoient capables que de leur présenter des Requêtes ridicules.

CHAPITRE. X.

Neuvième & dernière Refutation du sens literal, par la raison qu'il exposerait les vrais Chrétiens à une oppression continue sans qu'on peut rien alleguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes contestez entre les persécutez & les persécuteurs, ce qui n'est qu'une che-

tive petition de principe qui n'empêcheroit pas que le monde ne devint un Coupe gorge.

ON a déjà vû en deux endroits, savoir dans le Chapitre précédent & dans le 5. le préjudice que feroit à la véritable Religion l'ordre d'user de contrainte sur ceux qui ne voudroient pas se convertir, & il est certain que cela seul considéré en gros & en général forme un préjugé fort-plausible de fausseté, car quelle aparence que Dieu ait voulu ordonner à son Eglise une conduite qui la rend ridicule lors qu'elle se plaint de l'opression qu'elle souffre, & qui donne un prétexte raisonnable de la chasser. Si S. Augustin se fût bien souvenu d'une excellente maxime qu'il a débitée dans son *Traité de genesi ad literam*, il ne se fût pas embarrassé comme il a fait à soutenir la cause des persécuteurs, car il dit dans cette maxime qu'il est

est

est honteux , pernicious , & extrêmement à fuir qu'un Chrétien se mêle de parler des choses selon ses principes en présence des infidèles avec tant d'impertinence , que les Païens ne se puissent tenir de rire. Comment n'a-t-il pas vû qu'il s'exposoit à la risée des Païens lors qu'il soutenoit que Dieu autorise dans sa parole les persécutions de Religion ; en éfet il n'y a rien de plus-insensé que de blâmer en autrui les mêmes actions que l'on canonise lors que l'on les fait soi-même , & rien n'est plus-absurde que de trouver mauvais , qu'un Prince qui croit que la Religion paienne est véritable & que Dieu lui commande de maintenir le repos public ne tolère point une secte qui ravageroit le monde par ses violences si elle avoit assez de forces. Mais ce qui n'est qu'un préjugé lors qu'on le regarde en gros , devient une preuve solide lors qu'on prend la peine de le développer

per un peu exactement. C'est ce que nous avons tâché de faire dans les 2. Chapitres alégués, & que nous ferons encore dans celui ci le moins mal que nous pourrons. Voici nôtre dernière preuve

Un sens literal qui jetteroit toutes les parties du Christianisme dans une guerre continuelle, sans fournir autre remède à ce grand mal que ce qui en sera prononcé à la fin du monde, ne peut pas être véritable.

Or tel est le sens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*

Donc il n'est pas véritable.

La 1. proposition me semble assez claire d'elle même, car encore que Dieu n'ait pas parlé dans son Ecriture d'une maniere qui ait été parfaitement propre à empêcher les divisions des Chrétiens, il faut pourtant croire que si d'un côté il a permis que son Eglise se partageât, il n'a point pû vouloir de l'autre qu'elle fût sans aucune règle ni sans
aucuns

aucuns principes communs qui contiennent les parties définies dans leur devoir, & qui montrassent qu'il ne se faut pas déchirer comme des bêtes. Les obscuritez de l'Écriture ne tombent gueres que sur les dogmes de spéculation : ceux de Morale aiant été plus nécessaires pour la conservation des sociétez, & pour empêcher que le vice n'éteignit entièrement ce qui reste de vertu, sont demeurez plus-intelligibles à tout le monde. Mais qu'ils soient assez clairs ou non pour empêcher qu'on ne les détourne à de faux sens, & à des abus, au moins est-il certain que l'intention du S. Esprit a dû être sainte, juste & innocente, & fort-éloignée de servir d'excuse tres-plausible aux desordres de l'Univers. Or c'est ce qu'on ne pourroit pas dire s'il étoit vrai que Jesus-Christ eût donné ordre à ses Sectateurs de persécuter.

Je passerai sous silence les desordres
dres

dres qui arriveroient dans le monde par l'avantage que les Infidèles prendroient sur les Chrétiens en voiant que ceux-ci autorisent les violences : je ne dirai pas qu'ils se serviroient de toutes les raisons des Chrétiens pour tourmenter tous ceux qui n'auroient pas les mêmes sentimens qu'eux ; je ne regarderai point cela ; je ne considérerai que ce qui se passeroit de secte à secte du Christianisme. Il est certain que si Jesus-Christ a entendu le sens de persécution & de contrainte de signer un Formulaire lors qu'il a dit *Contrain-les d'entrer*, la partie orthodoxe du Christianisme peut violenter autant qu'elle le juge convenable la partie qui erre ; cela est sans difficulté. Mais comme chaque partie se croit orthodoxe il est clair que si Jesus-Christ avoit commandé la persécution, chaque secte se croiroit obligée de lui obéir en persécutant à outrance toutes les autres jusques à ce qu'el-

qu'elle les eût contraintes à se conformer à sa profession de foi : ainsi l'on verroit une guerre continuelle soit dans les ruës des villes, soit dans les campagnes, soit entre les nations de diferent sentiment, & le Christianisme ne seroit qu'un Enfer perpetuel pour ceux qui aiment le repos, & pour ceux qui se trouveroient le parti foible. Mais ce qu'il y a de ridicule là dedans c'est qu'on ne fauroit sur quoi fonder les reproches que l'on feroit au parti victorieux & persécutant, car si un lui disoit, *il est bien vrai que Jesus-Christ a ordonné à ses Disciples de persécuter, mais cela ne vous regarde pas vous qui êtes hérétiques, il n'y a que nous qui sommes la vraie Eglise qui puissions exécuter ce commandement*, il répondroit qu'il demeure d'accord du principe mais non pas de l'aplication, & que c'est lui qui a seul le droit de contraindre puis qu'il a la vérité de son côté. On voit clairement par là que l'on ne
pour-

pourroit blâmer ni l'insolence qui seroit permise aux Dragons, ni les emprisonnemens, ni les amandes, ni les enlèvemens d'enfans, ni aucune autre violence, parce qu'au lieu de discuter ces faits, & de les examiner à quelque règle commune de Morale, il faudroit traiter du fond des Controverses, examiner qui a tort ou qui a raison dans sa profession de foi; cette affaire est de longue haleine comme chacun fait; on n'en voit jamais la fin, de sorte, que comme en attendant le jugement définitif du procez, on ne pourroit rien prononcer sur les violences, elles demeureroient en séquestre pour le moins, & ce seroit toujours de l'avantage pour le parti victorieux: le parti souffrant ne feroit que se morfondre à traiter, une par une ses Controverses, & ne pourroit jamais avoir le plaisir de dire, *on me traite injustement*, si ce n'est en suposant son principe, & en disant je suis la vraie Eglise.

Eglise. Mais diroient les autres sur l'heure, *vous n'êtes pas la vraie Eglise donc on vous traite justement. Vous n'avez pas encore prouvé votre prétention, on vous la nie, attendez donc à vous plaindre que le procès soit vuide.*

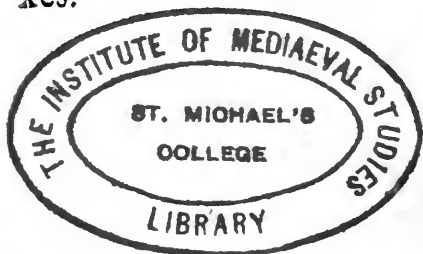
Je ne conçois point d'état plus triste & tout ensemble plus-digne de la moquerie de tous les profanes, de tous les libertins, & même de tous les hommes que celui-là, c'est quelque chose de beau & de fort-glorieux au nom Chrétien que de comparer les plaintes qui ont été faites contre les persécutions Paiennes & Arriennes, avec les Apologies de la persécution qu'on faisoit souffrir aux Donatistes. Quand on a bien examiné tout cela, on réduit nécessairement à ce beau principe; *j'ai la vérité de mon côté, donc mes violences sont de bonnes œuvres: un tel erre donc ses violences sont criminelles.* De quoi servent je vous prie ces raisonnemens? guérissent ils le mal que font les persé-
fécu-

secuteurs, ou les peuvent ils faire rentrer en eux-mêmes? Ne faut-il pas nécessairement pour guérir la fureur d'un emporté qui ravage tout un pais ou pour la faire conoitre, le tirer des disputes particulières, & le rapeler à des principes communs aux 2. partis, tels que sont les maximes de la morale, les préceptes du Décalogue, de Jesus-Christ, & de ses Apôtres touchant l'équité, la charité, l'abstinence du vol, du meurtre, des injures du prochain? Ce seroit donc déjà un fort-grand inconvenient dans le commandement de Jesus-Christ, qu'il ôteroit aux Chrétiens la règle seure & commune de juger si une action est bonne ou mauvaise. Ce n'en seroit pas un moindre que tous les Chrétiens en prendroient droit de persécuter ceux qui ne seroient pas de leur communion, ce qui ne se feroit que par mille violences d'une part, & par mille hipocrisies de l'autre.

tre. C'en seroit un 3. fort-considérable que tous les Chrétiens pourroient soutenir avec raison que les persécutions qu'ils livrent aux autres sont justes ; d'où s'en suivroit que la persécution de la vérité seroit une action pieuse, car tout de même que les préceptes d'honorer son père & sa mère, de ne point se souiller dans les brutalitez de la chair, de ne point tuer, ni dérober, d'aimer son prochain comme soi-même, d'aimer Dieu, de pardonner à ses ennemis regardent les Ariens, les Nestoriens, les Sociniens, aussi pleinement que les Réformez & que les Catholiques, & que ceux qui sont l'élite des prédestinez, ainsi doit-on dire que le précepte de contraindre est adressé indifferemment à tous les Chrétiens : autrement si vous le restreignez aux seuls orthodoxes, pourquoi ne leur apropriez vous pas aussi le commandement d'être sobre, chaste, charitable ?

Or

Or si le commandement de contraindre au sens literal, est adressé à tous ceux qui croient à l'Evangile; chaque secte doit se l'appliquer & y obéir en faveur des dogmes qu'il prend pour l'Evangile, en faveur de la religion qu'elle croit la véritable, car si elle ne le faisoit pas, elle desobéiroit formellement aux ordres de son Créateur, elle seroit donc obligée de persécuter pour obéir à Dieu. Nouvelle preuve de la fausseté de ce précepte, car il implique que Dieu commande des choses auxquelles la pluspart de ceux qui obéiroient commettraient des crimes. Mais il sera parlé plus-amplement en un autre lieu du droit que peuvent prendre sur la parabole les societez non Ortodoxes.



COM-

